

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / Janvier 2017

## **Les politiques d'action culturelle dans le réseau des médiathèques françaises à l'étranger**

**Alice Laforêt**

Sous la direction de Jérémie Desjardins  
Programmateur, Service du développement culturel – Bibliothèque Publique  
d'Information



## **Remerciements**

*Je remercie chaleureusement Jérémie Desjardins, programmeur au service du développement culturel de la BPI, qui a accepté d'encadrer ce travail et dont les conseils m'ont permis de le mener à bien.*

*Toute ma reconnaissance va également à Violaine Roy, chargée de mission Médiathèques à l'Institut français, qui m'a fourni de précieux éléments sur le réseau des médiathèques françaises à l'étranger, et à Guillaume Favier, chargé de mission Culturethèque à l'Institut français, qui m'a donné accès à l'enquête 2016 sur Culturethèque.*

*Je tiens également à remercier les cinquante-sept responsables de médiathèques et les sept professionnels du réseau qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire en ligne, et dont on retrouvera la liste en annexe. Mes remerciements vont tout particulièrement à Émilie Bettega (IF de Pékin), Catherine Caudan (IF de Maurice), Kari Desservettaz (IF de Casablanca), Charlotte Fouchet (ancienne attachée culturelle de l'IF de Prague) Frédéric Jagu (IF de Londres) et Mauricio Roa (AF de Bogota) qui ont accepté de s'entretenir avec moi pour approfondir cette enquête. Je remercie également Ulrich Fügener, directeur de la bibliothèque du Goethe-Institut de Lyon, pour m'avoir donné un aperçu de la situation dans le réseau allemand.*

*Toute ma reconnaissance va également à Anne-Élisabeth Buxtorf (directrice de la bibliothèque de l'INHA), Laurence Eme (Délégation à la communication interne, aux archives et au mécénat à la BPI) et Nathalie Lelong (chargée de collections Littérature à la BnF) qui ont bien voulu partager avec moi leur expérience dans le réseau et m'ont permis d'en approfondir l'analyse historique.*

*Un immense merci à la promotion DCB25, pour cette année riche en découvertes, en échanges, en gifs et en gremlins.*

*Enfin, merci à Christophe, Ewen et Nola pour leur soutien et leurs relectures.*

### **Résumé :**

*Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger est important : plus de 470 médiathèques sont présentes dans les centres culturels (Instituts français ou Alliances françaises). La promotion du livre est l'une des missions de ces établissements et s'exprime souvent par l'organisation d'animations. Cette étude a pour objectif de dresser un panorama de l'action culturelle menée autour du livre dans ce réseau. Il s'agira de démontrer que replacer les médiathèques et leurs ressources au centre des établissements culturels peut permettre de mener une politique cohérente de promotion du livre.*

### **Descripteurs :**

*Culture et relations internationales -- Bibliothèques*

*Bibliothèques -- Activités culturelles*

### **Abstract :**

*The network of French libraries in foreign countries is particularly important: more than 470 libraries are present in cultural centers (« Instituts français » or « Alliances françaises »). Promoting the book is one of the missions of these institutions and is often expressed through the organization of cultural events. This study aims to provide a description of the cultural events organized in this network and to demonstrate that making the libraries and their resources the heart of cultural institutions abroad is the key to support the promotion of the book.*

### **Keywords :**

*International relations and culture -- Libraries*

*Libraries -- Cultural programs*

### **Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France**

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>I – LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : HISTOIRE ET ORGANISATION.....</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre 1 : Histoire d'un réseau multiforme.....</b>	<b>13</b>
<i>A. L'identité des établissements culturels français à l'étranger.....</i>	<i>13</i>
<i>B. Un réseau en quête de structuration et de modernisation.....</i>	<i>16</i>
<b>Chapitre 2 : De la Bibliothèque de l'apprenant à Culturethèque : les grandes orientations d'un réseau.....</b>	<b>21</b>
<i>A. De grandes impulsions stratégiques.....</i>	<i>21</i>
<i>B. Des ambitions numériques : Culturethèque.....</i>	<i>23</i>
<b>Chapitre 3 : La promotion du livre : des acteurs divers.....</b>	<b>26</b>
<i>A. La promotion du livre, un vaste domaine d'action.....</i>	<i>26</i>
<i>B. Une pluralité d'acteurs.....</i>	<i>27</i>
<i>C. La promotion du livre et les missions des médiathèques.....</i>	<i>29</i>
<b>II – LES POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE DANS LES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>31</b>
<b>Chapitre 1 : Pourquoi animer dans une médiathèque française à l'étranger ? Les enjeux de la politique d'action culturelle.....</b>	<b>32</b>
<i>A. Animer en bibliothèque : quelques rappels théoriques.....</i>	<i>32</i>
<i>B. Les MFE, des bibliothèques bien spécifiques.....</i>	<i>34</i>
<b>Chapitre 2 : Comment animer dans une médiathèque française à l'étranger ? Des moyens d'action inégaux.....</b>	<b>35</b>
<i>A. La « médiathèque type » : état des lieux.....</i>	<i>35</i>
<i>B. Les ressources humaines : des équipes de tailles variées et des agents aux         profils divers.....</i>	<i>35</i>
<i>C. Des contraintes matérielles.....</i>	<i>37</i>
<b>Chapitre 3 : La médiation des collections : un premier champ d'action.....</b>	<b>39</b>
<i>A. L'état des collections dans le réseau.....</i>	<i>39</i>
<i>B. Quelle médiation pour les collections des MFE ?.....</i>	<i>40</i>
<b>Chapitre 4 : Quelles animations dans les médiathèques françaises à l'étranger ? Typologie des événements organisés dans le réseau.....</b>	<b>41</b>
<i>A. Des animations régulières.....</i>	<i>41</i>
<i>B. La participation à des événements impulsés par l'établissement ou par le         réseau.....</i>	<i>42</i>
<i>C. La coopération avec des institutions extérieures et les événements hors les         murs.....</i>	<i>43</i>
<i>D. Études de cas : Maurice, Chine et Colombie.....</i>	<i>44</i>
<b>III – PERSPECTIVES : LA MÉDIATHÈQUE, SOCLE D'UNE POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE COHÉRENTE ?.....</b>	<b>51</b>
<b>Chapitre 1 : Vers une meilleure insertion dans la politique de l'établissement ?.....</b>	<b>51</b>
<i>A. Le positionnement de la médiathèque : du discours théorique au regard         des professionnels.....</i>	<i>51</i>
<i>B. Réinscrire la médiathèque au centre du dispositif.....</i>	<i>53</i>
<i>C. Multiplier les projets transversaux.....</i>	<i>55</i>

<b>Chapitre 2 : Médiathèques et bureaux du livre : quelles conséquences sur la politique d'action culturelle ?</b> .....	<b>57</b>
<i>A. Travailler en synergie, un enjeu</i> .....	57
<i>B. La conséquence des « postes mixtes »</i> .....	58
<b>Chapitre 3 : Les ressources de la bibliothèque, socle d'une politique cohérente de promotion du livre</b> .....	<b>60</b>
<i>A. Vers davantage de cohérence entre ressources et animations : une nécessaire thématisation</i> .....	60
<i>B. Éditorialisation des contenus : mettre en place des propositions culturelles thématiques</i> .....	64
<i>C. La production de contenus, un axe à développer</i> .....	67
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>71</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>73</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>79</b>
<b>INDEX</b> .....	<b>117</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>119</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>121</b>

## *Sigles et abréviations*

ADPF : Association pour la Diffusion de la Pensée Française

AF : Alliance française

BIEF : Bureau international de l'édition française

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

COCAC : Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

DGCID : Direction générale de la coopération internationale et du développement

IF : Institut français (l'abréviation IF sera employée pour désigner les établissements culturels à l'étranger portant ce nom. L'opérateur du Ministère des Affaires Étrangères à Paris sera désigné par l'appellation Institut français, sans abréviation)

MAE : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

MFE : Médiathèque Française à l'étranger

PAM : Plan d'Aide aux Médiathèques

SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle



# INTRODUCTION

---

« Crise oblige, les Instituts français réduisent la toile »<sup>1</sup>, « Fermeture des Instituts français : une alternative est possible »<sup>2</sup>, « Les Instituts français en voie de destitution »<sup>3</sup>, « Francophonie : soyons plus ambitieux ! »<sup>4</sup>. Il n'est pas rare que la politique de diplomatie culturelle française se retrouve sous les phares de l'actualité, à travers les aléas vécus par les établissements culturels à l'étranger. Le récent cas de l'Institut français d'Amsterdam en est un bon exemple. La Maison Descartes, située au centre d'Amsterdam et qui abritait l'Institut français et sa médiathèque, a en effet été revendue au cours de l'été 2016 par l'État français, qui n'avait plus les moyens de l'entretenir. L'intérêt des médias pour ces baisses de moyens et fermetures n'a rien d'étonnant : la diplomatie culturelle constitue traditionnellement un élément emblématique du *soft power* ou de la diplomatie d'influence à la française et relève, bien entendu, d'une dimension symbolique importante aux yeux de l'opinion.

Il est indéniable que le réseau culturel français est particulièrement important, ce qui est souvent rappelé par les instances diplomatiques. Le ministre des Affaires Étrangères Laurent Fabius l'évoque ainsi lors d'un discours adressé à l'École Normale Supérieure de Paris, en 2013 :

Le rayonnement culturel, intellectuel et scientifique contribue en effet à notre poids politique, et participe à la construction d'une réalité et d'une image positive de la France. Pour développer cette action, nous nous appuyons sur plusieurs piliers. Nous avons un réseau culturel dont l'ampleur – ne soyons pas arrogants, mais c'est un fait – est sans égal<sup>5</sup>.

Ce réseau se compose notamment de 96 Instituts français (IF) – qui travaillent en coopération directe avec l'Institut français à Paris, opérateur de l'action culturelle de la France, placé sous la double tutelle du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAE) et du Ministère de la Culture et de la Communication – des Instituts français de recherche (IFR), ainsi que de plus de 800 Alliances françaises (AF), dont 307 sont conventionnées par le MAE<sup>6</sup>. Les missions de ces établissements sont diverses, et ont pour noyau l'enseignement du français, la promotion des études en France et la diffusion de la pensée et de la création françaises, à travers l'organisation de manifestations. Alliances et Instituts mènent donc une politique active d'action culturelle. La promotion du livre, sous toutes ses formes, est souvent au cœur de cette politique d'action culturelle – l'Institut français à Paris a ainsi pour objectif d'« apporter son soutien au livre, première industrie culturelle en France et l'une des plus

---

<sup>1</sup> MARIÉ, Awenig, « Crise oblige, les instituts français réduisent la toile », Ouest France, 20 août 2016.

<sup>2</sup> GOFFIN, Benoît, L'HOSTIS, Céline, « Fermeture des Instituts français : une alternative est possible », Libération, 1<sup>er</sup> juin 2016.

<sup>3</sup> GAUQUELIN, Blaise, STROOBANTS, Jean-Pierre, « Les instituts français en voie de destitution », Le Monde, 25 mai 2016. Disponible en ligne : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/05/25/les-instituts-francais-a-l-etranger-en-voie-de-disparition\\_4925822\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/05/25/les-instituts-francais-a-l-etranger-en-voie-de-disparition_4925822_3224.html) Consulté le 4/11/2016

<sup>4</sup> AMIRSHAHI, Pouria, PREMAY, Christophe, « Francophonie : soyons plus ambitieux ! », Marianne, 5 avril 2015.

<sup>5</sup> La France, une "puissance d'influence" - Discours du ministre des Affaires étrangères à l'École Normale supérieure (Paris, 5 février 2013). Disponible en ligne : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministre-les-secretaires-d-etat/anciens-ministres/laurent-fabius/discours/article/la-france-une-puissance-d> Consulté le 4/11/2016

<sup>6</sup> <http://www.institutfrancais.com/fr/faites-notre-connaissance-0> Consulté le 7/11/2016

internationalisées, à travers l'appui à la traduction et à l'adaptation à l'écran d'ouvrages français et une aide aux déplacements d'auteurs dans le monde entier »<sup>7</sup>.

Les AF et les IF comportent le plus souvent en leur sein une médiathèque : ce sont ces bibliothèques qui constituent le réseau des médiathèques françaises à l'étranger (MFE), au cœur de la présente étude. Ce réseau est particulièrement dense : l'Institut français travaille en effet avec plus de 570 médiathèques en activité dans les IF et dans les AF conventionnées. Au sein du département Langue française, Livre et Savoirs de l'Institut Français, le pôle Livre et Médiathèques est en charge du pilotage de ce réseau de bibliothèques françaises. Ces dernières sont souvent l'un des éléments les plus anciens de ces centres culturels et « constituent un service essentiel de ces établissements, depuis leur origine »<sup>8</sup>. Il est pourtant notable que les médiathèques sont rarement l'élément qui attire le plus l'attention de la presse et de l'opinion. Ainsi, l'article du Monde, consacré au printemps dernier à la fermeture de l'IF d'Amsterdam<sup>9</sup>, évoque la reprise des cours de langue par les AF du pays et la poursuite de certaines activités culturelles par les services concernés de l'ambassade – mais rien sur l'avenir de la médiathèque et de ses collections, pourtant concernées au premier chef par la fermeture des locaux. Le discours mené par l'Institut français de Paris témoigne pourtant de l'importance théorique des médiathèques au sein de la politique de diplomatie culturelle. Les médiathèques du réseau sont en effet qualifiées de « lieux d'apprentissage linguistique, de culture, de rencontres, de débats, de ressources documentaires [qui] participent pleinement à la politique de rayonnement et d'attractivité de la France »<sup>10</sup>. Leur importance dans le secteur du livre, qui ne se conçoit pas sans un réseau dynamique de médiathèques au sein des établissements culturels à l'étranger, est réaffirmée dans la dernière plaquette de communication sur la politique du livre produite par l'Institut français. Cette plaquette souligne en effet la nécessité de mettre en œuvre une « politique d'innovation au sein des médiathèques françaises à l'étranger » et insiste sur l'importance du dispositif, à travers l'existence de 800 agents à l'œuvre dans le réseau. Néanmoins, si les médiathèques des établissements culturels à l'étranger sont des acteurs-clef de la promotion du livre, elles sont loin d'être les seules en charge de cette question dans le domaine de la coopération culturelle. Elles doivent composer avec un environnement institutionnel qui leur est propre, difficilement comparable avec celui de leurs homologues du territoire français.

Les professionnels des bibliothèques se sont souvent penchés sur le sujet des MFE. Il est cependant révélateur de constater que la part la plus importante de la littérature professionnelle produite sur ces institutions a été publiée à partir du milieu des années 1990 et dans les années 2000. Un certain nombre d'articles sur le réseau des MFE, parus dans les revues professionnelles, permet d'en rendre compte. Par ailleurs, le bureau des médiathèques alors en activité au sein du MAE avait en charge la publication d'une revue annuelle, intitulée *Les bibliothèques de France à l'étranger* – puis *Les médiathèques françaises à l'étranger*. Les sources

<sup>7</sup> <http://www.institutfrancais.com/fr/livre> Consulté le 7/11/2016

<sup>8</sup> SANZ, Pascal (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2008, p. 294.

<sup>9</sup> GAUQUELIN, B., STROOBANTS, J.-P., 2016.

<sup>10</sup> <http://www.institutfrancais.com/fr/mediatheques> Consulté le 4/11/2016

sont donc nombreuses, quand il s'agit de retracer l'histoire du réseau au cours de cette période. Il s'agissait alors d'un contexte bien particulier de réforme et de modernisation qui a suscité un engouement de la part des professionnels. Preuve en est le nombre de mémoires d'étude réalisés au cours de la période par les élèves conservateurs de l'Enssib, qui se rendaient fréquemment en stage dans ces structures. Entre 2001 et 2007, au moins sept mémoires furent en effet produits, sur des sujets aussi divers que la politique documentaire de ces médiathèques, leurs liens avec les bureaux du livre, ou encore les enjeux liés à la communication<sup>11</sup>. Les travaux d'analyse plus récents, prenant acte des évolutions récentes du réseau des MFE, manquent cependant à la profession<sup>12</sup>.

La question des politiques d'action culturelle menées par ces médiathèques est particulièrement dépourvue d'analyse critique. De cette question dépendent pourtant de nombreux enjeux constitutifs aux MFE : promotion de leurs ressources, visibilité dans le paysage culturel local, insertion dans la politique culturelle menée par leur établissement, etc. La cohérence de la politique d'action culturelle menée par les différents services des établissements est donc l'une des problématiques phare. Il s'agit dès lors de s'interroger dans la présente étude sur le positionnement des médiathèques au sein de la politique d'action culturelle des postes et de se demander si les animations menées par les médiathèques se font en cohérence avec les ressources qu'elles proposent. Plusieurs questions se posent d'emblée. Quels types d'animations les MFE mettent-elles en place ? Quels sont leurs moyens d'action au sein de la politique du poste ? Comment l'action culturelle menée par l'établissement reflète son engagement vis-à-vis de la médiathèque ? Et enfin, quels sont les liens entre politique documentaire de la médiathèque et programmation culturelle globale ? Les ressources de la médiathèque peuvent-elles constituer le socle d'une politique d'action culturelle cohérente ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons mené une enquête au sein du réseau des MFE et conduit des entretiens auprès de professionnels du réseau, qui nous ont notamment permis de récolter des données sur la nature des animations mises en place dans les médiathèques et de recueillir l'avis des responsables de médiathèques sur les orientations à donner à cette politique d'action culturelle. Nous avons choisi d'aborder cette politique d'action culturelle sous le prisme des politiques du livre menés par les postes diplomatiques – la « promotion du livre » est en effet une notion bien propre à la diplomatie culturelle à la française.

Si les résultats de ces enquêtes furent satisfaisants, nous regrettons néanmoins de ne pas avoir eu le temps d'adopter une démarche d'une plus grande rigueur méthodologique. En effet, un plus grand nombre d'entretiens nous aurait permis de produire davantage de données d'analyse qualitative. De même, il est à déplorer que le panel des répondants à notre enquête ne soit pas assez représentatif de l'ensemble du réseau : les résultats ne sont donc guère exploitables pour établir des statistiques notamment. Une enquête menée sur un plus long terme aurait peut-être permis de constituer un panel de répondants plus représentatif statistiquement – en appliquant par exemple un quota de réponses. Enfin, mener une telle analyse « hors sol » présente, bien

<sup>11</sup> Nous renvoyons à la section « Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger » de notre bibliographie, pour plus de précisions.

<sup>12</sup> Notons la réalisation de deux mémoires de Master à l'Enssib en 2013 : BONILLA DE LA PLATA, Christopher, *Les médiathèques françaises à l'étranger: quel modèle?*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire de Master en sciences de l'information et des bibliothèques), 2013 et DOMIS Florence, *Culturethèque, éditorialiser et diffuser une médiathèque numérique pour l'Institut français du Japon et son réseau*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire de Master en sciences de l'information et des bibliothèques), 2013.

entendu, ses limites. Nous n'avons pu nous rendre que dans deux établissements culturels à l'étranger au cours de cette étude. Or, chaque médiathèque française s'inscrivant dans des contextes différents d'un pays à l'autre, il est souvent nécessaire d'avoir une bonne connaissance de l'environnement du centre culturel pour pleinement appréhender le rôle de la médiathèque. L'objectif d'un tel mémoire n'est bien sûr pas de fournir des solutions clefs en main concernant la politique d'action culturelle d'une médiathèque en particulier, mais bien plutôt de dessiner un panorama des pratiques existant dans le réseau, de cerner les problématiques communes à ces établissements, et de proposer des pistes de réflexion adaptables aux contextes très divers des MFE. Par ailleurs, nous n'avons guère les moyens de procéder à une enquête systématique de public – ce dernier peut donc à bien des égards paraître écarté de la présente étude. Si nous avons fait le choix de porter notre réflexion sur les pratiques de travail au sein des MFE et d'interroger uniquement des professionnels du réseau, la question du public, de ses usages et de ses attentes ne doit pas être mise de côté et pourrait faire en soi l'objet d'un travail d'analyse et de recherche approfondi.

Afin de mettre en perspective la cohérence de la politique d'animation culturelle dans le réseau des MFE, nous nous attacherons tout d'abord à retracer l'histoire du réseau de coopération culturelle, pour en dégager les grandes orientations stratégiques et de revenir sur l'organisation actuelle du réseau des MFE. Nous tenterons ensuite de dresser un état des lieux de la politique d'animation culturelle menée actuellement dans ces médiathèques. Enfin, il conviendra de s'interroger sur la difficulté pour les médiathèques de mener une politique d'action culturelle cohérente et de proposer quelques perspectives d'évolution du réseau.

# I – LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : HISTOIRE ET ORGANISATION

---

## CHAPITRE 1 : HISTOIRE D'UN RÉSEAU MULTIFORME

Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger (MFE) se compose principalement des bibliothèques situées au sein des Instituts français (IF) et des Alliances françaises (AF). Le profil et les moyens d'action de ces établissements culturels à l'étranger sont donc souvent d'une grande diversité. Un retour sur l'histoire et l'organisation du réseau est un préalable nécessaire pour appréhender l'enjeu qu'est la politique d'action culturelle dans ces établissements.

### A. L'identité des établissements culturels français à l'étranger

#### *Les Instituts français : de la tradition universitaire à des missions élargies*

La politique de diplomatie culturelle à la française est très marquée par une forte implication de l'État, surtout à partir de 1945 – nous ne nous attarderons pas sur ce sujet qui est déjà assez largement traité<sup>13</sup>. Les premiers Instituts français émanent néanmoins d'initiatives individuelles, et mettent du temps à se structurer. La création de ce réseau est très liée à la mise en place de structures de coopération universitaire : les universités ouvrent dès le début du XX<sup>e</sup> siècle des antennes à l'étranger. Nous pouvons citer le cas de l'IF de Florence, créé dès 1908 en partenariat avec la Faculté de lettres de l'Université de Grenoble<sup>14</sup>. Il s'agit ainsi du premier IF à l'étranger, et il comprend bien sûr, dès son origine, une bibliothèque française. Quant à l'IF de Londres, il est fondé en 1910 par Marie d'Orliac, avec le patronage de l'Université de Lille. Ces premiers Instituts présentent donc une forte coloration scientifique, et sont au service d'activités de recherche principalement. Si seulement quatre Instituts existent en 1914, des créations plus systématiques sont entreprises dans l'entre-deux guerre<sup>15</sup>, et on comptabilise trente-cinq Instituts en 1939. Leur chiffre explose après la Libération : « en 1969, on dénombrait 221 établissements, dont 59 instituts culturels et 162 centres culturels »<sup>16</sup>. Si les premiers IF naissent donc dans un contexte de coopération universitaire, ils sont cependant progressivement amenés à assumer des missions bien plus larges, de diffusion et de promotion de la culture française. Leur structuration en réseau s'opère peu à peu, dans les années 1970. Le statut officiel des Instituts et centres culturels à l'étranger est mis en place par l'article 66 de la loi n°73-1150 du 27 décembre 1973, qui concerne tous les établissements d'action culturelle et d'enseignement à l'étranger, dépendant du Ministère des Affaires Étrangères (MAE). Un arrêté du 3 mars 1982 dresse la liste des établissements composant ce réseau, et est régulièrement mis à jour. Tous ces établissements sont dotés de l'autonomie financière. Ils dépendent directement de

---

<sup>13</sup> Nous renvoyons à la section « Politique de diplomatie culturelle et coopération internationale » de notre bibliographie pour plus de détails.

<sup>14</sup> BONILLA DE LA PLATA, Christopher, *Les médiathèques françaises à l'étranger: quel modèle ?*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire de Master en sciences de l'information et des bibliothèques), 2013, p. 23.

<sup>15</sup> HAIZE, Daniel, *L'action culturelle et de coopération de la France à l'étranger: un réseau, des hommes*, l'Harmattan, 2012, p. 123

<sup>16</sup> *Ibid.*

l'ambassade : leurs directeurs ont pour autorité hiérarchique l'ambassadeur et le Conseiller d'action et de coopération culturelle (COCAC).

Si l'histoire des centres culturels français peut être globalement résumée par une chronologie commune et linéaire, il nous faut néanmoins préciser que selon les régions, l'histoire individuelle de certains centres a pu marquer leur développement. Certains Instituts subissent des aléas, des fermetures ou des modifications qui leur procurent une place particulière dans le paysage culturel local. C'est par exemple le cas de l'Institut français de Prague, l'un des plus importants d'Europe durant l'entre-deux guerres, qui « a dû fermer ses portes en 1951, mais, demeuré très présent dans la conscience et l'imaginaire des Tchèques, il récupère son local et ses missions d'origine lorsqu'il rouvre ses portes en 1990 »<sup>17</sup>. Les contextes locaux doivent toujours être pris en compte pour mener une histoire pertinente du réseau.

Suite à la création de l'Institut français de Paris, qui prend le relais de CulturesFrance, les noms des différents centres culturels à l'étranger ont peu à peu pris la forme harmonisée d'« Instituts français »<sup>18</sup>. Les IF sont désormais au nombre de 96, répartis sur tous les continents<sup>19</sup>. Au cours des dernières années a été amorcé la fusion des Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et des IF. Le COCAC est donc souvent directeur de l'IF du pays concerné. Leurs missions ont progressivement inclus bien d'autres domaines que la coopération universitaire. Selon le vade-mecum des établissements culturels publié en 2006 par la DGCID, quatre principales missions sont confiées aux Instituts français<sup>20</sup> : l'enseignement du français général et de spécialité, la mise à disposition du public de ressources documentaires sur la France, la diffusion de la création culturelle française à travers l'organisation de manifestations, la promotion de l'enseignement supérieur français et l'orientation des étudiants souhaitant effectuer des études en France. L'action culturelle est de fait l'une des priorités des Instituts actuels. Le visage des premières bibliothèques françaises était donc bien différent de celui d'aujourd'hui. Leurs collections présentaient une orientation scientifique claire, qui a dû évoluer en même temps que les missions de ces centres culturels à l'étranger perdaient de leur coloration strictement universitaire – nous reviendrons plus loin sur cette évolution des collections des bibliothèques d'IF.

### ***L'enseignement du français, au cœur de la création des Alliances françaises***

Contrairement aux IF directement rattachés au MAE, à travers l'autorité hiérarchique de l'ambassadeur, les Alliances françaises (AF) sont des associations à but non lucratif, autonomes et de droit local<sup>21</sup>. Elles émanent d'un mouvement international, apolitique et non confessionnel, fondé en 1883 sous l'égide de Paul

---

<sup>17</sup> SAGAERT, Marc, « Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2002 p. 47.

<sup>18</sup> Pour désigner les Instituts français à l'étranger, nous emploierons la forme abrégée « IF », suivie du nom du pays ou de la ville concernés, selon l'usage de l'établissement. Pour désigner l'opérateur situé à Paris, nous emploierons la forme « Institut français », non abrégée.

<sup>19</sup> Voir la carte des Instituts français dans le monde, établie par l'Institut français de Paris : <http://www.ifmapp.institutfrancais.com/les-if-dans-le-monde> [Consulté le 28/10/2016]

<sup>20</sup> DGCID, *Vade-mecum des établissements culturels*, 2006, p. 6. Cité par HAIZE, Daniel, *L'action culturelle et de coopération de la France à l'étranger...*, 2012, p. 128.

<sup>21</sup> Sur le statut des Alliances françaises, voir la charte de la Fondation Alliance française : [http://www.fondation-alliancefr.org/wp-content/medias/PDF/charte-document\\_cadre.pdf](http://www.fondation-alliancefr.org/wp-content/medias/PDF/charte-document_cadre.pdf) [Consulté le 15/11/2016]

Cambon et de Pierre Foncin<sup>22</sup>, dans le contexte difficile qui suit la défaite de 1870. L'Alliance française ainsi créée a pour objectif de renforcer la présence culturelle française à l'étranger – et dans l'empire colonial naissant – notamment à travers des cours de langue française. L'enseignement du français est donc bien la mission fondatrice des Alliances, qu'elles continuent à assurer en priorité, avec un total de 560 000 apprenants à travers le monde<sup>23</sup>. Les AF voient néanmoins leurs activités se diversifier au cours des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, à l'image des IF. Selon le rapport 2015 de la Fondation Alliance Française<sup>24</sup>, plus de 22 000 événements culturels furent organisés au sein du réseau au cours de l'année, aussi bien dans le domaine des arts visuels, du cinéma, du spectacle vivant que du livre et du débat d'idées.

La Fondation Alliance Française, reconnue d'utilité publique, est créée en 2007 pour coordonner et accompagner la mise en place et le développement des Alliances locales. Les Alliances sont indépendantes de la Fondation, tant statutairement que financièrement, mais cette dernière est propriétaire de la marque « Alliance française » et donne le droit aux différents établissements de l'utiliser. Le réseau est aujourd'hui composé de plus de 800 Alliances. Un certain nombre d'entre elles – 307 selon les derniers chiffres de l'Institut français – bénéficie d'une convention avec le MAE – c'est le cas notamment des plus grandes antennes dont l'activité ne se limite pas à l'organisation de cours, mais prend en charge la mise en place d'une programmation culturelle dense. Le MAE estime en effet que « de nombreuses Alliances à l'étranger ont pour activité unique l'enseignement du français susceptible d'être largement autofinancé alors que beaucoup d'établissements à autonomie financière assument également des missions qui ne sont guère susceptibles d'autofinancement comme la documentation »<sup>25</sup>. Une offre documentaire importante est donc un argument pour une Alliance qui souhaite mettre en place une convention avec le MAE. Le réseau des Alliances est doté d'un nombre important de médiathèques : selon les données de l'enquête 2015<sup>26</sup>, 460 médiathèques sont présentes au sein du réseau. Si toutes les Alliances n'offrent pas les services d'une bibliothèque, l'importance de la documentation est néanmoins réaffirmée par la Fondation. En effet, « la présence d'un centre de ressources sur la France contemporaine voire d'une médiathèque fait désormais partie des conditions à remplir pour créer une nouvelle Alliance »<sup>27</sup>. De fait, la charte de la Fondation Alliance Française<sup>28</sup> réaffirme que les deux missions prioritaires des Alliances sont de proposer des cours de français général et spécifique, ainsi que des activités culturelles et des ressources documentaires sur la France et la langue française.

Les bibliothèques françaises à l'étranger s'inscrivent donc dans des contextes différents. Cependant, si Alliances françaises et Instituts français diffèrent de par leur histoire et les intentions qui ont présidé à leur naissance, ces établissements présentent aujourd'hui de nombreuses missions communes. Le pilotage de ces différents acteurs, et a fortiori celui des médiathèques, constitue donc un enjeu de taille.

---

<sup>22</sup> Historique de l'Alliance française : <http://www.fondation-alliancefr.org/?cat=538> [Consulté le 15/11/2016]

<sup>23</sup> Rapport Data 2015 de la Fondation Alliance Française, disponible en ligne : <http://www.fondation-alliancefr.org/?p=24452> [Consulté le 28/11/2016]

<sup>24</sup> Voir Annexe V.

<sup>25</sup> HAIZE, D., 2012, p. 172-173.

<sup>26</sup> Voir Annexe V.

<sup>27</sup> BONILLA DE LA PLATA, C., 2013, p. 20.

<sup>28</sup> Charte (document-cadre) de la Fondation Alliance Française, disponible en ligne : [http://www.fondation-alliancefr.org/wp-content/medias/PDF/charte-document\\_cadre.pdf](http://www.fondation-alliancefr.org/wp-content/medias/PDF/charte-document_cadre.pdf) [Consulté le 28/11/2016]

## B. Un réseau en quête de structuration et de modernisation

### *Le pilotage des différents acteurs : un enjeu*

Le réseau culturel français fait face à un besoin chronique de structuration. La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle voit la naissance de différentes structures qui ont pour objectif de fournir un cadre structurant aux établissements culturels à l'étranger. En 1922 est créée l'Association française d'expansion et d'échanges artistiques qui deviendra l'Association française d'action artistique (AFAA) et regroupait différentes entités autour de la promotion de l'art français dans le monde. De même, l'Association de Diffusion de la Pensée Française (ADPF) se chargeait de la diffusion de la langue française et de la culture francophone et fut jusqu'en 2006 en charge de la promotion du livre à l'international, pour le MAE et le MCC. La faiblesse de la structuration des différents opérateurs du MAE est souvent soulignée : « le ministère des Affaires Étrangères n'est pas toujours à même d'affirmer des choix stratégiques sur les opérateurs principaux, qui ont tendance à développer leur propre dynamique », note ainsi un rapport de 2006<sup>29</sup>.

En 2006 est créé CulturesFrance, un opérateur placé sous la tutelle du MAE et du MCC, en charge des échanges culturels internationaux<sup>30</sup>. Ce nouvel opérateur fusionne l'AFAA et l'ADPF. La promotion du livre constituait donc une de ses missions d'origine – à laquelle vinrent s'ajouter les arts de la scène et du spectacle, les arts visuels, la diffusion du cinéma français, etc. La naissance de CulturesFrance intervient par ailleurs dans une période où tout l'aspect opérationnel de la diplomatie culturelle est transféré de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) à des opérateurs extérieurs. C'est dans ce contexte que, en 2010, CulturesFrance laisse la place à l'Institut français, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), fondé par la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État<sup>31</sup>. L'Institut français est dès lors l'opérateur du MAE pour les aspects culturels. Le fonctionnement par opérateur a ses partisans et ses détracteurs. Si une plus grande souplesse d'une organisation en agence est souvent reconnue, le statut d'EPIC de l'Institut français a plusieurs fois été critiqué.

L'une des questions récurrentes concernant le pilotage des établissements culturels est le rattachement du réseau au service central. Une séance de 2008 du Sénat s'interroge ainsi sur « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? » et évoque « un pilotage à renouveler »<sup>32</sup>. La création de l'Institut français fut l'occasion de relancer ce débat. L'article 11 de la loi précise ainsi que « pendant un délai de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement conduit une expérimentation du rattachement à l'Institut français du réseau culturel de la France à l'étranger. Dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la publication de la présente loi, le ministre des affaires étrangères

<sup>29</sup>MAE, *Rapport sur l'exercice de la tutelle du ministère des Affaires étrangères sur les opérateurs de la coopération culturelle et technique*, Paris, 2006, p.16-18. Cité par HAIZE, D., 2012, p.110.

<sup>30</sup> Voir le site archivé de CulturesFrance : <http://web.archive.org/web/20090317070844/http://www.culturesfrance.com/culturesfrance-presentation.html> [Consulté le 28/11/2016]

<sup>31</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022521532> [Consulté le 28/11/2016]

<sup>32</sup> « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », Rapport d'information n° 428 (2007-2008) de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2008. Disponible en ligne : <https://www.senat.fr/rap/r07-428/r07-4280.html> [Consulté le 25/10/2016]

désigne des missions diplomatiques, dont le nombre ne peut être inférieur à dix, choisies pour constituer un échantillon représentatif de la diversité des postes en termes d'effectifs, de moyens et d'implantation géographique. » Treize postes expérimentateurs ont été mis en place : Cambodge, Chili, Danemark, Émirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Inde, Koweït, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour, Syrie (cette dernière est néanmoins rapidement sortie du champ de l'expérimentation en raison de la situation politique du pays.) Cette expérimentation est arrivée à son terme en 2013 et n'a pas permis de trancher en la faveur d'un rattachement du réseau à l'Institut français et de la création d'EPIC locaux<sup>33</sup>. Les IF demeurent donc dépendants du MAE.

La structuration du réseau de coopération culturelle est donc un élément récurrent de la réflexion menée sur ces institutions. Par-delà les questions structurelles, l'enjeu est également celui de l'image du réseau et de la communication : il s'agit de donner davantage de visibilité aux structures que sont les IF. Ces établissements, aux histoires et aux noms souvent différents, peinent en effet à afficher une identité commune. Il est notable que les AF bénéficient, dans de nombreux pays, d'une visibilité plus importante que les IF, étant donné leur présence bien ancrée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Émilie Bettega, responsable de la médiathèque de Pékin témoigne ainsi que, malgré l'importance de l'IF de Chine, l'Alliance est souvent mieux repérée dans les mentalités collectives<sup>34</sup>. La question du nom de l'opérateur en charge de la diplomatie culturelle a également été une source de débats. La proposition fut faite de donner le nom de Victor Hugo au réseau : « nos centres culturels, nos instituts français, mais également l'agence de coopération chargée à Paris d'animer ce réseau mondial porteront désormais un même nom »<sup>35</sup>, déclare ainsi Olivier Poivre d'Arvor dans un article de février 2010, quelques mois avant la loi qui donne naissance à l'Institut français. À travers cette création de l'« Institut Victor-Hugo », l'objectif était de donner une identité commune à tous le réseau, sur le modèle des réseaux culturels allemands (le Goethe Institut), espagnol (Instituto Cervantes) ou encore britannique (à travers le British Council). Cette proposition n'a cependant pas été retenue par les parlementaires, qui lui ont préféré le nom d'« Institut français ». L'enjeu demeure néanmoins de promouvoir la « marque » Institut français, ce qui ne relève pas toujours de l'évidence. La pluralité du réseau constitue ainsi pour certains un frein à la définition d'une identité commune. Notons néanmoins que c'est aussi le cas pour d'autres réseaux culturels. Le Goethe-Institut, souvent présenté comme un modèle pour le réseau français, fait face à la même pluralité, puisque les « maisons de l'Allemagne », petites structures de forme associative qui comprennent parfois des bibliothèques, lui ont été rattachées.

### ***Le pilotage des MFE : bureau des médiathèques et plan d'aide aux médiathèques***

Le pilotage du réseau culturel à l'étranger est donc un élément récurrent de la réflexion sur la politique de diplomatie culturelle. Les médiathèques n'échappent pas à cette dynamique. Par ailleurs, des stratégies concernant spécifiquement les MFE ont été mises en place. En effet, étant donné les statuts très divers des établissements qui accueillent les médiathèques, Instituts Français, Alliances ou établissements binationaux, une structuration de ce réseau n'est pas chose aisée. Les années 1990 marquent un tournant dans l'histoire du réseau des MFE. En 1993 est ouvert au MAE un bureau qui

<sup>33</sup> Projet de loi de finances de finances pour 2014 : Action extérieure de l'État : <http://www.senat.fr/rap/a13-160-1/a13-160-18.html> [Consulté le 25/11/2016]

<sup>34</sup> Entretien mené le 20/10/2016.

<sup>35</sup> Poivre d'Arvor, Olivier, « L'Institut Victor-Hugo à la conquête du monde ». Disponible en ligne : [http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/20/l-institut-victor-hugo-a-la-conquete-du-monde-par-olivier-poivre-d-arvor\\_1309043\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/20/l-institut-victor-hugo-a-la-conquete-du-monde-par-olivier-poivre-d-arvor_1309043_3232.html) [Consulté le 30/11/2016]

leur est dédié, au sein de la DGCID, et qui regroupait environ cinq agents<sup>36</sup>. L'ouverture de ce bureau des médiathèques marque le début d'une réelle coordination du réseau et s'accompagne de diverses mesures, tendant vers une profonde « modernisation » du réseau – nous y reviendrons. Le bureau des médiathèques a notamment pour mission de participer au recrutement du personnel expatrié, de jouer un rôle de conseil auprès des ambassades et des directeurs de centres culturels, et d'organiser des plans de formation pour les agents du réseau. « Le bureau organisait une rencontre annuelle des responsables des médiathèques – tout d'abord en direction des personnels expatriés, cette rencontre fut par la suite ouverte à tous les personnels des médiathèques, à la suite de la fusion du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération », nous relate Laurence Eme, qui fut à la tête du bureau des médiathèques jusqu'en 2008. Cette rencontre avait lieu durant le salon du livre de Paris et durait environ une semaine. Elle était aussi l'occasion pour les professionnels du réseau de visiter des modèles de bibliothèques françaises innovantes. Des actions de formation en direction des personnels recrutés localement étaient également mises en place, grâce à des partenariats avec des institutions françaises, tels que Médiadix, la BPI ou encore l'Enssib<sup>37</sup>. Par ailleurs, le bureau des médiathèques se rendait aux journées du réseau, ce qui permettait d'exposer aux directeurs de centres culturels à l'étranger les grandes orientations vers lesquelles pouvaient tendre les MFE.

Le bureau a également en charge le Plan d'aide aux médiathèques (PAM), un appel à projet qui vient formaliser l'aide financière accordée par le MAE, jusque-là très ponctuelle et dépendant du contexte. Cette aide financière prend dès lors la forme d'un appel à projet annuel et thématique – même si des projets qui diffèrent du thème principal sont susceptibles d'être soutenus également. Le PAM permettait ainsi d'encourager les médiathèques du réseau à mettre en œuvre les grandes orientations stratégiques développées par le bureau des médiathèques. Les collections, les espaces, les formations des agents peuvent être concernées. Des missions d'expertise ont également pu être organisées grâce au PAM. L'Institut français est désormais responsable du PAM, qui évolue en 2017 et devient le « Fonds médiathèques XXI »<sup>38</sup>.

L'action du bureau des médiathèques s'accompagne de diverses publications qui visent tant à la coordination du réseau qu'à une plus grande conceptualisation de ses missions. Le bureau des médiathèques s'occupe en effet de la publication d'une série de fascicules informatifs sur le réseau des MFE, sous le titre « Les bibliothèques de France à l'étranger » (qui deviendra par la suite « Les médiathèques françaises à l'étranger »). Par exemple, en 2002 paraît un mémento pratique, à destination des professionnels des MFE, afin de fournir un référentiel commun aux agents du réseau<sup>39</sup>. Le MAE publie pour la première fois en 1998 un répertoire des médiathèques très exhaustif, qui s'appuie sur les résultats d'une enquête de 1996 et donne différents éléments descriptifs et pratiques sur les MFE. Un nouveau répertoire paraît en 2001 (sur des données de 1999), puis en 2007 (sur des données de 2004). Ces répertoires sont des occasions

---

<sup>36</sup> La plupart de ces informations sur l'histoire du bureau des médiathèques proviennent de l'entretien mené le 06/12/2016 avec Laurence Eme.

<sup>37</sup> SANZ, P., (dir.), 2008, p. 294.

<sup>38</sup> Voir Annexe IV.

<sup>39</sup> GARBE, Jean, *Mémothèque: mémento pratique à l'usage du personnel des médiathèques-centres d'information*, Les Médiathèques françaises à l'étranger, Dossier n°14, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 2002.

régulières de revenir sur les grandes missions du réseau des MFE, ainsi que sur les projets structurants initiés par le ministère. Ils donnent par ailleurs des chiffres et une notice descriptive pour chaque établissement, et non pas seulement pour le réseau dans son ensemble. Un bureau du livre existait également au sein du MAE, qui avait en charge les programmes concernant l'édition. Les responsables de médiathèques pouvaient également s'adresser à ce bureau pour l'organisation d'événements.

Le bureau des médiathèques au sein du MAE fut supprimé en 2008. Cette suppression s'est effectuée sur un temps assez court, ce qui a laissé peu de place à une véritable transition et à une passation efficace de certains dossiers. C'est désormais l'Institut français qui a en charge la mission de piloter et d'accompagner les médiathèques du réseau. Une personne est chargée de mission médiathèques, au sein du pôle Livre et Médiathèques du département Langue française, Livre et Savoirs.

### *Un besoin de modernisation*

Cette recherche de structuration du réseau des MFE s'est accompagnée d'un besoin de rénovation. Comme le souligne Marc Sagaert en 2002, « comme toute structure qui s'installe dans des habitudes, ce réseau, malgré ses qualités, avait fini par souffrir d'une inadaptation grandissante au monde moderne. Une action volontariste de restructuration a été voulue par le MAE depuis plusieurs années afin de lui redonner toute son efficacité »<sup>40</sup>. La nécessité de « moderniser » le réseau des MFE est en effet soulignée à intervalles réguliers et constitue un véritable leitmotiv depuis le début des années 1990, qui voit la première vague de rénovations, menées sous l'égide du bureau des médiathèques. Dès 1995, Renée Herbouze, qui était alors en charge des médiathèques au MAE, appelle de ses vœux « un énorme effort de professionnalisation et de modernisation »<sup>41</sup>. Ces actions de modernisation vont se jouer sur plusieurs plans. Une réflexion sur l'offre documentaire des médiathèques est menée, afin de leur permettre de réactualiser. En outre, l'accent est mis sur le profil des agents : de plus en plus de conservateurs de bibliothèques détachés sont nommés à la tête des grandes MFE. Des efforts sont également faits autour de la formation.

Cette volonté de modernisation est rendue opérationnelle par l'emploi du PAM, qui permet de relayer les grands axes de modernisation voulus par le bureau des médiathèques. Ces vagues de modernisation s'accompagnent de nombreuses rénovations mobilières et immobilières. Le PAM permet ainsi à certaines médiathèques de fournir des efforts conséquents sur leurs locaux. Certains établissements font figure de modèle :

La création, la réhabilitation ou la modernisation des structures sont souvent l'occasion d'inscrire la médiathèque – qui se voit attribuer des espaces plus vastes, mieux identifiés et à la visibilité accrue – comme élément fort du dispositif rénové. C'est le cas à Madrid, où le nouvel Institut français, rebaptisé par la presse « petit centre Pompidou à Madrid », a été doté à cette occasion d'une salle de spectacle de 260 places et d'une salle d'exposition de 160 m<sup>2</sup>, mais aussi d'une médiathèque publique d'information « à la française » proposant sur 700 m<sup>2</sup> plus de 25 000 documents multimédias en libre accès<sup>42</sup>.

Les années 1990 voient par ailleurs la consécration du terme « médiathèque » pour désigner les bibliothèques des établissements culturels à l'étranger. Ce terme de « médiathèque » est en soi synonyme de modernisation : son emploi, dans le réseau des bibliothèques publiques français, à partir des années 1970, est symptomatique d'un besoin de renouveau. Le terme désigne dès lors « une bibliothèque publique accueillante

<sup>40</sup> SAGAERT, M., 2002, p. 46.

<sup>41</sup> *La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques : actes du séminaire tenu à Sèvres, Centre international d'études pédagogiques, 8-9 mars 1995*, Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996, p.26.

<sup>42</sup> SAGAERT, M., 2002, p. 48.

et ouverte à une pluralité de supports (...), une bibliothèque moderne qui devait cesser de porter le nom de bibliothèque pour susciter l'intérêt »<sup>43</sup>. L'emploi du terme « médiathèque » pour désigner le réseau à l'étranger est donc révélateur de l'ambition de s'aligner sur la modernisation du réseau français. Il est néanmoins notable que, si le terme reste canonique dans le réseau des MFE, il n'est plus guère employé dans les bibliothèques françaises.

### *Une typologie de médiathèques*

La volonté de structuration de l'Institut français a pu s'exprimer plus récemment par la définition de typologies de MFE, qui ont « pour objectif de guider les postes dans leurs réflexions en leur offrant la possibilité d'opter pour l'un ou l'autre des modèles proposés »<sup>44</sup>. Ces typologies sont décrites dans la note stratégique « Perspectives d'évolution des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger » que nous produisons en annexe. Trois modèles de médiathèques sont décrits (généraliste, évolutif et hors les murs) et leurs modalités de mise en place détaillées dans un tableau. Ces typologies ne constituent pas « un cadre de référence obligatoire » pour les MFE, mais plutôt des pistes stratégiques de développement, ainsi qu'une tentative de rationaliser les profils très divers de ces institutions. Reste à savoir si les MFE parviennent à s'identifier à l'une ou l'autre de ces typologies. Selon la dernière enquête de l'Institut français auprès des MFE, menée en 2015, 49% des 289 répondants s'identifient au modèle généraliste, 19% au modèle évolutif, 2% au modèle hors les murs, tandis que 30% ne font pas de choix de typologie. Les MFE ne se sont donc pas encore pleinement appropriés ces typologies. Notons cependant que cette logique de typologie n'est pas nouvelle au sein du MAE, « qui déjà proposait en 2001 une « charte » du réseau définissant les différents types d'établissements culturels français à l'étranger »<sup>45</sup>. La volonté de cadrer des profils précis d'établissements va donc de pair avec une notion de pilotage central.

---

<sup>43</sup> Dictionnaire de l'Enssib, notice « médiathèque ». Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/mediatheque>

<sup>44</sup> « Perspectives d'évolution des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger », Note stratégique sur le réseau des médiathèques, Institut Français, 2012. Nous renvoyons à cette note (Annexe VI-A) pour plus de détails sur chacune de ces typologies.

<sup>45</sup> BONILLA DE LA PLATA, C., 2013, p. 45.

## CHAPITRE 2 : DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'APPRENANT À CULTURETHÈQUE : LES GRANDES ORIENTATIONS D'UN RÉSEAU

Au moment de la création du bureau des médiathèques, le réseau des MFE présentait donc un visage vieillissant, des collections pléthoriques et souvent datées. Afin d'assurer une modernisation pertinente du réseau, le bureau s'est attaché à dessiner de grands axes stratégiques pour assurer la promotion du livre français. Ces orientations prennent notamment la forme d'une médiation thématique des collections, par le biais de deux projet emblématiques : il s'agit des « centres de ressources sur la France contemporaine », puis de la « Bibliothèque de l'apprenant ». Ces deux projets ne se limitent néanmoins pas à des stratégies documentaires, mais constituent véritablement une redéfinition des missions des MFE, pilotée depuis le bureau des médiathèques et adressée à l'ensemble du réseau.

### A. De grandes impulsions stratégiques

#### *Les médiathèques, « centres de ressources sur la France contemporaine »*

La création des centres de ressources sur la France contemporaine (qui seront également appelés par la suite « centres d'information sur la France contemporaine ») est une de ces grandes orientations, initiée par le bureau des médiathèques, qui a contribué à structurer le réseau des MFE<sup>46</sup>. Cette initiative appartient pleinement au grand mouvement d'appel à la modernisation qui marque les années 1990. Lancés en 1994, les centres de ressources sur la France contemporaine se définissent comme « la fonction d'informer les publics de chacun des pays où la France est représentée sur les données et réalisations françaises, avec comme maîtres mots le professionnalisme et la cohérence »<sup>47</sup>. Les ressources des bibliothèques sont donc au cœur de cette initiative. Il s'agit d'une injonction à organiser la médiation des collections en fonction d'un thème, celui de la France contemporaine. Mais davantage qu'une organisation documentaire, ce dispositif se conçoit comme une véritable proposition culturelle, qui a pour objectif de donner plus de cohérence à la constitution des collections des MFE, en les pensant à la croisée de l'offre culturelle et linguistique des centres culturelles à l'étranger. L'accent est mis sur la diversité des ressources à offrir. Il est néanmoins bien précisé que le centre de ressources n'a pas vocation à devenir la bibliothèque : il ne peut en constituer qu'une partie, bien identifiée. Le centre de ressources avait aussi vocation à être pensé en réseau<sup>48</sup>, à l'échelle d'un pays par exemple, chaque établissement du réseau pouvant se spécialiser dans une thématique précise. Les MFE ayant pour particularité de s'adresser souvent à un public non-francophone, « les fonds de documents traduits du français, ou sous-titrés, dans la langue du pays d'accueil seront donc développés »<sup>49</sup>.

Les contenus de ces Centres de ressources sont donc tournés vers la France contemporaine. Une sélection de ressources était faite en partenariat avec la

<sup>46</sup> Sur les origines du projet, voir notamment AUBIN DE LA MESSUZIÈRE, Yves (dir.), *Guide pour un centre de ressources sur la France*, Les Bibliothèques de France à l'étranger, Dossier n° 4, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 1994 et AUBLIN, Laurent (dir.), *Le centre de ressources sur la France en six histoires et dix leçons*, Les Bibliothèques de France à l'étranger, Dossier n° 9, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 1997.

<sup>47</sup> AUBIN DE LA MESSUZIÈRE, Y. (dir.), 1994, p. 6.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> EME, Laurence, « Les médiathèques françaises dans l'Europe des 27 », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2008, p. 64.

Bibliothèque publique d'information (BPI) afin de mutualiser la réflexion sur ce projet. Parmi les grands thèmes qui articulent l'offre de ces centres de ressources<sup>50</sup>, on trouve les structures politiques et administratives de la France, les régions françaises, l'actualité artistique et culturelle française, l'actualité des sciences et techniques, le système éducatif et l'enseignement supérieur en France, ou encore la langue française et la Francophonie. Si ce projet fut immédiatement mis en place et bien accueilli dans un certain nombre d'établissements (le dossier n°9 de la revue « Les bibliothèques de France à l'étranger »<sup>51</sup> relate ainsi la création réussie de centres de ressources dans six MFE – Londres, Munich, Madrid, Tokyo, Le Caire et Casablanca), ce projet ne fut pas toujours bien reçu. « Le concept de centre de ressources a eu du mal à passer auprès de certains établissements, notamment dans des pays issus de la coopération. Certaines médiathèques jouaient de fait le rôle de bibliothèques de substitution, et une telle orientation des collections pouvait heurter », témoigne Laurence Eme.

### *La Bibliothèque de l'apprenant*

La Bibliothèque de l'apprenant est un autre de ces projets qu'il nous faut évoquer<sup>52</sup>. Cet outil a été imaginé et mis en place par Alain Durand et Nathalie Lelong, en 2005 à l'Institut français de Madrid. La mise en place d'un tel concept avait pour objectif de répondre à l'une des missions constitutives des MFE : être au service des apprenants du français. La bibliothèque doit véritablement se positionner « en tant que lieu de ressources culturelles adaptées aux apprenants »<sup>53</sup>. Les statistiques montrent que, dans un grand nombre d'établissements, les ouvrages pédagogiques présentent un très bon taux de rotation. Néanmoins, les apprenants du français se tournent difficilement vers les autres ressources de la médiathèque. La Bibliothèque de l'apprenant a pour objectif de constituer un ensemble documentaire, se composant de deux types de ressources : tant des documents pédagogiques que des « documents culturels »<sup>54</sup>, issus du fonds général (romans, documentaires, DVD, etc.). Tout l'enjeu tourne autour de la médiation de ces documents variés : l'objectif est de les classer par niveaux de langue, afin d'en faciliter l'accès aux apprenants du français. Cette bibliothèque est donc pensée comme une « somme des ressources servant à accompagner l'apprentissage du français. »<sup>55</sup> Tout l'enjeu est dès lors de concevoir un outil de classification pour ces « documents culturels. » Les initiateurs de ce projet se sont fondés sur *Le Cadre européen commun de référence pour les langues*<sup>56</sup>. Les documents sont donc classés selon les différents niveaux d'apprentissage définis par le *Cadre* : A1, A2, B1, B2, C1, C2. Au fondement du projet, il y eut la création d'une plateforme, qui avait pour objectif le partage de références au sein du réseau.

L'implication des professeurs de français de l'établissement dans la mise en place de cet outil est nécessaire. Il s'agit ainsi de créer davantage de synergie entre

<sup>50</sup> AUBIN DE LA MESSUZIÈRE, Y. (dir.), 1994, p. 23-61.

<sup>51</sup> AUBLIN, L. (dir.), 1997.

<sup>52</sup> Sur la mise en place de la Bibliothèque de l'Apprenant, voir : DURAND, Alain, LELONG, Nathalie, *La Bibliothèque de l'Apprenant : un outil d'accompagnement à l'apprentissage du français*. Disponible en ligne : [http://www.ifp-lisboa.com/tl\\_files/pdf\\_doc/mediatheque/Article\\_BA\\_-\\_version\\_pdf.pdf](http://www.ifp-lisboa.com/tl_files/pdf_doc/mediatheque/Article_BA_-_version_pdf.pdf) [Consulté le 12/10/2016] Je remercie également Nathalie Lelong pour les précisions qu'elle m'a apportées sur le sujet.

<sup>53</sup> EME, Laurence, 2008, p. 65.

<sup>54</sup> DURAND, Alain, LELONG, Nathalie, p. 6.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>56</sup> Disponible en ligne : [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf) [Consulté le 23/11/2016]

les cours de français et la médiathèque. La Bibliothèque de l'Apprenant répond donc au besoin de transversalité entre la médiathèque et les autres services de l'établissement, qu'il soit un IF ou une AF. De plus, ce dispositif replace les ressources de la bibliothèque et les besoins précis d'une catégorie d'usagers au centre de l'attention. De fait, « l'originalité de la Bibliothèque de l'Apprenant réside en cet ancrage culturel déterminant pour une culture d'échange et d'intégration »<sup>57</sup>. Bien plus qu'une simple stratégie de politique documentaire, la Bibliothèque de l'Apprenant constituait donc à sa création une véritable orientation stratégique pour le réseau, une médiation des collections qui prend pleinement en compte les particularités des MFE, ainsi qu'une invitation au décloisonnement entre les services.

Reste à savoir quel est le bilan de cette initiative, dix ans environ après ses débuts. La Bibliothèque de l'Apprenant a-t-elle été mise en place dans les établissements suivant sa définition conceptuelle ? La mise en place de la plateforme de partage a en effet été assez vite suivie par la fermeture du bureau des médiathèques au MAE, et le transfert à l'Institut français. La transmission de ce dossier ne s'étant pas faite, la plateforme n'a pas été maintenue, les frais afférents à sa maintenance n'ayant pas été payés. Les données qu'elles contenaient, qui résultaient de la sélection de ressources par les différents professionnels du réseau, n'ont pas pu être récupérées. Il s'agit donc en partie d'un échec du projet, dont le fondement était la sélection collaborative de ressources. Pour ce qui concerne sa mise en place dans les MFE, il est assez difficile de tirer des conclusions statistiques. Une chose est sûre : ce modèle a bien été intégré par le réseau et constitue dès à présent une référence pour les professionnels à l'étranger, ce projet étant à bien des égards plus facile à appréhender que celui des centres de ressources sur la France contemporaine. Il s'agit d'une orientation stratégique toujours d'actualité. Ce type d'initiative demande cependant un certain nombre de prérequis pour être mis en place efficacement. Il est nécessaire que l'équipe de la bibliothèque soit suffisamment formée et motivée pour l'entretien d'un tel fonds – sous peine de voir ces Bibliothèques de l'Apprenant se résumer à quelques étagères garnies de documents sélectionnés au tout début de la mise en place du projet, devenus obsolètes, et ne répondant plus aux besoins des apprenants de l'établissement. La tentation est donc de faire de ces Bibliothèques de l'Apprenant une sorte de pis-aller, de fonds minimal. Cette initiative doit s'accompagner d'un soutien constant de l'équipe pédagogique, nécessite de la vigilance de la part des agents de la médiathèque, et ne peut se concevoir sans un fréquent renouvellement des collections. La notion de partage des connaissances demeure également primordiale. Les nouveaux outils numériques conçus par l'Institut Français de Paris peuvent-ils répondre à ce besoin ?

## B. Des ambitions numériques : Culturethèque

Afin de s'aligner sur les évolutions en cours dans les bibliothèques françaises, et de continuer à fournir à ses usagers une offre qui correspond à leurs besoins, le réseau culturel français à l'étranger se devait de se lancer dans un chantier numérique. L'attention accrue portée au site de l'Institut français en est bien un signe. Nous pouvons citer la mise en place de l'IFMap, un outil de localisation des centres culturels français, ainsi qu'IFMobile, l'application mobile de l'Institut Français. En ce qui concerne les médiathèques, la réalisation phare est Culturethèque, la bibliothèque numérique de l'Institut Français, qui ouvre de nouvelles possibilités en matière de promotion du livre.

<sup>57</sup> DURAND, Alain, LELONG, Nathalie, p. 20.

## *Aux origines de Culturethèque*

Culturethèque se définit comme la « médiathèque numérique » de l'Institut français. Véritable plateforme de contenus pilotée depuis Paris, Culturethèque offre des ressources en français aux adhérents du réseau des MFE<sup>58</sup>. Mais avant d'être un outil commun, Culturethèque fut d'abord la bibliothèque numérique de l'IF de Londres. Les origines de ce projet remontent à 2009<sup>59</sup>. L'objectif était de donner accès à des ressources en ligne – la médiathèque se chargeait jusque là de réaliser des sitographies ou des sélections de type « signets », avec les inconvénients que cela sous-entendait. L'équipe de la médiathèque a ainsi commencé à élaborer avec le webmestre de l'Institut un système de gestion de contenus provenant de nombreuses sources différentes. L'équipe de la médiathèque avait pour ambition d'identifier des ressources très précises, puis de démarcher directement des éditeurs de ressources numériques ou librairies numériques – face à l'importance prise par la plateforme, et surtout après sa reprise par l'Institut Français, la solution retenue fut cependant de mener des négociations plus classiques et de souscrire à des bouquets tels que ceux proposés par Cyberlibris, Numilog, Immatériel, etc. Les contenus étaient dès l'origine d'une grande diversité puisque étaient également présents sur la plateforme des contenus libres de droits, des ressources du MAE ainsi que des contenus créés par l'IF de Londres, comme des captations vidéo de conférence – l'objectif étant aussi de concevoir, selon Anne-Elisabeth Buxtorf, « tout l'institut en numérique » et pas seulement une bibliothèque numérique à part du reste. La plateforme permettait par ailleurs une forme d'interaction avec la communauté des usagers, ces derniers ayant la possibilité de poster des commentaires.

C'est à la suite du succès de ce modèle de bibliothèque numérique que l'Institut français décide de développer un tel projet à l'échelle du réseau. L'objectif est de conserver le concept d'origine de la Culturethèque londonienne, c'est-à-dire une plateforme regroupant plusieurs contenus venant de sources différentes, réunis au même endroit et éditorialisés, tout en centralisant son développement à l'Institut français de Paris et en la proposant à l'ensemble des MFE. Cet effort de mutualisation des ressources numériques se situe également dans un contexte où de telles mutualisations sont courantes en France, à travers le réseau Carel ou le consortium Couperin. L'Institut français négocie pour la mise en place de la plateforme avec des éditeurs de ressources numériques, afin de souscrire à des abonnements. L'objectif était de produire une plateforme mutualisée, mais adaptable à chaque contexte local. La plateforme se décline donc en plusieurs interfaces « pays ». L'Institut français procède à une sélection de contenus et à une éditorialisation-type, mais chaque établissement culturel à l'étranger est ensuite libre de rajouter certains contenus et de procéder à l'éditorialisation des ressources qui lui conviennent. L'Institut français négocie donc des abonnements à des ressources qui forment un substrat commun. Il se charge également de pré-négocier des bouquets auxquels chaque poste sera libre de s'abonner ou non. Enfin, chaque établissement peut s'abonner à des ressources complémentaires. L'accès à la plateforme est, bien entendu, contrôlé par

---

<sup>58</sup> Voir la page du site de l'Institut Français consacrée à Culturethèque : <http://www.institutfrancais.com/fr/culturetheque> [Consulté le 23/11/2016]

<sup>59</sup> Je remercie Anne-Elisabeth Buxtorf, responsable de la médiathèque de Londres au moment de la création de Culturethèque, d'avoir accepté de répondre à mes questions sur les origines de Culturethèque.

reconnaissance d'adresse IP : l'utilisateur est donc renvoyé vers l'interface de son pays. Il s'agit d'un préalable nécessaire pour protéger les droits d'auteurs des ressources présentes sur Culturethèque. Le projet de l'Institut français fut confié au groupe Archimed<sup>60</sup>, et les premières interfaces « pays » furent livrées en février 2013<sup>61</sup>.

### *Heurs et malheurs d'une bibliothèque numérique*

Début 2016, Culturethèque était disponible dans 105 pays<sup>62</sup>, et des ouvertures supplémentaires étaient prévues en Irak, en Iran, en Namibie et en République dominicaine. Selon le dernier rapport d'activité de l'Institut Français<sup>63</sup>, les chiffres sont plutôt encourageants : en 2015, 216 000 utilisateurs différents (+ 39 % sur un an) ont ouvert plus de 570 000 sessions (+ 42 %) et ont visité plus de 3,7 millions de pages (+ 48 %). Il s'agit donc, à bien des égards, d'un grand succès. Néanmoins, un certain nombre de difficultés structurelles demeurent quant à l'utilisation de Culturethèque. L'enquête menée en 2015 par l'Institut Français<sup>64</sup>, tant auprès des administrateurs que des adhérents de Culturethèque, permet de circonscrire certains de ces obstacles.

L'une de ces premières difficultés est la nécessité de formation que Culturethèque implique. L'arrivée de Culturethèque dans les établissements n'a pas été sans poser de problèmes vis-à-vis des compétences des agents en charge de la plateforme, et le besoin de formation est fréquemment soulevé. De même, nous retrouvons la nécessité de bien fonctionner en réseau. Il est fréquent que la principale médiathèque d'un pays ou d'une région joue le rôle de tête de réseau pour Culturethèque, envers les autres médiathèques. Les réseaux où les différents établissements culturels français fonctionnent de manière cloisonnée sont forcément susceptibles de devoir solliciter davantage de moyens humains pour permettre l'administration de la plateforme. De manière plus immédiate, une bonne connexion à Internet est nécessaire pour un fonctionnement optimal de Culturethèque. La plateforme est en effet particulièrement lourde, et cela induit une inégalité entre les pays où une bonne connexion est assurée en toute circonstance, et les autres. Les usagers des pays concernés relèvent donc fréquemment les difficultés à se connecter, ainsi qu'à charger un certain nombre de ressources. Parmi les récriminations fréquentes des usagers se trouve également le moteur de recherche. Florence Domis note ainsi, pour le contexte japonais, que « le moteur de recherche n'est pas très pertinent, sur un mot clé, un grand nombre de résultats est proposé et on observe beaucoup d'incohérences »<sup>65</sup>. Ce problème structurel est encore relevé, tant par les usagers que par

<sup>60</sup> DOMIS, Florence, *Culturethèque, éditorialiser et diffuser une médiathèque numérique pour l'Institut français du Japon et son réseau*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire de Master en sciences de l'information et des bibliothèques), 2013, p. 21.

<sup>61</sup> Rapport d'activité 2015 de l'Institut français, p. 64. Disponible en ligne : <http://www.institutfrancais.com/sites/default/files/if-rapport-activite-2015-bd.pdf> [Consulté le 23/11/2016]

<sup>62</sup> Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belarus, Belgique, Bénin, Birmanie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Lituanie, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldavie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto Rico, Portugal, Qatar, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Swaziland, Taïwan, Tanzanie, Territoires palestiniens, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Zambie. Voir : <http://www.institutfrancais.com/fr/culturetheque>

<sup>63</sup> Rapport d'activité 2015 de l'Institut français, p. 64. Disponible en ligne : <http://www.institutfrancais.com/sites/default/files/if-rapport-activite-2015-bd.pdf> [Consulté le 23/11/2016]

<sup>64</sup> Cette enquête fut menée par le cabinet Kynos pour l'Institut Français, et ses résultats furent communiqués au premier trimestre 2016.

<sup>65</sup> DOMIS, F., 2013, p. 31.

les professionnels en poste. De même, la recherche par facette n'est pas toujours pertinente, étant donné que Culturethèque rassemble des ressources provenant d'éditeurs divers, et que les métadonnées de ces ressources ne sont donc pas harmonisées.

Malgré ces difficultés intrinsèques, Culturethèque demeure néanmoins, pour les MFE, un outil prometteur de promotion de leurs ressources. Un tel réseau ne peut en effet se concevoir sans des ambitions numériques affirmées. De plus, Culturethèque peut se donner l'ambition de constituer un véritable outil d'éditorialisation et de partage de contenus pour les professionnels du réseau – nous y reviendrons dans notre troisième partie.

### CHAPITRE 3 : LA PROMOTION DU LIVRE : DES ACTEURS DIVERS

La « promotion du livre » est une des missions essentielles du réseau culturel à l'étranger. Cette politique menée autour du livre s'exprime souvent par la mise en place de stratégies d'action culturelle. Mais avant de s'interroger sur la place des médiathèques dans cette politique d'action culturelle autour du livre, il convient de s'interroger sur ce que l'on doit entendre concrètement par « promotion du livre » - l'expression est en effet propre à la politique de diplomatie culturelle française et recouvre des réalités bien particulières. Quelles sont donc les actions et manifestations menées par les établissements culturels à l'étranger dans ce sens, et quelle est la place accordée à cette dimension dans les missions des médiathèques ?

#### A. La promotion du livre, un vaste domaine d'action

Au sein de la politique de diplomatie culturelle pilotée par le MAE, la promotion du livre occupe une place importante, qui se reflète dans la stratégie de communication. Ce terme même de « promotion du livre » est l'apanage de la politique de diplomatie culturelle à la française et s'appuie sur une réalité très large. L'importance du marché du livre est avant tout soulignée. « Le livre est la première industrie culturelle française avec près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaire par an. C'est aussi un secteur très tourné vers l'international : il constitue le deuxième poste d'exportation de la France dans le domaine des biens culturels, alors que 25% du chiffre d'affaires des éditeurs français se réalise sur les marchés étrangers »<sup>66</sup>, réaffirme le site du MAE. Selon les derniers chiffres publiés sur ce site, le français demeure la deuxième langue la plus traduite dans le monde, tandis que les cessions de droits de la France vers l'étranger représentent, en 2015, 12 225 titres, soit 2,3% de plus qu'en 2014.

---

<sup>66</sup>« La promotion internationale du livre français », <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/les-domaines-d-action-de-la-diplomatie-culturelle/article/livre-et-ecrit> [Consulté le 1/12/2016]

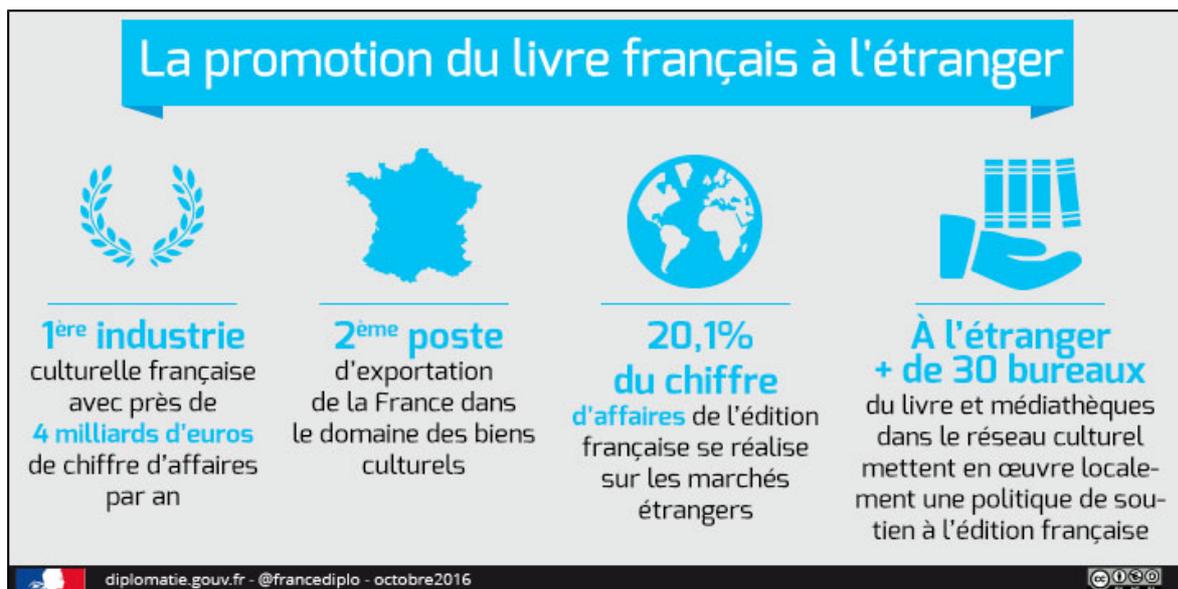


Figure 1. La promotion du livre français à l'étranger<sup>67</sup>

La promotion du livre s'entend dans un sens assez large. Dans la dernière plaquette consacrée à la promotion du livre éditée par l'Institut français<sup>68</sup>, la promotion du livre se définit selon les quatre axes suivant :

- soutien à la traduction
- aide à la mobilité des auteurs
- opérations thématiques autour de grands enjeux internationaux pour l'édition française
- politique d'innovation au sein des médiathèques françaises.

L'aspect marchand, à travers l'exportation de l'édition française, sa présence dans les librairies étrangères, et l'aide à la traduction est donc important. De même, la promotion de la pensée française et la participation aux grands débats d'idées à l'échelle internationale est organisée grâce à l'aide à la mobilité des auteurs et l'organisation d'événements thématiques. Enfin, la mise à disposition du livre français auprès des publics étrangers n'est pas oubliée, à travers les médiathèques françaises et la constitution d'une offre documentaire. La promotion du livre s'exprime donc par le biais d'une grande diversité d'action. Tous les genres représentés dans l'édition française sont concernés – notons néanmoins que d'après les derniers chiffres présents sur le site du MAE, les genres qui s'exportent le mieux sont le livre jeunesse, le roman graphique, la bande dessinée et la fiction.

## B. Une pluralité d'acteurs

Cette industrie culturelle qu'est le livre mobilise donc un nombre important d'acteurs, aux statuts très divers. Songeons par exemple au réseau des librairies francophones, l'un des plus importants du monde. Un certain nombre de ces librairies reçoivent une aide du Centre national du livre<sup>69</sup>. Ce dernier apporte également une aide à

<sup>67</sup> Chiffres disponibles sur le site du MAE : <http://diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle-21822/les-domaines-d-action-de-la/article/livre-et-ecrit> [Consulté le 1/12/2016]

<sup>68</sup> « Dépliant Livre & Médiathèques 2016 de l'Institut français », document de communication.

<sup>69</sup> La carte de ces librairies est disponible en ligne : <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1TD5nZHEuendQf44SqGoP0ni2EYY&ll=17.181734551162137%2C20.838751250000087&z=2> [Consulté le 1/12/2016]

la traduction, sous la forme de subventions pour des traductions du français vers des langues étrangères et inversement<sup>70</sup>.

Par ailleurs, les différents types d'action que recouvre la promotion du livre et que nous avons évoqués plus haut font l'objet de plusieurs initiatives pilotées par l'Institut français. La présence des acteurs du secteur éditorial français sur les marchés internationaux, et dans les foires et salons du livre à l'étranger, est ainsi assurée par un partenariat avec le Bureau international de l'édition française (BIEF), structure associative créée en 1873 par le Cercle de la librairie. Le pôle Livre, idées et savoirs de l'Institut français est par ailleurs responsable de nombreuses initiatives dans le domaine de la promotion du livre<sup>71</sup>. La traduction est tout d'abord l'un de ses grands domaines d'action. L'Institut français apporte son soutien aux traducteurs, notamment via des opérations de formation, telles que la Fabrique des traducteurs. De même, l'Institut français apporte une aide pour le déplacement des auteurs français à l'international. Cette aide s'exprime à travers le programme « Auteurs absents de Paris »<sup>72</sup> par exemple, qui permet la prise en charge des déplacements d'auteurs francophones à l'étranger, à l'occasion de manifestations culturelles, ou encore le programme « Hors les murs Stendhal »<sup>73</sup> (anciennement dénommé « Missions Stendhal ») dont l'objectif est de permettre l'organisation de résidences d'écrivains à l'étranger, d'une durée minimale d'un mois. Enfin, le Fonds d'Alembert<sup>74</sup>, appel à projet annuel lancé par l'Institut français, joue également un rôle intéressant dans le domaine de la promotion du livre. Il permet en effet de soutenir la programmation des établissements culturels à l'étranger, à travers l'organisation d'événements (colloques et conférences essentiellement) articulés autour de grandes thématiques – pour 2017, le Fonds d'Alembert s'attache ainsi à promouvoir des projets autour de deux axes, « Sciences et société » et « Politique et actualité ». Ces différents projets peuvent être mis en œuvre par les bureaux du livre, il en existe une vingtaine dans le réseau, dont la localisation correspond plus ou moins à de grandes aires linguistiques. Quand le poste ne comprend pas de bureau du livre, il peut exister un chargé du livre – sinon, le livre relève le plus souvent de la responsabilité de l'attaché culturel.

La diversité des actions citées démontre bien que la promotion du livre, telle qu'elle se conçoit dans le réseau de coopération culturelle, couvre un champ très large de disciplines, de la fiction, aux sciences humaines et sociales, en passant par l'enseignement du français. Ces domaines d'action peuvent donc concerner différents départements des centres culturels à l'étranger, tels que la coopération universitaire ou artistique, les cours de langue, ou encore le secteur du débat d'idées, qui n'est pas toujours assuré par le chargé du livre. La promotion du livre à l'étranger, que l'on conçoit donc selon un sens large, passe donc par des canaux très divers, et les MFE sont loin d'en être les seuls acteurs. Ainsi, la plaquette de 2010 du MAE, « Promouvoir le livre français », n'évoque pas du tout les médiathèques<sup>75</sup> et se concentre bien davantage sur les bureaux du livre, ou sur les

<sup>70</sup> [http://centrenationaldulivre.fr/fr/editeur/aide\\_a\\_la\\_traduction/](http://centrenationaldulivre.fr/fr/editeur/aide_a_la_traduction/) [Consulté le 20/12/2016]

<sup>71</sup> Ces initiatives sont détaillées sur le site de l'Institut Français : <http://www.institutfrancais.com/fr/livre> [Consulté le 19/11/2016]

<sup>72</sup> <http://www.institutfrancais.com/fr/auteurs-absents-de-paris-2015> [Consulté le 19/11/2016]

<sup>73</sup> <http://www.institutfrancais.com/fr/promotion-des-auteurs-francais/missions-stendhal> [Consulté le 19/11/2016]

<sup>74</sup> <http://www.institutfrancais.com/fr/idees-et-savoirs/fonds-dalembert> [Consulté le 19/11/2016]

initiatives telles que le Fonds d'Alembert ou les Missions Stendhal. Il est donc légitime de s'interroger sur le rôle des MFE dans les politiques du livre.

### C. La promotion du livre et les missions des médiathèques

Nous avons vu que les MFE constituent un réseau qu'il n'est pas facile d'appréhender. Elles s'inscrivent dans des établissements aux statuts divers et leur histoire est traversée par des vagues de modernisation. Au sein de ce paysage complexe, quelles sont aujourd'hui les missions des MFE ? Quelle est leur marge d'action dans le domaine de la promotion du livre ? Avant de nous attacher dans notre deuxième partie à un état des lieux de l'action culturelle menée par les MFE autour du livre, il convient de faire un petit bilan du discours théorique tenu sur les missions des médiathèques.

La variété des situations dans lesquelles s'inscrivent les MFE n'empêche pas l'existence de missions communes. Laurence Eme affirme ainsi dans un article de 2008 que « les médiathèques sont des centres d'information sur la France contemporaine axés sur trois missions principales : l'information sur la France et la diffusion de la culture française ; l'accompagnement des activités culturelles et de l'apprentissage du français ; la coopération avec les bibliothèques locales »<sup>76</sup>. La médiathèque a par ailleurs pour mission, souvent réaffirmée, d'« accompagner » la programmation culturelle de l'établissement. Bien plus, Laurence Eme affirme que « force de proposition et lieu de ressources pour l'organisation de colloques ou tables rondes, la médiathèque apporte aux partenaires et aux publics visés les informations nécessaires à leur préparation, et prolonge et complète, sur différents supports, les idées débattues »<sup>77</sup>. Tant dans ses missions d'information sur la France contemporaine que d'accompagnement à l'apprentissage du français, les MFE s'inscrivent donc pleinement dans une politique de promotion du livre, qu'elles exercent à la fois par la constitution d'ensemble documentaires que par l'organisation de manifestations culturelles.

La note « Perspectives d'évolution des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger »<sup>78</sup>, élaborée par l'Institut français en 2012, réaffirme l'existence de grandes missions communes à toutes les bibliothèques du réseau. Cette note affirme en effet que « dans des contextes très divers d'implantations, de publics et de moyens, les médiathèques françaises à l'étranger ont pour mission de :

- contribuer avec tous les acteurs du réseau de coopération et d'action culturelle au rayonnement de la langue et de la culture françaises à l'étranger ;
- relayer au cœur des établissements français, comme hors les murs via des partenariats avec des institutions locales, la politique du Département et de l'Institut français de promotion des savoirs ;
- mettre en œuvre des actions et des programmes de coopération avec des établissements locaux afin de rendre cohérente une offre documentaire française ;
- constituer des collections spécialisées qui répondent aux besoins des publics (Bibliothèque de l'apprenant, fonds en langue locale, fonds jeunesse, fonds numérique...).

<sup>75</sup> Disponible en ligne : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Promouvoir-No2-FR-PP.pdf> [Consulté le 1/12/2016]

<sup>76</sup> EME, L., 2008, p. 64.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> Voir Annexe VI-A.

La diversité de ces missions se retrouve d'ailleurs dans la présentation des MFE sur le site de l'Institut français : « à la fois lieux d'apprentissage linguistique, de culture, de rencontres, de débats, de ressources documentaires, les médiathèques du réseau culturel français à l'étranger participent pleinement à la politique de rayonnement et d'attractivité de la France »<sup>79</sup>. Cette courte présentation souligne bien le rôle des médiathèques dans l'organisation d'événements culturels.

Les médiathèques du réseau ont donc vocation à accompagner la promotion du livre, dans toutes ses dimensions, par une multiplicité d'action. Leur contribution au « rayonnement de la culture française » s'exprime tant par la constitution d'une offre documentaire que par la mise en place de manifestations culturelles qui viennent relayer la politique de l'établissement et/ou de l'Institut français de Paris. Il s'agit donc de s'interroger à présent sur la mise en œuvre de ces missions dans le contexte actuel des MFE et sur les liens entre offre documentaire et politique d'action culturelle menée par les médiathèques autour du livre.

---

<sup>79</sup> <http://www.institutfrancais.com/fr/mediatheques> [Consulté le 1/10/2016]

## II – LES POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE DANS LES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : ÉTAT DES LIEUX

---

### *Préambule : Méthodologie d'enquête*

Afin de dresser un état des lieux de la politique d'action culturelle menée dans les MFE, nous avons procédé à une enquête auprès des professionnels du réseau. Deux questionnaires auto-administrés ont été réalisés pour la mener à bien. Cette enquête par questionnaire a été doublée d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de responsables de MFE, au sein de leurs institutions ou par téléphone (**Annexe III**).

Le premier questionnaire (**Annexe I**) s'adressait uniquement aux responsables de médiathèques. Il fut envoyé à un échantillon de 160 médiathèques, entre juillet et octobre 2016 – deux relances furent envoyées aux institutions. L'échantillon fut établi dans un souci de représentativité, et était constitué à 45% de médiathèques d'Alliances et à 55% d'Institut français – en effet, s'il y a davantage de médiathèques d'Alliances, les MFE les plus importantes du réseau se trouvent globalement au sein des Instituts français. Nous avons de fait tenté de varier au possible les situations géographiques et d'interroger tant de très petites médiathèques (le plus souvent présente au sein d'AF) que les plus grands établissements du réseau (tant parmi les IF que les AF). Au terme de l'enquête, 57 médiathèques ont répondu à ce questionnaire, ce qui constitue un taux de réponse satisfaisant au regard du panel établi (plus d'un tiers.) Les résultats de l'enquête sont présentés en annexe, sous la forme de graphiques (**Annexe I-D**). Les statistiques tirées de ce questionnaire ne peuvent cependant prétendre décrire la situation globale du réseau des MFE. En effet, l'échantillon des répondants n'est pas représentatif de l'ensemble du réseau. Si la diversité géographique des répondants (que nous présentons sous la forme d'une carte, **Annexe I-C**) fut plutôt bonne, nous avons obtenu 62,5% de réponses émanant de médiathèques d'Instituts, pour seulement 37,5% de réponses provenant d'Alliances. Bien plus, nous avons conscience que les établissements nous ayant répondu sont pour majorité de grandes médiathèques, dotées de moyens et d'une programmation qui ne représentent pas l'ensemble du réseau. Les résultats de ce questionnaire seront donc surtout exploités selon une méthode qualitative et non quantitative, et pour illustrer des situations particulières. Pour une vision plus précise de la situation du réseau, nous renvoyons à des extraits de l'enquête annuelle menée par l'Institut français de Paris. Nous présentons certains résultats statistiques des enquêtes 2014 et 2015 (**Annexe IV**), qui donnent une image plus globale du réseau, dans sa diversité et dans son hétérogénéité. Les résultats des enquêtes annuelles de l'Institut Français sont néanmoins à prendre également avec précautions : le nombre des répondants est très différent d'une année à l'autre (231 pour 2014, 318 pour 2015) et il n'est pas possible de savoir s'il s'agit du même panel de répondants – il est donc difficile de se référer pleinement à ces résultats pour étudier l'évolution du réseau.

Le deuxième questionnaire (**Annexe II**) avait pour objectif de dépasser le seul cadre des médiathèques, et d'interroger d'autres professionnels en charge de la coopération culturelle autour du livre sein des ambassades, des AF et des IF :

conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC), directeurs d'établissements, attachés culturels, responsables de bureaux du livre (quand ceux-ci ne sont pas aussi en charge de la médiathèque.) Ce questionnaire fut envoyé à 65 professionnels. Le choix avait été fait de conserver des questions assez proches de celles du premier questionnaire, afin d'interroger la vision qu'ont ces professionnels de la médiathèque et de la politique du livre. Malgré deux relances, seules 7 réponses furent récoltées, ce qui constitue environ 10% de répondants. Les résultats de ce questionnaire ne sont donc guère exploitables et ne sont pas fournis en annexe – il y sera néanmoins fait référence ponctuellement au cours de l'étude, afin d'illustrer certains exemples précis. Le faible taux de réponses à ce questionnaire est cependant un élément intéressant en soi, au sujet de la perception des MFE par les autres acteurs de la coopération.

Nous avons fait le choix d'intituler nos questionnaires « la promotion du livre français à l'étranger dans le réseau des médiathèques françaises ». Cette enquête avait en effet pour objectif de procéder en priorité à une collecte d'informations concernant la politique d'action culturelle menée autour du livre dans le réseau des MFE – il s'agissait donc d'interroger les professionnels des MFE tant sur les collections de leurs établissements que sur les animations culturelles portant sur le livre (certains domaines, tels que l'audiovisuel, dont les médiathèques peuvent également être des acteurs, ne seront donc pas abordés). Les réponses obtenues nous permettent dès lors de dresser dans cette deuxième partie un état des lieux de la situation actuelle et de présenter un panorama d'actions réalisées par diverses institutions. Il est en effet intéressant de multiplier les exemples d'animations et de manifestations mises en place dans le réseau afin d'offrir des éléments de comparaison. L'enquête avait également pour but d'interroger le point de vue des agents du réseau sur le positionnement de la médiathèque au sein des postes et sur leurs pratiques professionnelles, par des questions ouvertes. Ces résultats seront présentés dans une troisième partie.

## **CHAPITRE 1 : POURQUOI ANIMER DANS UNE MÉDIATHÈQUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER ? LES ENJEUX DE LA POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE.**

### **A. Animer en bibliothèque : quelques rappels théoriques**

Avant de procéder à un état des lieux de la politique d'animation et d'action culturelle dans les MFE, il convient de rappeler brièvement ce qu'est l'action culturelle en bibliothèque, définie d'un point de vue théorique, notamment au sein des bibliothèques françaises de lecture publique. L'action culturelle en bibliothèque est dotée d'une histoire que la littérature professionnelle a abondamment traité – nous ne nous attarderons pas davantage sur le sujet, bien exploré par ailleurs<sup>80</sup>. Contentons-nous de rappeler que les années 1960 ont vu un début de généralisation des animations en bibliothèque, à travers les événements

<sup>80</sup> Nous renvoyons à la section « L'action culturelle et la promotion du livre en bibliothèque » de notre bibliographie.

dédiés à la jeunesse notamment. Par la suite, la transformation progressive des bibliothèques de lecture publique en « médiathèques » se traduit aussi par l'attention croissante accordée à l'organisation d'animations : « la médiathèque, ce n'est pas seulement une bibliothèque multimédia : c'est une bibliothèque pluriactive »<sup>81</sup>. L'action culturelle s'est peu à peu imposée comme un terrain à explorer pour les bibliothèques de lecture publique. On peut estimer que « son utilité est désormais considérée comme acquise par l'ensemble de la profession »<sup>82</sup>. Le développement de l'action culturelle en bibliothèque naît d'une volonté de reconquérir certains usagers, ainsi que d'élargir le public : le constat est fait que « la simple mise à disposition des collections, y compris en section adulte, s'avère insuffisante pour toucher les publics les plus spontanément éloignés du livre »<sup>83</sup>. La mise en place d'animations culturelles vient donc répondre à différents enjeux pour les bibliothèques : satisfaire les nouvelles exigences d'un public qui vient de moins en moins pour consulter les ressources de la bibliothèque, se justifier également auprès de sa tutelle en produisant des chiffres de fréquentation en augmentation, « rematérialiser » la bibliothèque en investissant ses espaces, apporter un éclairage aux collections, donner une identité à sa bibliothèque. L'action culturelle est là pour assurer la valorisation du livre, dans toutes ses acceptions, et se fonde souvent sur lui. Il est en effet aisé de constater que, dans les bibliothèques françaises, « on valorise principalement en matière d'animation la littérature jeunesse (heure du conte, rencontre avec des illustrateurs, expositions de leurs travaux, apprentissage de la lecture, etc.), le champ littéraire sous toutes ses formes (rencontres avec les auteurs, signatures, festivals, concours, clubs de lecture, etc.) et l'axe documentaire (particulièrement dans le cadre des manifestations organisées dans le cadre du Mois du film documentaire.) »<sup>84</sup>. Les deux premières typologies d'animations ainsi dressées sont étroitement associées à la notion de promotion du livre, et se retrouvent bien sûr dans les MFE.

La traditionnelle distinction entre animation et action culturelle est révélatrice de deux types d'appréhension de l'événementiel en bibliothèque. Ainsi, « l'action culturelle en bibliothèque correspond à une politique d'animations construite et cohérente. Là où l'animation renvoie à une somme d'événements spontanés, organisés au fil de l'eau, l'action culturelle est un projet raisonné, intrinsèque au projet bibliothèque dans sa relation aux publics et aux collections »<sup>85</sup>. L'organisation d'événements en bibliothèque peut prendre ainsi la forme de manifestations très ponctuelles, sans formalisation, ou au contraire consister en une politique d'action culturelle raisonnée, parfois formalisée par une charte d'action culturelle. Les deux solutions peuvent coexister, et dépendent des contextes et des moyens des bibliothèques concernées. Dans tous les cas, la capacité à organiser des événements et manifestations culturelles est désormais inscrite dans le métier de bibliothécaire. Bernard Huchet affirme ainsi que « parmi les valeurs ajoutées que nous pouvons revendiquer pour notre compte, celle-ci figure en bonne place – mais il est nécessaire de la rendre lisible en tant que telle, c'est-à-dire, et plus que jamais, de la construire sur le principe d'une politique à long terme, et d'en établir correctement le périmètre pour qu'elle soit profondément le fait et l'œuvre des bibliothécaires »<sup>86</sup>.

<sup>81</sup> MELOT, Michel, « Avant-propos », dans HUCHET, Bernard, PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2008, p. 9

<sup>82</sup> LEJEUNE, Albane, « L'action culturelle en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 2008. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0106-001> [Consulté le 21/09/2016].

<sup>83</sup> RABOT, Cécile, *La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque: essai*, Villeurbanne, Presses de Enssib, 2015, p.92.

<sup>84</sup> BESSIÈRE, Jérôme, PAYEN, Emmanuèle, *Exposer la littérature*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2015, (Collection Bibliothèques), p.29.

<sup>85</sup> « Action culturelle », *Dictionnaire de l'Enssib*, disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/action-culturelle-0> [Consulté le 17/11/2016]

<sup>86</sup> HUCHET, Bernard, « Palladium ou force vive ? En toutes choses, assumer la bibliothèque », dans HUCHET, B., PAYEN, E. (dir.), 2008, p. 27.

L'évolution du modèle de bibliothèque publique à la française se conçoit donc difficilement sans l'organisation d'animations, voire la mise en place d'une véritable politique d'action culturelle. Or les MFE « partagent des caractéristiques communes avec les bibliothèques publiques que l'on peut trouver en métropole »<sup>87</sup>. Elles se doivent de proposer une offre de qualité égale à celle des bibliothèques françaises. Corresponde au modèle de bibliothèque à la française constitue donc une ligne de conduite pour les MFE. Leur appellation de « médiathèque » reflète à elle seule l'ambition de proposer une offre similaire à celle des bibliothèques de lecture publique françaises. Il est néanmoins symptomatique de constater que cet « alignement » sur les modèles conceptuels français se produit toujours avec un certain décalage. Le terme médiathèque était déjà consacré en France quand il commença à être employé dans le réseau. De même, le concept de « bibliothèque troisième lieu », qui est désormais un véritable topos pour les bibliothèques françaises<sup>88</sup>, est depuis peu présenté comme un axe stratégique pour les MFE. De fait, l'appel à projet 2017 du « Fonds Médiathèques XXI »<sup>89</sup> inscrit comme une priorité « l'évolution vers des tiers lieux porteurs d'innovation ».

## B. Les MFE, des bibliothèques bien spécifiques

Proposer une programmation d'action culturelle cohérente permet donc de maintenir l'offre des MFE au même niveau de qualité que celle de leurs consœurs du territoire français. Néanmoins, les MFE demeurent des bibliothèques bien spécifiques, dont les missions ne sont pas les mêmes que les autres bibliothèques de lecture publique. Elles doivent en effet composer avec des contextes souvent très divers, ainsi que des publics et un environnement institutionnel particuliers – ce dernier élément jouant sur les questions d'animation et de politique du livre dans les MFE. Ces médiathèques ont donc des raisons qui leur sont propres de mettre en œuvre une politique d'action culturelle efficace. Assurer la promotion de la culture française passe souvent par l'instauration d'une programmation importante d'événements. La nécessité, pour les MFE, de mettre en place des animations culturelles était ainsi rappelée dans la *Mémothèque* éditée par le bureau des médiathèques en 2000. Marc Sagaert y consacre une fiche à l'animation culturelle, intitulée « Médiathèque et animation culturelle de l'établissement », tandis qu'Emmanuèle Payen y traite la question des expositions. « Animer une bibliothèque, c'est la faire vivre et assurer son rayonnement, c'est mettre en forme et en scène ses ressources et ses services mais c'est aussi faire la promotion des ressources et des savoir-faire français »<sup>90</sup>, peut-on lire dans la première de ces fiches. La promotion de la France passe par la valorisation active des ressources de la médiathèque, qui ne se conçoit pas sans l'organisation d'animations, puisque, ainsi que le rappelle Marc Sagaert aux agents du réseau dans cette *Mémothèque*, « la politique d'animation ou politique culturelle est l'un des axes fondamentaux de la politique documentaire ».

L'organisation d'animations est souvent une condition de la visibilité de ces médiathèques, surtout lorsqu'elles se situent dans un contexte local où l'offre

<sup>87</sup> BONILLA DE LA PLATA, C., 2013, p. 31.

<sup>88</sup> Notamment depuis les travaux de Mathilde Servet, voir SERVET, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2010, n° 4, p. 57-63. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> [Consulté le 17/12/2016]

<sup>89</sup> Annexe VI-B.

<sup>90</sup> GARBE, J., 2002, p. 24.

culturelle est importante et les bibliothèques, nombreuses. Afin de conserver son attractivité et de conquérir de nouveaux publics, la médiathèque a tout intérêt à présenter une programmation culturelle dynamique. Il s'agit de mettre en place des animations « attractives et qui amèneront au centre comme à la médiathèque un public qui jusque là n'en ressentait pas le besoin »<sup>91</sup>. Les MFE s'inscrivent au sein d'établissements qui ont de fait la vocation de proposer des manifestations culturelles. Or il relève de la médiathèque d'accompagner cette programmation : Laurence Eme affirme ainsi que « de par la nature de son offre, la médiathèque accompagne les manifestations culturelles de diverses façons, en donnant à lire, à entendre ou à voir les œuvres des auteurs invités, en sensibilisant sur un courant artistique, un mouvement littéraire, un genre musical dont ils en sont les représentants »<sup>92</sup>. L'insertion dans la programmation culturelle de l'établissement, qu'il s'agisse d'un IF ou d'une AF, est un enjeu supplémentaire pour les MFE – ce que nous détaillerons par la suite. L'animation culturelle est donc un élément essentiel dans les missions des médiathèques, qui disposent de moyens d'action inégaux pour y parvenir.

## CHAPITRE 2 : COMMENT ANIMER DANS UNE MÉDIATHÈQUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER ? DES MOYENS D'ACTION INÉGAUX.

### A. La « médiathèque type » : état des lieux

Avant de s'interroger sur les moyens d'action dont disposent les MFE pour assurer une politique d'animation culturelle, il s'agit d'examiner l'état de ces moyens dans le réseau. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les deux dernières enquêtes menées en 2014 et 2015 par l'Institut français, auprès des MFE.

Ces deux enquêtes livrent le portrait de la « médiathèque type »<sup>93</sup>, qui ne varie guère d'une enquête à l'autre. La médiathèque moyenne du réseau dispose de 176m<sup>2</sup> d'espace dévolu au public et de 34 places assises, pour recevoir une moyenne de 61,5 inscrits. Son ouverture au public hebdomadaire est de 39,5 heures. Ses collections sont composées d'environ 12 000 documents, et elle dispose de 7 557 euros de budget d'acquisition. L'équipe moyenne est composée de deux agents en ETP. La moyenne des inscrits est de 1028 personnes. Dresser un tel portrait est bien entendu un peu artificiel, étant donné les grandes disparités de situation qui existent au sein du réseau. Les ressources humaines, matérielles, ainsi que l'état des collections de la médiathèque sont des préalables essentiels à une politique efficace d'action culturelle autour du livre.

### B. Les ressources humaines : des équipes de tailles variées et des agents aux profils divers

La diversité des ressources humaines, selon les établissements interrogés, rend les situations difficilement comparables, il faut le souligner. Selon l'enquête menée dans le réseau en 2015 par l'Institut français, si la moyenne des équipes était composée de 2,37 ETP, la plus grande équipe recensée comptait 11 ETP. Ces grandes équipes,

<sup>91</sup> BATS, Raphaëlle, *La communication d'une médiathèque française en Chine: illustration de la spécificité de ces médiathèques*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2007, p.75.

<sup>92</sup> EME, L., 2008, p. 64.

<sup>93</sup> Voir Annexe IV-A.

comptant plus de 5 ETP, sont rares, et ne se retrouvent que dans les plus grandes structures du réseau : les médiathèques des IF de Londres, de celui de Pékin, de Madrid ou encore de Berlin sont par exemple de taille comparable. Lorsque les équipes sont nombreuses, des spécialisations des agents, qui s'occupent dès lors d'un secteur spécifique de la médiathèque, peuvent avoir lieu. Par exemple, la médiathèque de l'IF de Casablanca dispose de neuf agents : un responsable, cinq médiathécaires travaillant en section adulte, et trois médiathécaires pour la jeunesse. Une équipe importante libère, bien entendu, du temps pour la mise en place d'une politique d'action culturelle.

Certaines institutions peuvent donc concentrer des effectifs adéquats à la mise en place d'une programmation, tandis que dans les plus petits établissements, cela est exclu. « L'équipe de la médiathèque est réduite à une personne (moi) donc difficile de mener une politique d'animation », témoigne la responsable de la médiathèque de l'IF de Vienne. Précisons d'ailleurs que les résultats de notre enquête sont forcément un peu biaisés, car les répondants proviennent pour beaucoup des grands IF. Mais dans la réalité, de nombreuses MFE ont des moyens beaucoup plus réduits qui excluent de fait la mise en place d'animations culturelles par la médiathèque.

Un autre point important est le profil des agents et leur niveau de qualification. Une baisse significative des agents expatriés s'est faite sentir, depuis les efforts de modernisation des années 1990, qui avaient vu la multiplication des postes ouverts à des professionnels des bibliothèques. Au moment de cette multiplication des postes, il existait environ soixante-dix agents expatriés<sup>94</sup>. La plaquette du ministère sur le réseau des MFE<sup>95</sup> éditée au milieu des années 2000 fait état de trente-quatre agents expatriés. Il y a à présent vingt-sept postes d'agents expatriés dans les médiathèques du réseau<sup>96</sup>. Seize de ces agents sont spécifiquement chargés de mission médiathèques (et parmi eux, on comptabilise dix agents en Volontariat International) tandis que onze agents sont à la fois chargés du livre et des médiathèques. Ces postes « mixtes », incluant à la fois la responsabilité de la médiathèque et le poste de chargé du livre, se sont multipliés au cours des dernières années – nous reviendrons sur cette question dans notre troisième partie.

D'après le rapport d'activité 2015 de l'Institut français, les agents qui travaillent dans le secteur du livre et des médiathèques ont bénéficié de 26% du total des formations offertes aux agents du réseau culturel français à l'étranger. Ce chiffre, loin d'être négligeable, montre que le secteur du livre constitue bien une des priorités de l'Institut français. Ce dernier organise plusieurs formations à destination des agents du réseau. Chaque année ont lieu les Ateliers de l'Institut français, à destination des agents expatriés, qui ont pour objectif d'améliorer la cohérence d'action entre le réseau et l'Institut français – les derniers ateliers en date eurent lieu les 16 et 17 juillet 2016. En outre, parmi les cinq formations thématiques proposées au cours de l'année 2016<sup>97</sup>, deux concernaient directement les agents des MFE : il s'agit de la formation « Projets transversaux entre les

<sup>94</sup> Ces chiffres proviennent de l'entretien mené avec Laurence Eme, le 06/12/2016.

<sup>95</sup> « Les médiathèques françaises à l'étranger », MAE, disponible en ligne : <http://www.diplomatique.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Mediatheques.pdf> [Consulté le 15/11/2016].

<sup>96</sup> Nous remercions Violaine Roy, chargée de mission Médiathèques à l'Institut français, de nous avoir fourni ces statistiques.

<sup>97</sup> D'après le site de l'Institut français : <http://www.institutfrancais.com/fr/formation-des-agents-du-reseau-culturel-francais> [Consulté le 15/11/2016].

acteurs de la langue française, du livre et des médiathèques » (qui eut lieu à Paris en novembre 2016 et avait pour objectif de favoriser le montage – de retour en poste – de projets transversaux entre les acteurs de la langue française, du livre et des médiathèques) ainsi que de la formation « Être un médiateur 2.0 au service du réseau culturel français » (qui s'est également tenue à Paris en novembre 2016, et où les problématiques liées à la médiation numérique en bibliothèque, et notamment à Culturethèque, ont été évoquées). Néanmoins, si l'offre de formation de l'Institut français demeure importante, elle n'est plus comparable aux formations organisées par l'ancien bureau des médiathèques, qui disposait de moyens suffisants pour mettre en place une semaine annuelle de formation, pour tous les agents du réseau des MFE. Le temps de la formation était donc aussi un moment de renforcement des liens entre le réseau culturel à l'étranger et la centrale. Le besoin en formation se fait toujours sentir, et constitue bien souvent l'une des demandes prioritaires des agents du réseau. D'après l'enquête 2015 menée par l'Institut français, les besoins de formation des agents concernent en priorité les ressources et la médiation numériques (64,66% des 266 répondants) ainsi que l'accueil du public et les animations (49,25%).

## C. Des contraintes matérielles

### *L'enjeu de l'espace*

Tout d'abord, la question de l'espace disponible au sein de la médiathèque est un préalable à l'organisation d'animations. La surface moyenne des MFE a évolué dans les années 1990, suite aux grands mouvements de modernisation qui se sont souvent accompagnés de rénovations mobilières – comme nous l'avons évoqué pour l'IF de Madrid. Depuis, la surface moyenne des MFE a peu évolué. Selon l'enquête menée en 2004<sup>98</sup>, elle était de 198 m<sup>2</sup>. Les chiffres de l'enquête 2015 de l'Institut français donnent une surface moyenne de 196 m<sup>2</sup>. Il faut bien entendu garder à l'esprit que ces chiffres peuvent être extrêmement variables. Les plus grandes médiathèques, disposant de plus de 500 m<sup>2</sup> ouverts au public, se situent le plus souvent dans les Instituts français d'Europe et d'Afrique. En 2007, cinq médiathèques d'Europe dépassent les 600 m<sup>2</sup>, « il s'agit de Londres, Vienne, Madrid, Bucarest et Prague »<sup>99</sup>. La surface moyenne des MFE peut paraître assez faible, si on la compare par exemple à la surface moyenne des bibliothèques municipales en France<sup>100</sup>, qui est de 430 m<sup>2</sup> – mais il convient de rappeler que les MFE s'inscrivent au sein d'établissements plus grands, dont certains espaces peuvent être mutualisés, pour l'organisation d'événements (auditorium, salles de conférences, galeries d'expositions...). La question qui se pose est donc de savoir si les MFE disposent d'espaces en propre pour l'organisation d'animations, ou si elles ont accès à d'autres espaces de l'établissement. Selon l'enquête de 2014 de l'Institut français, 40% des répondants disposent d'un espace d'exposition ou de rencontre, qui mesure en moyenne 56 m<sup>2</sup>. En ce qui concerne les MFE ayant répondu à notre enquête, 14 d'entre elles disposaient d'un espace d'exposition dédié, 20 d'un espace de rencontre dédié (dont 7 répondants qui disposent de ces deux types d'espaces), tandis que 25 médiathèques ne disposaient pas d'espace propre dédié à l'action culturelle. Parmi ces dernières, la solution souvent retenue est de disposer d'un espace modulable au sein de la salle de lecture afin d'organiser des animations. Par ailleurs, 14 médiathèques attestent avoir souvent recours aux espaces de l'établissement, et notamment aux

<sup>98</sup> *Répertoire (Données 2004)*, dir. Marie-Christine Saragosse, Les Médiathèques françaises à l'étranger, Dossier n°16, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 2007.

<sup>99</sup> EME, L., 2008, p. 65.

<sup>100</sup> « Bibliothèques municipales, données d'activité 2013, Synthèse nationale », Ministère de la Culture et de la Communication, 8 juin 2015. Disponible en ligne : [http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/mai\\_2015/Rapport%20national%20BM%202013.pdf](http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/mai_2015/Rapport%20national%20BM%202013.pdf) [Consulté le 15/11/2016].

auditoriums présents dans certains Instituts ou Alliances. Certains des centres culturels interrogés s'inscrivent dans des bâtiments assez vastes – c'est le cas de plusieurs IF, mais également de certaines AF, comme celle de Melbourne (Australie), installée dans un grand bâtiment victorien, doté de deux salles d'exposition. Cependant, pour certaines médiathèques, l'espace disponible est un réel frein à l'organisation d'événements. La responsable de la médiathèque de l'AF de Luanda, en Angola, nous répond ainsi : « La médiathèque de l'AFL est peu spacieuse et ne permet pas de recevoir des événements. » Cette médiathèque n'organise en effet aucune animation culturelle en propre, et la contrainte de l'espace y est pour beaucoup.

### *Le budget des médiathèques*

La question du budget n'est pas aisée à aborder, du fait de la difficulté de disposer d'une évolution claire et chiffrée des budgets alloués aux MFE. Selon l'enquête de 2004, le budget annuel moyen des MFE est de 12 786 euros (avec 237 répondants). Selon l'enquête de 2015, le budget annuel moyen par médiathèque est de 13 475 euros, mais ce chiffre est difficilement comparable avec le précédent, puisqu'il résulte d'une moyenne entre 195 répondants, et qu'il n'est pas possible de savoir s'il s'agissait globalement des mêmes répondants. Il est donc difficile de conclure à une augmentation des budgets sur dix ans. Ce qu'il faut retenir de l'enquête de 2015, c'est que 2 186 euros en moyenne sont consacrés au budget annuel en animations et événements (198 répondants, donc comparable avec le budget moyen total). Or certaines médiathèques peuvent consacrer bien davantage à l'animation (pour les chiffres de 2014, le plus haut budget d'animation était de 16 661 euros). D'autres MFE doivent donc souvent se contenter de très petits budgets pour l'organisation d'événements, en dessous de cette moyenne de 2186 euros, si elles veulent conserver un budget d'acquisition digne de ce nom. Plusieurs professionnels que nous avons interrogés témoignent de la nécessité de consacrer un budget réduit à la politique d'animation. Kari Desservettaz, responsable de la médiathèque de l'IF de Casablanca<sup>101</sup>, témoigne ainsi que la politique d'animation culturelle représente « un tout petit pourcentage, à la marge du budget », et rappelle la nécessité « d'internaliser au maximum les coûts ». La médiathèque peut en effet être amenée à participer à de gros événements au sein du réseau marocain, ce qui permet de mutualiser certaines dépenses.

---

<sup>101</sup>Entretien réalisé le 05/11/2016.

## CHAPITRE 3 : LA MÉDIATION DES COLLECTIONS : UN PREMIER CHAMP D'ACTION

La mise en place d'une politique d'action culturelle pertinente dans les MFE doit s'appuyer sur l'existence d'une politique documentaire formalisée au sein de ces établissements. La médiation des collections constitue de fait l'un des axes de la politique documentaire en bibliothèque.

### A. L'état des collections dans le réseau

#### *Les ressources physiques et les grands axes documentaires du réseau*

Le nombre moyen de documents par médiathèque était de 16 153 en 1999, de 13 753 en 2004<sup>102</sup> et de 12 374 en 2014. Cette décroissance des collections est le résultat d'importantes opérations de désherbage, résultant de la professionnalisation des équipes dans les années 1990. En ce qui concerne notre panel de répondants, la taille des collections est en moyenne de 22 000 documents, ce qui s'explique aisément par le fait que les plus grandes médiathèques figurent pour leur majorité parmi notre panel, tandis qu'une minorité de petites bibliothèques ont répondu à notre enquête.

La grande majorité des répondants à notre enquête affirme disposer de collections spécialisées (49 ayant répondu oui sur 50 répondants à la question). 94% des médiathèques (47 répondants) disposent de fonds jeunesse, bande dessinée ou encore audiovisuels bien identifiés. En ce qui concerne les orientations thématiques propres au réseau des MFE, la Bibliothèque de l'apprenant est le type de collection que l'on retrouve le plus souvent, avec 43 répondants. Par ailleurs, 30 répondants disposent d'un fonds en langue locale bien identifié, 14 d'une antenne Campus France (pour la promotion des études en France), et seulement 11 répondants déclarent avoir mis en place un centre de ressources sur la France contemporaine. On trouve ponctuellement d'autres types de collections spécialisées, selon les bibliothèques : fonds sur le pays d'accueil (fonds Japon à l'IF de Tokyo, fonds Mauritiana à l'IF de Maurice, fonds Maroc à l'IF de Casablanca...), fonds tourisme, fonds développement durable (à l'IF de Casablanca par exemple), fonds Europe dans certains pays de l'Union Européenne, ludothèques... La nécessité d'inscrire une thématisation, en lien avec le contexte de l'établissement, des collections de la médiathèque, est donc bien ancrée chez ces établissements répondants – nous reviendrons sur la question de cette médiation thématique dans notre troisième partie. Nous pouvons également en conclure que la Bibliothèque de l'apprenant demeure un projet d'actualité du réseau : 91,3% des répondants à l'enquête 2015 de l'Institut français affirment disposer de ce type de collection. Bien plus, ce modèle n'en est encore qu'au stade de la mise en place dans beaucoup de pays : quinze bibliothèques ayant répondu à notre enquête formulent explicitement leur souhait de mener une politique de développement actif de la Bibliothèque de l'apprenant.

<sup>102</sup> *Répertoire (Données 2004)*, dir. Marie-Christine Saragosse, Les Médiathèques françaises à l'étranger, Dossier n°16. Paris: Ministère des Affaires Étrangères, 2007, p. 10.

## ***L'offre numérique dans les médiathèques : le développement de Culturethèque***

L'offre numérique s'est beaucoup développée dans les MFE au cours des dernières années, afin de mieux correspondre à l'état de l'offre dans les bibliothèques publiques françaises. Selon l'enquête menée en 2015 par l'Institut français, 75% de 291 répondants affirment disposer d'une offre numérique au sein de leur médiathèque. Pour 93,1% d'entre eux, cette offre numérique se traduit par la mise à disposition de Culturethèque. Parmi les répondants à notre enquête, 96% disposaient de Culturethèque. D'après leurs réponses, la presse, la littérature jeunesse ainsi que la fiction sont les catégories qui rencontrent le plus de succès sur Culturethèque. Très peu d'entre eux disposait d'une offre différente de Culturethèque – bien souvent, l'offre antérieure d'ebooks ou de ressources numériques a été intégrée à Culturethèque. Cinq médiathèques offrent par ailleurs à leurs usagers l'accès à des liseuses ou à des tablettes avec des applications.

### **B. Quelle médiation pour les collections des MFE ?**

La médiation des collections des médiathèques constitue un préalable à l'organisation d'une politique d'action culturelle. D'ailleurs, à bien des égards, « le degré zéro de l'animation est la simple mise en valeur des collections par une organisation dynamique des espaces »<sup>103</sup>.

Les répondants à l'enquête affirment surtout (48 des 50 répondants à cette question) procéder à une valorisation physique de leurs collections, dans les espaces de leur médiathèque. Pour 27 répondants, cela prend la forme de tables thématiques. En ce qui concerne la médiation numérique des collections, 34 répondants se livrent à une médiation basique en ligne, du type « mur des nouveautés ». Une valorisation plus poussée des collections, sous la forme de critiques en ligne, ou de dossiers documentaires thématiques, ne concerne respectivement que huit et six répondants. Huit bibliothèques utilisent également les réseaux sociaux (en grande majorité Facebook) pour poster des critiques d'ouvrages ou mettre en valeur les nouvelles acquisitions. Enfin, trois répondants affirment procéder à la valorisation des collections via le blog de la médiathèque. Une médiation numérique est également réalisable sur Culturethèque. L'Institut français procède en effet à une éditorialisation de la plateforme et propose donc différentes catégories de mises en avant des documents (par exemple les prix littéraires de l'année, le kiosque du jour) que les différentes interfaces pays peuvent ou non reprendre. Par ailleurs, les administrateurs des interfaces pays peuvent eux aussi procéder à des présentations thématiques des ressources numériques présentes sur Culturethèque.

<sup>103</sup> GARBE, Jean, 2002, p. 24

## CHAPITRE 4 : QUELLES ANIMATIONS DANS LES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER ? TYPOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS DANS LE RÉSEAU.

Nous avons tenté de démontrer que l'organisation d'animations dans les MFE est une condition de la promotion de leurs ressources et de leur insertion dans la politique du poste, même si ces MFE doivent parfois composer avec des conditions matérielles peu favorables. D'après les données des enquêtes menées par l'Institut français et selon les résultats de notre questionnaire<sup>104</sup>, la majorité des MFE organise bien des animations. 78% des répondants à l'enquête 2014 affirment ainsi en organiser. Mais quelles sont ces animations ? S'agit-il surtout d'événements réguliers ou également de manifestations plus ponctuelles et de plus grande ampleur ? Permettent-elles d'associer pleinement la médiathèque à la politique de promotion du livre menée par le poste ? Et, plus encore, peut-on considérer que ces animations forment une véritable démarche d'action culturelle ? Nous tenterons de dresser une typologie des actions menées dans le réseau, avant de traiter plus précisément trois études de cas.

Les actions menées dans le réseau peuvent se décliner en trois grandes catégories principales : tout d'abord, les animations organisées uniquement par la médiathèque, tant en jeunesse qu'en adulte, souvent à fréquence régulière. Ensuite, la participation à des événements de plus grande ampleur, souvent pilotés par l'établissement ou le réseau, et enfin l'insertion de la médiathèque dans des manifestations organisées par des partenaires locaux, souvent hors les murs. Il convient de rappeler d'emblée que toutes les médiathèques ne peuvent s'inscrire dans chacune de ces situations. Selon les contextes, ce sont souvent les plus grands établissements qui présentent l'ensemble de ces typologies d'animations.

### A. Des animations régulières

Le premier champ d'action des MFE est l'organisation d'animations régulières, au sein même de la médiathèque. 87% des médiathèques que nous avons interrogées dans le cadre de notre enquête (soit 50 répondants) affirment organiser des événements ou animations à fréquence régulière (hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle.)

Parmi ces animations, les visites de groupe ainsi que la traditionnelle « heure du conte » (en français, bilingue ou en langue locale, selon les contextes), sont le plus fréquemment attestées : respectivement 44 et 32 des 50 répondants à notre enquête affirment en organiser. Les visites de groupes concernent souvent des groupes d'apprenants du français (venant de l'établissement quand celui-ci propose des cours) ou de groupes d'élèves des écoles françaises. Outre l'heure du conte, les activités tournant autour de la littérature jeunesse sont souvent le fer de lance des MFE : 28 d'entre elles organisent d'autres activités jeunesse que l'heure du conte. Des rencontres (conférences, débats, rencontres littéraires) et des ateliers (écriture, création artistique, etc.) sont aussi mis en place dans 27 des médiathèques répondantes. Viennent ensuite les cercles de lecteurs (25 répondants), les lancements de livres (23 répondants), les projections de films ou ciné-clubs (22 répondants), l'organisation d'expositions (22 répondants) et les sessions de formations aux usagers (14 répondants). Une médiathèque déclare proposer un club de conversation, une autre des ateliers jeux-vidéo. Par ailleurs, huit médiathèques affirment organiser en propre un festival. Ces animations régulières

<sup>104</sup>Annexe I-D-3.

organisées par les médiathèques elles-mêmes peuvent donc prendre des formes très différentes. Elles constituent bien souvent de la « micro-animation, à l'échelle de la médiathèque, tant en jeunesse que dans la section adulte », estime Kari Desservettaz, responsable de la médiathèque de l'IF de Casablanca. Cette « micro-animation » est souvent la principale, voire la seule, programmation d'événements que les médiathèques ont les moyens de mettre en place. Mais il nous faut noter que ces manifestations de petite ampleur, comme les exemples précités, sont souvent l'une des manières d'inscrire l'action de la médiathèque dans la durée, avec constance.

Dans les MFE comme dans les bibliothèques publiques du territoire français, la régularité de la programmation est un élément-clé pour constituer une politique d'action culturelle cohérente : « on privilégiera une programmation régulière, solidement tissée au point serré de cycles mensuels et de rendez-vous hebdomadaires »<sup>105</sup>, note ainsi Emmanuèle Payen. L'enjeu est de pérenniser ces manifestations, de leur donner une régularité qu'elles n'ont pas toujours, afin qu'elles puissent bénéficier d'une réelle visibilité et fidéliser un public. C'est le cas à la médiathèque de l'IF de Rio de Janeiro, dont la responsable déclare que la mise en place d'une heure du conte régulière (réalisée seulement de façon ponctuelle jusqu'à présent) constitue l'un des projets de la médiathèque. D'autres événements réguliers, mis en place par la médiathèque, prennent la forme de manifestations de plus grande ampleur. Citons par exemple le cycle littéraire « Loin et Ailleurs », organisé par la médiathèque de l'IF d'Athènes. Il s'agit, relate la responsable de la médiathèque, d'un « cycle de rencontres bimestrielles de littérature couvrant divers domaines de la création littéraire contemporaine, aussi bien des romans que des polars ainsi que de la poésie francophone ».

## **B. La participation à des événements impulsés par l'établissement ou par le réseau**

« L'organisation et la mise en œuvre [de l'action culturelle] peuvent être le fruit d'un travail autonome de la bibliothèque comme d'un travail en partenariat, avec des partenaires ponctuels ou réguliers »<sup>106</sup>. Un autre axe essentiel de la politique d'action culturelle des MFE est leur inscription dans des événements de plus grande ampleur. 48 répondants sur 52 affirment prendre part à des manifestations impulsées par l'établissement, par l'Institut français de Paris ou des structures locales. La participation à des tournées d'écrivains ou des colloques universitaires est également fréquente. 19 répondants ont également pris part à des festivals thématiques, hors événements précités. 11 répondants ont pu inscrire des actions dans le cadre de saisons culturelles pilotées par l'Institut français. Par ailleurs, cinq médiathèques s'inscrivent dans des établissements ayant bénéficié du Fonds d'Alembert (par exemple l'IF de Prague, sur le thème « Migrations, frontières et identités en Europe centrale »). Cet appel à projet permet de faciliter l'organisation de colloques et de conférences au sein des établissements du réseau culturel français à l'étranger. La médiathèque peut donc être partie prenante de cette dynamique.

<sup>105</sup> PAYEN, E., « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », dans HUCHET, B., PAYEN, E. (dir.), 2008, p. 38

<sup>106</sup> « Action culturelle », Dictionnaire de l'Esssib, disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/action-culturelle-0> [Consulté le 15/11/2016].

Cette participation à la politique d'animation de l'établissement répond à une nécessité. Il est important que la médiathèque puisse être force de proposition lors de la programmation de ces manifestations. La plupart des répondants à notre enquête (47 sur 54 répondants) affirment que les activités culturelles de la médiathèque sont réalisées avec d'autres services de l'établissement. Les services les plus souvent sollicités pour la mise en place de projets communs sont les cours de langue ou la coopération linguistique (38 répondants), le bureau du livre ou le poste de chargé du livre (25 répondants) ou encore la coopération universitaire ou Campus France (25 répondants). Viennent ensuite la coopération artistique (21 répondants) ainsi que le service audiovisuel (14 répondants).

Au-delà de la politique d'animation propre à l'établissement, ces événements s'inscrivent également dans la politique du réseau : 42 répondants ont participé à des événements ponctuels pilotés par le réseau. Parmi ces manifestations, trois formules suscitent souvent l'adhésion : il s'agit du Printemps des poètes, de la Semaine de la Francophonie ou encore de la Nuit des Idées. Ces événements sont, dans un certain nombre de pays, devenus une véritable « marque » de la culture française. Un gage de réussite de ces types d'événements est de solliciter le plus grand nombre de services de l'établissement possible, afin d'en faire des manifestations transversales. Ces événements ont souvent lieu à l'échelle du réseau local d'établissements culturels. Ainsi, la médiathèque de l'IF de Casablanca participe chaque année à la Nuit de la philosophie, pilotée depuis l'IF de Rabat. C'est ce dernier qui fait le choix des auteurs et des thématiques abordées. Il s'agit d'un événement qui rencontre un grand succès et répond aux attentes du public, estime le responsable de la médiathèque de l'IF de Casablanca, qui regrette néanmoins que la médiathèque n'ait pas pu faire le choix des auteurs invités à Casablanca.

### **C. La coopération avec des institutions extérieures et les événements hors les murs**

Enfin, les MFE sont parfois amenées à organiser des événements hors les murs. Ces événements peuvent dépendre du réseau ou simplement relever de la médiathèque. Sortir du cadre de l'établissement culturel qui accueille la médiathèque permet de répondre à une des missions affirmées des médiathèques, celle de tisser des liens avec les institutions locales. Rappelons-le, la note stratégique de 2012 sur les MFE insiste sur la nécessité de « relayer au cœur des établissements français, comme hors les murs via des partenariats avec des institutions locales » la politique de l'Institut français. La majorité des médiathèques ayant répondu à notre enquête affirment développer des partenariats locaux, dans le cadre de la promotion du livre (41 des 47 répondants à cette question.) Ces partenariats sont en majorité menés avec d'autres bibliothèques ou dans le domaine de l'édition (27 répondants), ainsi qu'avec d'autres librairies (21 répondants) et des structures universitaires (20 répondants). Enfin, 17 médiathèques mènent des partenariats avec des structures associatives.

Ces actions hors les murs peuvent concerner des éléments d'animation qui se déroulent ordinairement à la médiathèque. Ainsi, la médiathèque de l'AF de Santiago, au Chili, présente l'heure du conte sous la forme d'un véritable spectacle, dans certaines écoles françaises. Plus largement les médiathèques peuvent jouer le rôle d'opérateur pour l'organisation de manifestations de plus grande ampleur qui se déroulent hors les murs. Par exemple, la médiathèque de l'IF de Casablanca est opérateur pour l'organisation d'un festival de littérature jeunesse, « La Cigogne volubile »<sup>107</sup>, qui a lieu

<sup>107</sup> Le programme de l'édition 2016 est disponible en ligne : <http://www.if-maroc.org/casablanca/spip.php?article814> [Consulté le 15/11/2016].

annuellement grâce aux fonds d'une société privée. La médiathèque de l'IF de Casablanca sélectionne les thématiques et les auteurs qui interviennent. La manifestation se déroule durant trois jours, dont l'un voit l'organisation d'animations au sein de l'IF de Casablanca, et deux prennent place hors les murs, dans diverses villes du Maroc, au sein d'écoles et d'associations partenaires. Par ailleurs, la médiathèque de l'IF de Casablanca intervient au salon du livre local (le Salon International de l'Édition et du Livre, SIEL). En 2017, la France est en effet l'invitée du salon et disposera donc d'un pavillon important. La médiathèque peut ainsi être amenée à piloter des événements importants, hors de ses murs. Cette situation se retrouve fréquemment quand le responsable de la médiathèque est également le chargé du livre. Par exemple, à l'IF de Prague, 50% de la programmation autour du livre a lieu hors les murs.

## **D. Études de cas : Maurice, Chine et Colombie**

Si cette typologie d'initiatives se retrouve dans de nombreuses médiathèques ayant répondu à notre enquête, il est néanmoins difficile de se livrer à des généralisations, étant donné l'extrême diversité du réseau. Afin de rendre plus tangible la réalité des politiques d'action culturelle dans le réseau des MFE, nous avons choisi de nous attarder sur trois institutions différentes : l'AF de Bogota en Colombie, l'IF de Pékin en Chine ainsi que l'IF de Maurice. Ces trois études de cas ont pu être approfondies grâce aux entretiens menés avec Mauricio Roa, responsable de la médiathèque de l'AF de Bogota (siège Chico), Émilie Bettega, responsable de la médiathèque de l'IF de Pékin et Catherine Caudan, responsable de la médiathèque de l'IF de Maurice<sup>108</sup>.

### *L'Alliance française de Bogota*

La Colombie, à l'image de la plupart des pays d'Amérique du Sud, est une terre d'Alliances. Le réseau colombien est particulièrement dynamique. Treize villes accueillent en effet des AF<sup>109</sup>. La Colombie se caractérise en outre par un nombre particulièrement important d'apprenants du français, qui peut surprendre. Selon les données du rapport 2015 de la Fondation Alliance française<sup>110</sup>, les Alliances colombiennes totalisent 23 505 apprenants, un chiffre comparable à ceux de pays beaucoup plus peuplés (22 697 apprenants au Mexique, 24 135 aux États-Unis, 25 530 en Inde...). À Bogotá, la capitale colombienne, un centre de documentation est présent au sein de l'Alliance depuis 1995. L'Alliance française s'est rapidement développée à Bogotá, et il y a désormais trois antennes, chacune dotée d'une médiathèque. Deux de ces antennes sont situées dans le nord de la ville (Cedritos et Chico) et l'une dans le centre. Nous avons pu rencontrer et nous entretenir avec Mauricio Roa, responsable de la médiathèque de l'Alliance Chico. Cet établissement est assez représentatif de la situation de nombreuses Alliances. Fréquentée par une majorité d'apprenants de l'Alliance, la médiathèque est située à l'étage du bâtiment – où elle gagnerait sans doute à être mieux signalée. La médiathèque possède environ 10 000 documents, et met à la disposition de ses usagers une Bibliothèque de l'apprenant, un fonds de littérature en langue locale,

<sup>108</sup> Entretiens menés respectivement les 22/07/2016, 20/10/2016 et 10/11/2016.

<sup>109</sup> Il s'agit des villes d'Armenia, Barranquilla, Bogota, Bucaramanga, Cali, Cartagena, Cucuta, Manizales, Medellin, Pereira, Popayan, Santa Marta et Tunja.

<sup>110</sup> Rapport Data 2015 de la Fondation Alliance Française. Disponible en ligne : <http://www.fondation-alliancefr.org/?cat=1406> [Consulté le 18/11/2016].

ainsi que des collections jeunesse et de bande dessinée. Elle donne également accès à Culturethèque depuis 2014 – il est notable que la Colombie fait partie des dix premiers pays qui font le plus usage de Culturethèque. L'espace de la médiathèque est modulable, et permet donc l'organisation d'animations, pour un public d'une quarantaine de personnes maximum. En 2015, trente-sept événements furent organisés dans l'ensemble des trois sites de Bogotá. La médiathèque ne propose pas des animations de type très variés : elles s'orientent plutôt vers des axes précis, dans le domaine de la promotion du livre.

La promotion de la bande dessinée est l'un de ces axes, que l'on rencontre fréquemment dans les MFE. À Bogotá, le choix fut fait d'orienter progressivement la médiathèque du centre vers une spécialisation autour du neuvième art. Cette spécialisation a pour origine différents facteurs. D'une part, l'Alliance de Bogotá collaborait depuis trois ans au festival *Entrevinetas*, un festival annuel de bande dessinée<sup>111</sup>. L'équipe de la médiathèque eut donc pour projet d'inscrire cette collaboration dans la durée et de mettre en place quelque chose de plus régulier. La médiathèque de l'Alliance du centre se prêtait le mieux à cette spécialisation. Les fonds de bande dessinée y sont en effet plus importants, et le public plus divers – aux apprenants se mêlent souvent des étudiants des différentes universités adjacentes, ainsi que des familles. Un cycle de conférences autour de ce thème y est donc organisé annuellement depuis peu. Un conférencier spécialiste de la bande dessinée apporte son avis pour la commande annuelle de livres, présente des ouvrages ou des thématiques à partir des collections de la médiathèque.

Une autre initiative intéressante de la médiathèque consiste en l'organisation d'ateliers de formation à Culturethèque. Ces ateliers sont mis en place en partenariat avec la bibliothèque du lycée français de Bogotá. Ces présentations sont faites en « français facile », afin d'être pleinement accessibles aux étudiants de l'AF. Ces derniers, ainsi que les professeurs, constituent le public cible de ces formations. Ces présentations sont thématiques : une conférence fut ainsi organisée autour de la littérature jeunesse dans Culturethèque, une autre autour de la bande dessinée numérique. L'objectif est aussi de ne pas se limiter aux seules ressources de Culturethèque, mais d'initier les apprenants à d'autres ressources présentes en ligne : ce fut particulièrement le cas pour l'atelier « Apprendre le français sur Internet », le dernier à avoir eu lieu à la date de notre entretien, qui soulignait l'existence de ressources libres autour de l'apprentissage du français.

Enfin, la médiathèque s'est associée depuis cette année 2016 avec le Club concorde, une structure associative créée par l'ambassade de France. Ce partenariat permet « la réalisation de deux cycles de conférences en français, les Rencontres Littéraires et les Rencontres artistiques, qui se réalisent maintenant à la médiathèque et à l'auditorium du siège du Chico et pour lesquelles on partage les coûts associés aux honoraires du conférencier et aux boissons et viennoiseries offertes aux assistants », explique Mauricio Roa. Il s'agit donc là d'événements s'adressant surtout à la communauté des Français à l'étranger, par le biais des réseaux de l'ambassade.

<sup>111</sup> <http://www.entrevinetas.com/> [Consulté le 15/11/2016].

**Figure 2. Support de communication pour une session de formation Culturethèque autour de la littérature jeunesse à l'AF de Bogota**

**ACTIVIDADES MEDIATECA**

**Encuentros con la biblioteca del Liceo Francés**  
**LA LITTÉRATURE JEUNESSE : DU FONDS DES MÉDIATHÈQUES À CULTURETHÈQUE**  
 Conferencista: Mathieu Nicaud (actividad en francés)

Jueves 6 de octubre  
 Alianza Francesa Cedritos - Av. 19 # 134 - 81  
 6:30 p.m. - Entrada libre

www.alianzafrancesa.org.co | Tel: 379 3370 - 390 5000 - Ext.: 3305 | info@alianzafrancesa.org.co

Síguenos:

### *L'Institut français de Pékin*

À Pékin, une bibliothèque existe depuis 1988, au sein du centre culturel, lui-même fondé en 1964<sup>112</sup>. Ce centre culturel a connu une première rénovation à la fin des années 1990, et a ouvert en 2004 au sein d'un nouveau bâtiment. C'est en 2011 qu'il prend la dénomination d'Institut français. En janvier 2013, l'IF de Pékin ferme ses portes pour des travaux de rénovation : les nouveaux espaces entièrement restructurés sont ouverts au public en mai 2014. La tradition de coopération culturelle avec la Chine s'inscrit donc dans une longue durée. Le réseau des AF est également très dynamique en Chine. Des Alliances sont présentes dans dix-neuf villes, dont une à Pékin même. Cette dernière se situe dans le même bâtiment que l'Institut français. La médiathèque de l'IF de Pékin assume un rôle de tête de réseau pour les autres médiathèques françaises présentes en Chine, notamment pour Culturethèque, malgré les difficultés que pose l'utilisation de la plateforme dans un pays comme la Chine. Notons enfin que cette bibliothèque s'inscrit dans un Institut qui est l'un des plus importants du réseau et dont la programmation est extrêmement dense. Par exemple, les projections de film

<sup>112</sup>Répertoire (Données 2004), dir. Marie-Christine Saragosse, Les Médiathèques françaises à l'étranger, Dossier n°16. Paris: Ministère des Affaires Étrangères, 2007.

sont très régulières au sein de l'IF de Pékin, à travers l'organisation de rétrospectives et de cycles thématiques.

La médiathèque de l'IF de Pékin est dotée d'une équipe importante : outre la responsable de la médiathèque, cinq autres agents sont présents (trois médiathécaires et deux aide-médiathécaires.) L'importance de l'équipe en place permet bien entendu de libérer un temps significatif pour l'organisation d'une politique d'action culturelle. La médiathèque possède des horaires d'ouverture très larges, puisqu'elle est ouverte du mardi au dimanche, de 10h30 à 19h. Les collections de la médiathèque se composent d'environ 30 000 documents. Une Bibliothèque de l'apprenant y est présente, ainsi qu'un fonds en langue chinoise que l'équipe a pour projet de continuer à développer, étant donné la forte demande du public. « À certains égards, la médiathèque joue le rôle d'une bibliothèque de quartier », explique Émilie Bettega. À la réouverture de l'Institut en juin 2014, la politique documentaire a été réorientée en direction du fonds jeunesse qui était jusqu'alors un peu parcellaire en regard du fonds adulte très conséquent. Il s'agissait de prendre la mesure du public familial, les parents chinois, visant de plus en plus l'excellence éducative et culturelle pour leurs enfants.

Seules les activités jeunesse sont organisées dans les espaces de la médiathèque – celle-ci possédant un espace jeunesse qui se prête au déroulement d'événements. Les autres manifestations culturelles peuvent avoir lieu dans les espaces de l'IF, qui bénéficie d'une galerie d'exposition ainsi que d'un auditorium de 80 places. Le fer de lance de la médiathèque consiste donc principalement en l'organisation d'activités jeunesse. Il n'est pas rare que des auteurs jeunesse soient invités. La médiathèque organise également avec régularité une heure du conte trilingue, en français, en chinois, ainsi qu'en espagnol ou en anglais : cette activité a lieu deux week-end par mois. Parmi les autres activités régulières, la médiathèque met en place des sessions de discussion en français à destination du public adulte.

La médiathèque de l'IF de Pékin s'inscrit également dans des événements de plus grande ampleur, en partenariat avec des institutions extérieures. Elle a ainsi organisé pour la première fois en 2016 un concours de traduction de poésie en chinois, sur le thème des « Voix féminines et *Carpe Diem* ». Ce concours de traduction a été mis en place dans le cadre de la « Fête de la Francophonie » annuelle et s'adressait aux apprenants du français, tant à l'AF que dans les universités chinoises. Ce concours a été très bien reçu, puisque plus de quatre cents dossiers de candidatures ont été traités. Le jury, composé de poètes et de traducteurs, a retenu les travaux de cinq candidats : trois premiers prix ainsi que deux mentions spéciales qui ont ensuite présenté le fruit de leur travail à l'IF, le 26 mars 2016. En 2017 aura lieu une deuxième édition, portant sur les « Voix francophones de la Méditerranée ». Ce concours touche largement les apprenants et permet de les impliquer davantage dans les activités de l'établissement. L'objectif était également de s'inscrire dans une programmation plus large : ce thème est en effet lié à certaines invitations d'écrivains, tels que Boualem Sansal. Un tel projet répond à plusieurs des missions des médiathèques : promouvoir la littérature française, à travers la sélection de poèmes à traduire ; desservir une communauté d'utilisateurs, le concours s'adressant aux apprenants du français ; l'accompagnement de la programmation de l'établissement, puisque ce concours s'inscrit dans le cadre de la « Fête de la Francophonie ». En outre, cet événement s'assortit d'une production de contenus, puisque les poèmes sélectionnés sont présentés dans une brochure à l'issue du concours.

La médiathèque s'inscrit également avec efficacité dans de grands événements locaux. Elle a par exemple participé en 2015 au salon du livre jeunesse de Shanghai, avec l'organisation d'une exposition de l'auteure jeunesse Sophie Van der Linden. L'exposition fut montée sur un mobilier que l'IF de Pékin a fait fabriquer pour

l'occasion. Ces meubles sont réemployés cette année, pour une exposition sur les ABCdaires, également organisée à l'occasion du salon du livre jeunesse, qui a été installée dans l'une des plus grandes librairies de Shanghai. L'auteure Anne Bertier a été invitée et a fait des présentations dans plusieurs grandes villes de Chine, grâce au soutien des AF.

### *L'Institut français de Maurice*

La coopération culturelle à Maurice s'inscrit également dans une longue durée. En 1970 est fondé le centre culturel Charles-Baudelaire, qui s'installe à Rose Hill en 1980. La bibliothèque vit à partir de la fin des années 1990 d'importantes rénovations de son fonds, qui s'illustrent notamment par la création d'un centre d'information sur la France contemporaine. C'est en 2010 que le centre culturel prend le nom d'Institut français, à l'occasion de son déménagement dans un bâtiment neuf, en plein coeur de la ville de Rose Hill et à proximité d'une université. Maurice est également une grande terre d'Alliances. Sept AF sont présentes sur l'île, à Port-Louis, Goodlands, Mahébourg, Rivière-Noire, Rodrigues, Souillac et Triolet. En revanche, la médiathèque de l'IF Maurice ne travaille que très peu avec les bibliothèques des Alliances et n'assume donc pas de rôle de tête de réseau. Les bibliothèques des AF ne proposent pas Culturethèque, contrairement à la médiathèque de l'IF Maurice.

La médiathèque offre une surface de 292 m<sup>2</sup> accessible au public, et 33 heures d'ouverture hebdomadaire. Le public est majoritairement de nationalité mauricienne : ainsi, pour l'année 2016, les usagers de nationalité mauricienne représentent 90,3% des abonnés actifs, les français 8% et les autres nationalités 1,7%<sup>113</sup>. Le nombre d'inscrits au 13 octobre 2016 est de 2 497, tandis que le nombre moyen de visiteurs par jour est de 207 personnes. La médiathèque possède environ 33 000 documents et dispose de collections spécialisées, dont notamment un Fonds Mauritiana (sur Maurice ou par des auteurs mauriciens), une Bibliothèque du Manager (un fonds spécialisé en gestion et management), ainsi qu'un fonds dédié aux adolescents actuellement en développement. La Bibliothèque de l'apprenant est actuellement en développement et devrait voir le jour à la fin de l'année 2016. Le taux de rotation des collections est important, en particulier pour les fonds jeunesse et la bande-dessinée. La médiathèque emploie plusieurs procédés pour la médiation de ses collections, et notamment la publication de billets sur la page Facebook de l'IF<sup>114</sup> de Maurice, la mise en place de paniers de nouveautés sur le catalogue en ligne PNB (systématiquement indiqués aux nouveaux inscrits), ainsi que beaucoup de valorisation physique dans les espaces de la médiathèque.

La bibliothèque bénéficie d'une équipe de 5 ETP, sans compter la responsable de la médiathèque, Catherine Caudan. Cette dernière est également de fait chargée du livre au sein de l'IF de Maurice, bien que cela ne figure pas dans l'intitulé officiel de son poste. La programmation culturelle a lieu au sein de la médiathèque pour certaines expositions au moyen de panneaux installés pour l'occasion. Le reste des manifestations a lieu dans les autres espaces de l'IF Maurice, dans la salle de conférences ou les espaces publics extérieurs. Les ateliers jeux vidéo et l'Heure du conte ont lieu dans l'espace jeux vidéo, un espace dédié.

<sup>113</sup> Nous remercions la responsable de la médiathèque, Catherine Caudan, de nous avoir transmis les éléments statistiques relatifs à son établissement.

<sup>114</sup><https://www.facebook.com/institutfrancais.mu/?fref=ts> [Consulté le 12/10/2016].

## II – Les politiques d'action culturelle dans les médiathèques françaises à l'étranger : état des lieux

La responsable de la médiathèque déplore néanmoins l'absence d'un espace dédié aux activités jeunesse, étant donné le nombre assez important de ce type d'activités organisées par la médiathèque. L'heure du conte avait ainsi lieu les mercredis et le week-end : les sessions du mercredi ont pris fin récemment, car elles ne rencontraient pas le succès escompté. En effet, le rythme des familles locales ne correspondait pas à ce créneau (les enfants suivant fréquemment des cours l'après-midi.) Par ailleurs, toutes les animations en direction d'un public familial fonctionnent très bien. Pendant les périodes de vacances scolaires mauriciennes, la médiathèque met en place toute une programmation de films et d'heure du conte qui rencontrent un grand succès. Des lancements de livres jeunesse sont aussi organisés.

Dans la même optique, la médiathèque organise un rendez-vous désormais annuel, sous la forme d'une journée de manifestations autour du livre jeunesse, « L'IFM se livre ». La première édition fut organisée en 2015, avec l'auteur jeunesse Timothée de Fombelle comme invité. La deuxième eut lieu le 23 avril 2016<sup>115</sup>. Des ateliers de dessins avec l'auteur-illustrateur invité Rémi Courgeon furent organisés, ainsi qu'une projection de films, des lectures de contes, des ventes de livres jeunesse et des sessions de dédicace, ainsi qu'un concert pour clore la journée. Des prolongements de la manifestation sont également mis en place durant la semaine, sous la forme de rencontres avec l'auteur invité dans plusieurs écoles à programme français ou des structures mauriciennes. « Les deux éditions furent de vrais succès, et ont réuni environ 2000 participants à chaque fois », nous relate Catherine Caudan. La régularité de l'événement, devenu une rencontre annuelle, lui garantit également une meilleure visibilité auprès du public desservi.



Figure 3. Annonce de la deuxième édition de l'événement "L'IFM se livre"

La médiathèque organise également les « Mardis de la philosophie ». Cette rencontre, qui a lieu quatre fois par an, est la seule manifestation à fréquence régulière organisée en propre par la médiathèque, en dehors des activités jeunesse. Trois professeurs de philosophie présentent à chaque fois l'œuvre d'un philosophe – la dernière édition en date a été consacrée à *L'évolution créatrice* de Henri Bergson.

La médiathèque de l'IF de Maurice est donc à l'origine d'une programmation dynamique. Néanmoins, les moyens humains de l'IFM demeurent tout juste suffisants – en effet, si l'équipe de la médiathèque est d'une taille non négligeable, l'IFM est amené à assumer des missions d'une ampleur comparable à celles des plus grands IF du réseau, et

<sup>115</sup> Programme disponible en ligne : <http://www.institutfrancais.mu/fr/evenements/ateliers/lifm-se-livre-2eme-edition> [Consulté le 23/11/2016].

pourrait de ce fait bénéficier d'une équipe plus importante afin de mener à bien sa politique d'action culturelle. Les animations jeunesse sont le principal champ d'action de la médiathèque. L'offre locale n'étant pas si importante, la médiathèque de l'IF Maurice assume à bien des égards le rôle d'une bibliothèque de substitution dans ce domaine. Le rôle de la médiathèque ne se limite cependant pas à celui d'une bibliothèque de proximité, puisque la promotion du livre se lit également dans des événements à direction d'étudiants ou d'universitaires, comme les « Mardis de la philosophie ». La médiathèque joue aussi un rôle de carrefour pour les professionnels du livre locaux. La journée annuelle consacrée au livre jeunesse est également un moment de rencontre professionnelle pour les acteurs du livre jeunesse à Maurice, puisque cette manifestation est organisée en partenariat avec différents acteurs, libraires et éditeurs.

Dans leur grande majorité, les MFE organisent donc ou prennent part à des manifestations culturelles – dans le contexte de diplomatie culturelle qui est le leur, il s'agit en effet d'une condition essentielle pour assurer une promotion pertinente de la culture française, dans le domaine du livre. Ces médiathèques sont néanmoins souvent contraintes par les réalités matérielles qui sont celles du réseau aujourd'hui. Les équipes des MFE peuvent jouer sur plusieurs plans, en organisant des événements réguliers au sein de la médiathèque, en prenant part à la programmation de leur établissement, ou en nouant des partenariats avec des institutions extérieures, afin de conduire des animations hors les murs. Nous avons tenté de dresser un état des lieux de la diversité des animations existant dans le réseau. Il nous faut à présent nous interroger sur la capacité de ces animations à former une véritable politique d'action culturelle autour du livre, qui soit cohérente et permette la promotion des ressources des médiathèques. Assurer la cohérence de la politique d'action culturelle dans les MFE n'est pas chose aisée : de cet enjeu dépend l'insertion des médiathèques au sein de la politique globale du poste.

### III – PERSPECTIVES : LA MÉDIATHÈQUE, SOCLE D'UNE POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE COHÉRENTE ?

---

Nous avons tenté de dresser un panorama des animations culturelles organisées dans le réseau des MFE : quoique bref, cet état des lieux permet de souligner l'hétérogénéité des situations et des moyens dont disposent ces médiathèques. Face à la diversité de ce réseau, il n'est pas facile de penser des perspectives communes. Notre enquête avait également pour objectif d'obtenir l'avis des professionnels du réseau, à travers des questions ouvertes sur l'état de l'action culturelle de leurs médiathèques et sur les projets qui pourraient permettre, selon eux, une meilleure insertion de la médiathèque dans la politique globale de promotion du livre. Au regard de leurs réponses, sur lesquelles nous nous appuyons, un certain nombre de perspectives se détachent. Il s'agit ici de démontrer que replacer la médiathèque au centre du dispositif de l'établissement peut permettre de mener une politique d'action culturelle plus cohérente. Cerner de grands axes thématiques permet de lier la politique documentaire de la médiathèque à la programmation, afin de proposer une offre culturelle globale.

#### CHAPITRE 1 : VERS UNE MEILLEURE INSERTION DANS LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT ?

##### A. Le positionnement de la médiathèque : du discours théorique au regard des professionnels

Avant d'examiner les perspectives d'avenir de la politique d'action culturelle des MFE, la question de l'adéquation entre le discours théorique mené sur les médiathèques et le regard des professionnels sur leur situation se pose. De fait, les médiathèques ne sont pas toujours envisagées comme l'élément central de la politique culturelle des postes diplomatiques. Le premier dossier de la revue « Les bibliothèques de France à l'étranger », édité par le bureau des médiathèques en 1993, se livrait déjà à l'analyse suivante : « Si les bibliothèques ne présentent pas pour nos partenaires l'élément le plus spectaculaire de nos opérations, elles en sont cependant à la fois l'élément inscrit dans la durée, et celui auquel les autres activités culturelles, artistiques et pédagogiques peuvent s'adosser pour que leur impact se prolonge et se fortifie »<sup>116</sup>. Ce constat est toujours d'actualité aujourd'hui. Une rapide analyse empirique de la communication des établissements français à l'étranger (par le biais de leurs sites Internet et des réseaux sociaux) permet de constater que la médiathèque et ses ressources ne sont pas l'élément le plus valorisé, si on procède à une comparaison avec ce qui relève de l'événementiel. Le discours théorique tient pourtant à réaffirmer l'importance des médiathèques. Laurence Eme présentait ainsi les MFE : « Force de proposition et lieu de ressources pour l'organisation de colloques ou tables rondes, la

---

<sup>116</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, 1<sup>er</sup> dossier, Ministère des affaires étrangères, 1993, p. 2.

médiathèque apporte aux partenaires et aux publics visés les informations nécessaires à leur préparation, et prolonge et complète, sur différents supports, les idées débattues »<sup>117</sup>. Les médiathèques peuvent être décrites comme jouant un rôle fédérateur : « à la croisée de l'ensemble des secteurs d'intervention, constituant des lieux à la fois d'apprentissage linguistique, de culture, de rencontres, de débats, et de ressources documentaires, elles revêtent de ce fait un caractère central dans les dispositifs »<sup>118</sup>.

Nous avons interrogé les professionnels du réseau dans notre enquête de manière à obtenir leur avis sur ces problématiques<sup>119</sup>. À notre question « Selon vous, la politique d'action culturelle menée en matière de promotion du livre par la médiathèque est suffisante/insuffisante/amenée à se développer au cours des prochaines années », 26,5% de nos répondants estiment qu'elle est insuffisante, 16% suffisante, et 66,5% considèrent qu'elle doit être amenée à se développer. Les répondants étaient également invités à s'exprimer sur l'intégration de la médiathèque à la politique globale de diplomatie culturelle du poste, dont 28% estiment qu'elle est insuffisante, 63% pensent qu'elle doit être amenée à se développer, tandis que 16% la jugent suffisante. Le taux des répondants estimant que la médiathèque est correctement intégrée dans la politique globale du poste est donc assez faible. Le fait que la médiathèque est souvent tributaire des individus en poste, dont la mobilité est grande, est soulignée par certains répondants – le sujet est néanmoins sensible et difficile à aborder. « Le précédent directeur a bien compris que la médiathèque est un pilier de l'établissement et a beaucoup protégé ce service. Mais là, nous avons un nouveau directeur ainsi qu'un nouvel ambassadeur, beaucoup moins porté sur la culture », relate ainsi un des répondants à notre enquête. Il est bien sûr délicat de procéder à une estimation de l'intégration de la médiathèque au sein du poste, et de sa perception par les autres services culturels. Notons néanmoins que le peu de succès de notre deuxième questionnaire<sup>120</sup>, destiné aux professionnels du réseau autres que les responsables de MFE, est assez révélateur d'un manque d'intérêt global pour la question des médiathèques, ou d'un sentiment que l'offre documentaire n'est pas un sujet partagé par tous les services, alors même qu'elle pourrait se situer à la confluence des différentes actions de l'établissement. Il aurait pourtant été précieux pour notre enquête de varier les points de vue sur la médiathèque au sein de l'établissement.

À notre question « Globalement, lors des manifestations culturelles initiées par l'établissement (Institut français ou Alliance française) ou l'ambassade, la médiathèque est-elle associée fréquemment/occasionnellement/jamais ou très rarement », 21 des 57 répondants estiment que la médiathèque est fréquemment associée, 29 répondent occasionnellement et 7 jamais ou très rarement. Le constat est davantage positif, mais reste à savoir ce que « être associé » signifie. L'un des répondants à l'enquête précise ainsi que « la responsable de la médiathèque et son équipe sont invitées à tous les événements du bureau du livre ». Une telle association paraît donc assez formelle, et il est difficile de savoir si la médiathèque peut vraiment être force de proposition.

---

<sup>117</sup> EME, L., 2008, p. 65.

<sup>118</sup> Rapport d'activité 2015 de l'Institut français. Disponible en ligne : <http://www.institutfrancais.com/sites/default/files/if-rapport-activite-2015-bd.pdf> [Consulté le 23/11/2016]

<sup>119</sup> Voir Annexe I-D.

<sup>120</sup> Voir Annexe II-A.

## B. Réinscrire la médiathèque au centre du dispositif

### *Investir l'espace de la médiathèque*

Pour beaucoup de professionnels, l'insertion de la médiathèque dans la politique du poste ne paraît donc pas optimale. Alors comment refaire des médiathèques de « précieux points d'ancrage et d'appui »<sup>121</sup> pour la mise en place de projets de coopération ? Rendre de la visibilité aux espaces de la médiathèque est une première possibilité, soulevée par plusieurs des répondants à notre enquête. L'espace des MFE n'est en effet pas souvent le mieux mis en valeur des établissements. À l'IF de Prague, un dispositif de déplacement des collections a été mis en place il y a quelques années pour redonner de la visibilité à la médiathèque : celle-ci « se situe à l'étage, mais le hall d'entrée a été refait récemment pour intégrer en bas des éléments de la médiathèque (présentoirs avec les nouveautés, présence d'automates de prêt...). Il s'agit d'une proposition assez globale, de travailler sur l'institution dans son ensemble ». Cette démarche est en effet partie du constat que les apprenants ne venaient pas beaucoup à la médiathèque, leur descendre des collections dans le hall permet une familiarisation et donne plus de visibilité », témoigne Charlotte Fouchet, directrice déléguée et attachée culturelle à l'IF de Prague de 2011 à 2015.

Faire de la médiathèque un lieu d'accueil pour les manifestations culturelles est une autre possibilité. Un responsable de médiathèque souhaite ainsi l'organisation de « rencontres/dédicaces d'auteurs à la médiathèque même » et du « débat d'idées sur place ». De même, la responsable de la médiathèque et du bureau du livre de l'IF de Russie (Moscou) affirme que « en amont des manifestations "événementielles" organisées dans les haut-lieux culturels de Russie, la médiathèque gagnerait à accueillir des "petites formes" (théâtrales, installations numériques, artistiques, conférences d'artistes, universitaires invités) adaptées au "grand public" et au public apprenant de l'IFR ». Catherine Caudan, responsable de la médiathèque de l'IF de Maurice, suggère quant à elle d'« investir plus souvent les espaces de la médiathèque pour des déambulations artistiques, des expos, des performances. » Pour mener de tels projets, encore faut-il que les espaces de la médiathèque le permettent : nous avons pu constater que cela est loin d'être toujours le cas. Néanmoins, quand cela est possible, ces espaces ne sont pas toujours exploités dans ce sens. Selon les directions suivies par le poste diplomatique, la tendance est souvent d'organiser des événements hors les murs, ce qui permet difficilement de lier ressources de la médiathèque et manifestations culturelles. Dans certains cas, l'espace médiathèque est fréquemment investi. Par exemple, à l'IF de Londres, le lien entre les deux entités que sont la médiathèque et le bureau du livre est ici créé par l'occupation des espaces de la médiathèque, où ont lieu les événements du bureau : les soirées de lancement de livres traduits se tiennent systématiquement dans ces lieux. Mais ce type de synergie ne peut se produire que dans des médiathèques bénéficiant d'espaces adéquats – la médiathèque de Londres, qui bénéficie d'un espace récemment rénové<sup>122</sup>, constitue un exemple extrême, puisque près de 80% de l'événementiel de l'établissement s'y déroule. De même, l'attachée culturelle de l'IF de Croatie estime que la cohérence entre les activités de la médiathèque et celles du reste de l'établissement est bien implantée, notamment grâce à l'espace de la médiathèque : « La médiathèque est la vitrine de l'Institut français, le coeur de nos actions ; elle est le

<sup>121</sup> SAGAERT, M., 2002, p. 54.

<sup>122</sup> « Les médiathèques françaises font peau neuve à Londres et à Dublin », <http://www.institutfrancais.com/fr/actualites/les-mediathèques-françaises-ont-peau-neuve-londres-et-dublin> [Consulté le 23/11/2016]

seul espace dont nous disposons accessible au public ». C'est également le cas à l'AF de Dublin, dont la médiathèque a récemment bénéficié d'une rénovation, comme celle de Londres : « Grâce à sa nouvelle configuration (salle de projection/conférence escamotable) la médiathèque de l'AFD est devenue le cœur des événements programmés », estime l'attachée de coopération pour le français de l'Alliance. Investir l'espace de la bibliothèque permet de lier au mieux les ressources documentaires et animations culturelles. Ainsi, à la question de notre enquête « Pensez-vous que les animations culturelles menées par la médiathèque et/ou les services de l'établissement ou de l'ambassade permettent de promouvoir les collections de la médiathèque ? », un responsable de médiathèque répond « oui et non (beaucoup d'auteurs invités mais souvent cela se passe hors les murs) ».

### *« La médiathèque, c'est du quotidien »*

Investir les lieux de la médiathèque est ainsi un premier moyen de réinscrire les MFE au centre du dispositif. Cependant, la médiathèque ne doit pas à l'inverse se transformer en un lieu qui n'aurait d'autre utilité que d'accueillir des événements. Cela doit se faire en cohérence avec les collections proposées. Il est dès lors indispensable de penser l'activité des MFE selon une autre logique que le reste de la programmation culturelle du poste. Emmanuèle Payen alerte sur le risque que représente « un programme qui naviguerait à vue, enchaînant sur le fil de l'année une succession d'événements dont la logique interne passerait inaperçue et qui épuiserait au fur et à mesure les crédits et les énergies, pour privilégier le court terme et le ressort médiatique »<sup>123</sup>. Or les établissements culturels à l'étranger sont particulièrement menacés par cette tentation du court terme et du ressort médiatique. La grande mobilité des professionnels du réseau culturel ne renforce pas la nécessité d'inscrire une programmation dans le temps long. « La médiathèque, c'est du quotidien, pas de l'événement », estime une responsable de médiathèque. L'événementiel ponctuel, médiatique, ne peut garantir une promotion du livre efficace, s'il ne s'appuie pas sur les ressources mises à disposition du public par la médiathèque.

### *Un projet de service pour la médiathèque ?*

L'un des dangers auquel font face les médiathèques est également d'être trop tributaire de la volonté du poste diplomatique. Un rapide examen, certes un peu empirique, des participants aux formations proposées par l'Institut français permet de le constater : ce sont souvent les postes les plus dynamiques dans le domaine culturel qui envoient systématiquement leurs responsables de médiathèques. La grande mobilité des personnels relevant du MAE constitue ainsi une difficulté supplémentaire. Les missions des MFE risquent par ailleurs de pâtir de l'incitation généralisée aux centres culturels à l'étranger à fonctionner grâce à leurs ressources propres. Si l'autofinancement des activités telles que les cours de langue est déjà bien admise dans un grand nombre de centres, un tel mouvement est susceptible, selon les contextes, de menacer les missions des bibliothèques. Par ailleurs, les indicateurs de performance employés pour certaines activités des centres culturels s'adaptent mal aux bibliothèques. « Le taux de rotation des ouvrages dans les bibliothèques doit s'améliorer »<sup>124</sup>, peut-on lire dans un rapport d'information d'une séance du Sénat portant sur la politique de diplomatie

<sup>123</sup> PAYEN, E., « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », dans HUCHET, B., PAYEN, E. (dir.), 2008, p. 38.

culturelle – une telle injonction, sans remise en contexte, peut paraître une préconisation assez dérisoire.

Pour assurer à la médiathèque davantage de stabilité dans ses missions et permettre une continuité de ses actions, peut-il être utile d'inscrire ses missions dans un document normatif ? La dernière enquête de l'Institut français, menée en 2015, interroge les responsables des MFE sur l'existence d'un projet de service au sein de leur institution et sur la place de la médiathèque dans le projet d'établissement du centre culturel<sup>125</sup>. Pour 86% des répondants, le projet d'établissement fait bien référence à la médiathèque. En revanche, 38% des répondants affirment que la médiathèque n'est pas dotée d'un projet de service. L'existence d'un projet de service est donc loin d'être systématique pour les MFE – mais encore faut-il voir selon quelles conditions un tel projet aurait réellement son utilité. Dans notre enquête, à la question « selon vous, quel type de projets pourrait permettre une plus grande cohérence des actions de la médiathèque et des actions de l'établissement », seul un responsable de médiathèque répond « avoir un projet d'établissement sur lequel s'appuyer. » Pour beaucoup de MFE, le PAM est un moment de formalisation des missions de la médiathèque et des grandes orientations à venir. Le nouvel appel à projets « Fonds Médiathèques XXI »<sup>126</sup> de 2017 inscrit dans ses critères d'éligibilité la nécessité de « présenter un projet de service et/ou un plan stratégique à moyen terme pour la médiathèque, positionnant celle-ci au cœur de l'action de l'établissement ». Il relève dès lors de la responsabilité de l'Institut français de proposer des outils et des solutions clef en main pour que la mise en place de projets de service puisse véritablement être un moyen de consacrer l'importance des missions de la médiathèque au sein de l'établissement.

## C. Multiplier les projets transversaux

### *Un besoin de transversalité*

À la question de notre enquête « selon vous, quel type de projets pourrait permettre une plus grande cohérence des actions de la médiathèque et des actions de l'établissement », la mise en place de projets transversaux associant différents services revient à plusieurs reprises. Plusieurs responsables de MFE appellent de leurs vœux des « projets plus réguliers, de plus grande ampleur », la participation à des « festivals et des débats d'idées », « des projets transversaux associant différents services », etc. La responsable de la médiathèque de l'AF d'Abou Dhabi exprime ainsi le besoin de mettre en place « des projets fédérateurs autour de thématiques précises (exemple: la semaine française) mise en lumière par différentes disciplines, parmi lesquelles les actions de la médiathèque (promotion du livre, promotion d'auteur), pour une plus grande cohérence et un meilleur impact auprès des publics. »

Mener davantage de projets avec les différents services de l'établissement, et pas seulement à l'échelle de la médiathèque, est un premier facteur qui permet d'inscrire la promotion du livre au cœur d'une véritable politique d'action culturelle. Il s'agit d'éviter l'écueil des animations mises en place sans cohérence avec la politique globale de l'établissement. Ce type de projet permet aussi de refaire de la médiathèque le « socle » de la politique de promotion du livre : « Il paraît essentiel pour les bibliothécaires de penser l'action culturelle dans le cadre plus large de la politique de

<sup>124</sup> « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », Rapport d'information n° 428 (2007-2008) de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2008. Disponible en ligne : <https://www.senat.fr/rap/r07-428/r07-4280.html> [Consulté le 20/12/2016]

<sup>125</sup> Voir Annexe IV-B.

<sup>126</sup> Voir Annexe VI-B.

l'établissement »<sup>127</sup>, rappelle Emmanuèle Payen. L'action culturelle doit se construire en cohérence avec la politique globale de la bibliothèque, d'où l'importance d'inscrire cette activité d'animation dans des textes normatifs, telle une charte d'action culturelle. Pour les médiathèques d'établissements culturels à l'étranger, l'enjeu est encore plus complexe. Il s'agit de penser l'action culturelle dans le cadre de la politique du centre culturel dans lequel s'inscrit la médiathèque, et au-delà dans le cadre des orientations culturelles de l'ambassade. L'insertion au sein de la politique du poste est un enjeu crucial.

Ce besoin de transversalité est défini comme un axe stratégique dans le nouvel appel à projet « Fonds Médiathèques XXI » de l'Institut français, qui détaille l'évolution du dispositif d'intervention de l'Institut français en faveur des MFE. L'un des objectifs principaux de cette évolution consiste à soutenir l'effort d'intégration des médiathèques dans la politique globale de programmation des postes. La transformation du PAM en « Fonds médiathèques XXI », ainsi que le développement de projets et programmes transversaux destinés aux médiathèques du réseau, répondent à cet objectif. » L'Institut français a donc bien pris en compte l'insuffisante intégration d'un bon nombre de médiathèques à la politique des postes. Il s'agit de recentrer la médiathèque, facteur de stabilité dans une politique de diplomatie culturelle qui dépend beaucoup des individus. La médiathèque a pour mission « l'accompagnement des activités culturelles »<sup>128</sup> de l'établissement.

### ***La mise en place du calendrier culturel : la médiathèque, force de proposition ?***

Pour cela, il est indispensable que la médiathèque puisse être force de proposition lors de la mise en place du calendrier de la programmation. Un répondant à notre questionnaire souligne la nécessité d'« une synchronisation des animations avec l'institut et la médiathèque dans le cadre du calendrier culturel ». Le responsable de la médiathèque de l'IF de Yaoundé (Cameroun) souligne l'intérêt d'une « définition commune des actions à mener au courant de l'année. Des rencontres comme la semaine de la francophonie peuvent permettre des manifestations transversales entre la médiathèque et les autres secteurs ». Les grands événements réguliers, tels que la Semaine de la Francophonie ou le Printemps des Poètes sont souvent une occasion clef de fonctionner en synergie. « Pour les grands événements réguliers, la machine est assez rodée », estime le responsable de la médiathèque de l'IF de Casablanca, qui travaille beaucoup avec le service de médiation culturelle et le centre de langues pour plusieurs projets. La régularité de ces événements est souvent un facteur clef d'intégration de la médiathèque, qui peut mettre en place des projets de manière systématique. Bien souvent cependant, les événements de la programmation sont tributaires du contexte : « concernant les invitations d'auteurs ou d'intervenants dans le cadre de conférences ou de débats, la programmation ne correspond pas à un calendrier régulier, qui se répéterait chaque année, mais dépend de la prise en compte du contexte » déclare la chargée de mission livres et débat d'idées de l'IF de Séoul.

Quoiqu'il en soit, pour une bonne intégration de la médiathèque au sein de la politique culturelle de l'établissement, il est impératif qu'elle soit associée à la définition des grands axes de la politique d'action culturelle. Catherine Caudan

<sup>127</sup> PAYEN, E., « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », dans HUCHET, B., PAYEN, E. (dir.), 2008, p. 34.

<sup>128</sup> EME, L., 2008, p. 64.

affirme ainsi qu'« elle travaille main dans la main avec la directrice culturelle », pour la mise en place des temps forts de la programmation, tels que la journée de fête de la littérature jeunesse, qui est désormais un rendez-vous annuel de l'Institut. Ces événements, souvent bien identifiés par le public, sont donc des moments privilégiés de la programmation. Il convient néanmoins de ne pas délaissier la programmation au long court. « Les grandes occasions régulières (sur la francophonie, la gastronomie, ou la fête de la musique), profitent plutôt bien à la médiathèque qui peut en profiter pour mettre en valeur ses ressources physiques et sur Culturethèque. Ces événements mis à part, la programmation du SCAC et de l'Alliance ne se fait pas vraiment avec la médiathèque », estime un responsable de médiathèque d'AF.

Replacer la médiathèque au centre du dispositif de diplomatie culturelle peut donc dépendre de plusieurs stratégies. Il est nécessaire que la volonté du poste aille clairement dans ce sens – mais cela n'est bien sûr pas toujours suffisant. La responsable de la médiathèque de Tel Aviv affirme ainsi : « La volonté du chef de poste s'exprime clairement pour une meilleure intégration de la médiathèque au sein du dispositif général. La réduction drastique des moyens humains en particulier ralentissent la mise en œuvre de cette politique ».

## CHAPITRE 2 : MÉDIATHÈQUES ET BUREAUX DU LIVRE : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LA POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE ?

### A. Travailler en synergie, un enjeu

Au sein du réseau de coopération culturelle, il existe une vingtaine de bureaux du livre. Ces structures ont pour objectif, selon la plaquette de communication de l'Institut français sur le livre, d'« assurer une fonction vitale de promotion de la production éditoriale française et d'interface entre les professionnels du livre français et étrangers. » Des postes de chargés du livre existent également au sein de certains SCAC, en l'absence de bureaux du livre – autrement, la responsabilité du livre est souvent l'apanage des attachés culturels. Avec les médiathèques, il s'agit des principaux acteurs de la politique du livre à l'étranger. La question de la synergie entre médiathèques et chargés du livre est donc cruciale : avec les cours de langue, il s'agit du principal secteur des établissements culturels amenés à travailler avec les MFE. Il est donc « légitime de s'interroger sur les relations de ces deux maillons de la chaîne du Livre, dont le centre d'intérêt et les objectifs sont partagés »<sup>129</sup>. Dans son mémoire d'étude réalisé en 2004, Vanessa Desclaux faisait le constat la « quasi-absence de communication »<sup>130</sup> entre ces deux entités, au sein du réseau allemand. Si la tendance des dernières années a plutôt été vers un rapprochement des bureaux du livre et des médiathèques, les situations demeurent très variées.

Une plus grande collaboration entre ces deux entités est souvent citée, tant par les responsables de médiathèques que par les chargés du livre, comme une nécessité pour mener une politique de promotion du livre plus efficace. Ainsi, la chargée de mission livres et débats d'idées à l'IF de Séoul appelle de ses vœux « des projets qui

<sup>129</sup> DESCLAUX, Vanessa, *La diffusion du Livre français et francophone en Allemagne: la coopération entre le Bureau du Livre et le réseau des médiathèques françaises*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2004, p.8.

<sup>130</sup>*Ibid.*

impliqueraient à la fois la médiathèque et le secteur "livre et débat d'idées", afin que la promotion des livres et des idées français réponde à une politique cohérente, corresponde à une approche englobante et donc, plus efficace ». Dans certains cas, la synergie entre les deux instances peut se faire avec fluidité. Ainsi, à la médiathèque de l'IF de Londres, « peu d'animations sont organisées par la bibliothèque elle-même, car elle accueille l'importante programmation du bureau du livre », explique Frédéric Jagu, responsable de la médiathèque. Pour le Maroc, le responsable de la médiathèque de l'IF de Casablanca estime que le bureau du livre de Rabat fait figure de tête de réseau pour tous les événements concernant le livre des différents instituts. Par exemple, le festival de bande dessinée qui a lieu en novembre dans le réseau des IF marocains est piloté par le bureau du livre, et la médiathèque s'occupe de la logistique pour les différentes conférences. À l'IF de Pékin, la responsable du bureau du livre relate que « la feuille de route est envoyée de façon mensuelle, les auteurs / éditeurs / illustrateurs invités sont proposés à la médiathèque ».

## **B. La conséquence des « postes mixtes »**

Depuis quelques années, la tendance est à la fusion des responsabilités, au sein de certains postes. Dans les plus gros IF du réseau, il n'est pas rare que le responsable de la médiathèque soit également chargé du livre. Parmi les répondants à notre enquête, dix-huit médiathèques se situent dans un poste diplomatique où il existe un bureau du livre<sup>131</sup>. Dans huit cas, la personne en charge du livre est également responsable de la médiathèque. En outre, il arrive souvent que le responsable de la médiathèque soit de fait en charge du livre, même quand il n'existe ni bureau du livre ni poste de chargé du livre bien identifié. Selon la dernière enquête menée par l'Institut français<sup>132</sup>, en l'absence de bureau du livre, le rôle est tenu par la médiathèque dans 23% des cas. Ainsi, la responsable de la médiathèque de l'IF de Géorgie nous déclare qu'« il n'y a pas de bureau du Livre, cette mission est à la charge de la médiathèque (gestion du PAP, relation avec les éditeurs, traducteurs, bourses CNL, etc.) ». Quelle que soit la forme que prend cette fusion entre chargés du livre et responsables de médiathèque, il nous faut retenir qu'elle est de plus en plus fréquente. Parmi les grands « postes mixtes » du réseau, nous trouvons l'IF de Prague (République Tchèque), de Rio de Janeiro (Brésil), de Madrid (Espagne), de Moscou (Russie), de Tel Aviv (Israël) ou encore de Beyrouth (Liban). Ce mouvement de fusion se poursuit : par exemple, à l'IF de Pékin, le poste de responsable de la médiathèque est amené à prendre une nouvelle orientation en 2017. « Il a été proposé comme cela s'est fait dans beaucoup de pays que l'attachée culturelle pour le Secteur Livre devienne aussi en charge de la médiathèque à partir de septembre 2017 », nous relate la chargée du livre de l'IF de Pékin. La solution finalement retenue est d'ajouter à la fiche de poste du ou de la futur(e) responsable de la médiathèque la responsabilité du débat d'idées, au sein du bureau du livre. Il est désormais admis que ces fusions sont inéluctables au sein du réseau des MFE, puisque la note 2012 de l'Institut français sur les médiathèques<sup>133</sup> acte « l'évolution de certains bureaux du livre et des postes de

<sup>131</sup> Voir Annexe I-D-4. Notons que ces résultats sont légèrement faussés, car certains répondants ont répondu « oui » à la question sans que leur établissement ne comporte de « bureau du livre » à proprement parler, mais un poste de chargé du livre. Il aurait sans doute été plus pertinent de notre part de faire porter la question globalement sur le secteur du livre.

<sup>132</sup> Voir Annexe IV-B.

<sup>133</sup> Annexe VI-A.

### III – Perspectives : la médiathèque, socle d'une politique d'action culturelle cohérente ?

bibliothécaires vers des bureaux du livre et des médiathèques dont la synergie des activités est à renforcer entre le débat d'idées, la promotion des savoirs, les animations et la promotion du livre». Il est donc plus que probable que ce genre de « postes mixtes » se multiplie à l'avenir.

Mais quelles sont les conséquences de cette fusion des postes pour la politique d'action culturelle ? Ces fusions se font-elles au détriment de la médiathèque, ou permettent-elles à celles-ci d'assumer pleinement leur rôle dans la politique de promotion du livre ? Plusieurs professionnels témoignent des aspects positifs de ces postes double pour l'insertion de la médiathèque dans la politique de l'établissement. Selon Catherine Caudan, responsable de la médiathèque de l'IF de Maurice et également en charge du livre<sup>134</sup>, l'existence de ce « poste mixte » est « une bonne chose pour l'insertion de la médiathèque dans l'IF de Maurice. La médiathèque participe complètement à la mise en place de la programmation (par exemple pour l'organisation de la journée consacrée à la littérature jeunesse). La médiathèque est vraiment force de proposition. Ce double poste me permet de faire reconnaître la médiathèque au sein de la programmation culturelle et de l'inscrire auprès des professionnels du livre dans le pays ; c'est toute l'image de la médiathèque qui en bénéficie. » De même, le responsable du bureau du livre de l'IF de Prague répond à notre questionnaire que « la fusion médiathèque/bureau du livre/promotion du débat d'idées [lui] paraît essentielle pour la pérennité des médiathèques dans le réseau culturel français de l'étranger ».

Si les professionnels du réseau trouvent souvent des avantages à cette fusion, il nous faut néanmoins rappeler qu'elle est d'abord le résultat d'une baisse des moyens alloués à la politique de diplomatie culturelle, et non une orientation stratégique réfléchie. La fusion des postes est d'ailleurs un mouvement généralisé : « Des postes sont fusionnés, comme à Edimbourg (Écosse), où le nouveau directeur est également consul général. « Ce sont deux métiers différents », alerte Christophe Prémat, député PS des Français de l'étranger »<sup>135</sup>, lit-on dans un article de Ouest-France. De même, « chargés du livre et responsables de médiathèques ne relèvent pas du même corps de métier », estime Laurence Eme<sup>136</sup>. Il est vrai que la gestion quotidienne d'une bibliothèque et la gestion de la coopération éditoriale ne relèvent pas d'une même logique. Les activités de chargés du livre, fondés sur énormément d'événementiel, sont souvent très chronophages. Le bureau du livre de l'IF de Beyrouth est ainsi l'un des organisateurs du salon du livre francophone annuel, ce qui représente une charge de travail conséquente. Dans ces situations de « postes mixtes », il est nécessaire qu'une équipe importante soit en charge de la médiathèque. « Mon adjoint m'apporte une aide essentielle, et reprend parfois toute la gestion de la bibliothèque », estime Catherine Caudan<sup>137</sup>, qui ajoute que « si les postes mixtes permettent une meilleure insertion de la médiathèque dans la politique culturelle, il est cependant fort à craindre que ces chargés du livre ne trouvent plus le temps de mettre le pied dans les médiathèques et d'en cerner vraiment le fonctionnement et les enjeux ».

La cohérence de la politique d'action culturelle des MFE dépend donc pour beaucoup des synergies développées entre les différents services de l'établissement et de la volonté du poste de placer la médiathèque au centre du dispositif. À ces problématiques d'ordre institutionnel doit s'ajouter une réflexion plus proprement

<sup>134</sup> Entretien réalisé le 10/11/2016.

<sup>135</sup> MARIÉ, Awenig, « Crise oblige, les instituts français réduisent la toile », Ouest France, 20 août 2016.

<sup>136</sup> Entretien réalisé le 6/12/2016.

<sup>137</sup> Entretien réalisé le 10/11/2016.

intellectuelle, qui concerne l'articulation entre la politique d'action culturelle et la politique documentaire des médiathèques.

### **CHAPITRE 3 : LES RESSOURCES DE LA BIBLIOTHÈQUE, SOCLE D'UNE POLITIQUE COHÉRENTE DE PROMOTION DU LIVRE**

#### **A. Vers davantage de cohérence entre ressources et animations : une nécessaire thématisation**

##### *Les ressources de la médiathèque, en amont des animations culturelles*

La question qui se pose en priorité est celle de la cohérence entre ressources de la bibliothèque et animations culturelles. Il s'agit donc avant tout de penser une politique documentaire cohérente et bien articulée au contexte dans lequel s'inscrit le centre culturel. Cette problématique était déjà d'actualité dans les années 1990, au début du grand mouvement de « modernisation » des MFE, ainsi que l'exprime Yves Mabin, alors sous-directeur du livre et de l'écrit au MAE : « Le problème que nous nous posons avec vous, c'est celui de la cohérence dans la constitution des collections, liée à la fois à leur histoire et à leur gestion, la cohérence dans l'usage qui est fait de ces collections (Qui veut lire ? Que veut-il lire ? Que veut-on lui faire lire ?), cohérence donc dans l'enrichissement des collections »<sup>138</sup>. Cet enjeu ne concerne pas que les MFE mais plus largement les bibliothèques qui mènent une politique d'animation culturelle. Le défi est de construire cette action culturelle en cohérence avec les ressources proposées par la bibliothèque. Ces ressources doivent se situer en amont de la mise en place d'animations, et la politique documentaire doit constituer le socle d'une politique de promotion du livre. Comme le rappelle Emmanuèle Payen, il est « essentiel de nouer la politique culturelle à la politique documentaire de l'établissement et de construire ainsi un lien qui, lorsque la greffe est bonne, permettra à ces deux axes de se nourrir mutuellement et de se compléter si besoin »<sup>139</sup>. L'action culturelle vient approfondir les thématiques qui structurent les collections des bibliothèques : le choix de ces thématiques doit donc intervenir en amont, et s'adapter au contexte particulier qui est celui des MFE.

En retour, la médiation des collections doit s'articuler à la programmation de l'établissement et de la médiathèque. L'animation est aussi un moyen pour la médiathèque de promouvoir ses ressources. À la question de notre enquête « Pensez-vous que les animations culturelles menées par la médiathèque et/ou les services de l'établissement ou de l'ambassade permettent de promouvoir les collections de la médiathèque ? », 22 des 48 répondants affirment que oui. Les autres sont plus partagés. « Le printemps des poètes, La journée de la francophonie et Fête de la Science permettent de promouvoir les collections de la médiathèque mais pour d'autres activités culturelles non » répond un responsable de

<sup>138</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, 1<sup>er</sup> dossier, Ministère des affaires étrangères, 1993, p. 4.

<sup>139</sup> PAYEN, E., « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », dans HUCHET, B., PAYEN, E. (dir.), 2008, p. 37.

### III – Perspectives : la médiathèque, socle d'une politique d'action culturelle cohérente ?

médiathèque, rappelant l'importance de ces événements réseau. « Oui, lorsqu'elles s'adaptent aux fonds disponibles (ce qui n'est pas toujours le cas) » affirme une autre médiathécaire.

Pour articuler au mieux ressources et animations, les MFE doivent également procéder à une valorisation raisonnée de leurs ressources. À la question de notre enquête concernant la médiation thématique des collections<sup>140</sup>, 89% des répondants déclarent mener une médiation thématique en lien avec la programmation de l'établissement, 71% avec la programmation de la médiathèque, et 36% avec la programmation propre à l'ambassade. Si la programmation culturelle doit se construire sur les ressources de la médiathèque, dans l'optique de mener une politique documentaire cohérente, cette programmation doit en retour permettre de valoriser l'offre documentaire, afin de s'inscrire dans la durée. Procéder à une médiation des collections en lien avec la programmation de la médiathèque est un moyen de prolonger l'activité d'animation, en donnant accès aux ressources liées. Cela est souvent effectif dans les nombreuses activités jeunesse montées dans le réseau. Ainsi, à Londres, tous les événements concernant la bande dessinée sont délégués à la médiathèque, qui participe ainsi à des festivals locaux. En parallèle, un travail de médiation est mené sur les collections de la médiathèque : un projet de micro-émission, « BD for Brits »<sup>141</sup>, a ainsi été mis en place pour promouvoir les ressources, aussi bien physique que sur Culturethèque, de la médiathèque. Cette articulation entre la médiation des collections et la politique d'action culturelle se fait de manière cohérente lorsque les grands domaines d'action de diplomatie culturelle du poste ont été identifiés.

#### *Définir de grands axes thématiques*

Définir de grands axes thématiques qui gouvernent la politique documentaire de la médiathèque et la politique d'action culturelle de l'établissement est un moyen d'introduire davantage de cohérence dans la proposition culturelle globale. Ces axes thématiques doivent être pensés en fonction du contexte : la note de 2012 de l'Institut français rappelle l'importance pour chaque médiathèque de « définir son public cible en fonction de son contexte (apprenants, étudiants, jeunes, élites, généraliste, etc) ». La définition du public doit donc être un préalable à la définition d'orientations thématiques pour la politique documentaire et la politique d'action culturelle de l'établissement. Rappelons l'hétérogénéité des publics et des contextes culturels, qui font des MFE des bibliothèques aux missions difficilement comparables, d'un pays à l'autre. Ce constat est fait de longue date : « dans certains pays, la pénurie de documents dans les bibliothèques locales – je pense en particulier aux pays de la zone de solidarité prioritaire – pourrait contraindre les médiathèques françaises à être des bibliothèques de substitution, ce qui n'est évidemment pas leur vocation »<sup>99</sup>. Cette situation concerne certains des établissements les plus importants du réseau. Émilie Bettega, responsable de la médiathèque de l'IF de Pékin estime ainsi que son institution « joue un peu le rôle d'une bibliothèque de quartier, d'où la demande importante d'une documentation en langue locale, surtout en jeunesse »<sup>142</sup>. Dans les pays où l'offre locale est suffisante, voire surabondante, l'objectif est plutôt de disposer d'une visibilité assez grande pour promouvoir efficacement la culture française. Du fait de cette grande hétérogénéité des situations, il est effectivement compliqué de penser à des préconisations et à des thématiques communes.

<sup>140</sup> Voir Annexe I-D-4.

<sup>141</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=s-pE\\_jt12Nc](https://www.youtube.com/watch?v=s-pE_jt12Nc) L'initiative ne semble cependant pas s'être poursuivie. La médiathèque de l'IF de Londres entretenait en effet un blog lié aux contenus de Culturethèque, qui ne semble pas avoir été maintenu – la chaîne youtube liée n'est de même plus gérée alimentée.

<sup>142</sup> Entretien mené le 20/10/2016.

Afin de déterminer des orientations thématiques pertinentes, plusieurs pistes sont possibles. Identifier les domaines d'attractivité du livre français, de façon assez large, en est une. Nous avons vu que dans le réseau des MFE, la littérature jeunesse et la bande dessinée sont particulièrement plébiscitées. Cette identification permet de présenter des axes forts aux publics cible. La multiplication des événements en lien avec la bande dessinée en est une preuve (festival monté par l'AF de Dublin<sup>143</sup>, ou encore les exemples de l'IF de Londres ou de l'AF de Bogota, évoqués précédemment.) S'inscrire pleinement dans les événements réseaux tels que la Nuit des Idées, la Semaine de la Francophonie ou le Printemps des Poètes, qui présentent une orientation thématique, est une autre piste. La régularité de ces événements peut faciliter la mise en place d'une politique documentaire cohérente, en lien avec la thématique dominante. Définir l'orientation des acquisitions doit en effet intervenir en amont de la mise en place de la programmation. La responsable de la médiathèque de l'IF de Rio de Janeiro souligne la nécessité d'« une meilleure communication entre les services [qui] permettrait d'anticiper les événements et d'adapter le fonds en conséquence. En effet, les importations d'ouvrages et de documents en général prennent plus d'un mois. »

Définir des axes thématiques doit relever d'une injonction politique afin que cela soit efficient. Ces injonctions peuvent provenir du poste diplomatique, ou de l'Institut français. Au cours de notre enquête, nous avons interrogé les responsables de médiathèques sur la médiation thématique de leurs collections<sup>144</sup>. Parmi les 55 répondants, 37 affirment mettre en place une valorisation des ressources de la médiathèque en lien avec l'actualité française et 25 avec l'actualité locale. Les questions d'actualité peuvent donc faire l'objet de projets d'action culturelle autour du livre et du débat d'idées, en s'appuyant sur les ressources documentaires. À la médiathèque de l'AF de Bogota, une valorisation des ressources de la médiathèque en lien avec le Tour de France est réalisée, sur place et sur Culturethèque – cet événement sportif bénéficie en effet d'une grande faveur auprès du public colombien. Il serait aisé d'imaginer des animations culturelles autour de cette thématique, incluant divers services de l'établissement : expositions, projections, débats, etc. La médiathèque de l'IF de Maurice a quant à elle mené un projet d'une durée de deux ans, portant sur le centenaire de la première guerre mondiale, avec les écoles à programme français – ce projet a été labellisé par la mission du centenaire. Le centenaire a également été traité à l'AF de Dublin, et dans d'autres établissements. Il s'agissait d'un événement qui permettait souvent de faire le lien entre l'actualité française et l'actualité locale, de promouvoir les ressources de la médiathèque, et de s'inspirer de ressources créées pour l'occasion en France. À la médiathèque de l'IF de Casablanca, le fonds développement durable a beaucoup été mis en valeur pour la COP22, qui se tenait en 2016 au Maroc et constituait donc un sujet d'actualité locale. L'IF lui-même a accueilli un certain nombre d'événements autour des questions environnementales à cette occasion.

Des projets innovants se manifestent dans certains établissements. Ainsi, la médiathèque de l'IF de Prague est en charge d'un projet de médiation numérique, qui

<sup>143</sup>En 2017 aura lieu la troisième édition de ce festival, qui est l'occasion d'inviter tant des auteurs français que des auteurs locaux, tels que Sarah Bowie, dessinatrice irlandaise, auteure de *David Bowie is not my uncle*, qui a réalisé une résidence artistique en France : <http://alliance-francaise.ie/bd/index.htm>

<sup>144</sup> Voir Annexe I-D-4.

### III – Perspectives : la médiathèque, socle d'une politique d'action culturelle cohérente ?

consiste, selon le responsable de la médiathèque et chargé du bureau du livre, « en la sélection et la diffusion de contenus numériques libres de droit liés aux thèmes prioritaires définis par le MAE, via un vidéo projecteur interactif dernière génération projetant directement sur un des murs de l'accueil de l'Institut (tourisme, sport, spectacles vivants). Ces contenus sont mis en relation avec l'offre physique de la médiathèque dans le tout nouvel espace rénové de l'Institut et constitue un des éléments clés de l'évolution de la médiathèque vers un modèle troisième lieu. » Ce type de projet permet de répondre à plusieurs des problématiques que nous avons évoquées, et notamment l'identification de thématiques attractives (liées aux préconisations du MAE) et le lien entre les différents espaces de l'établissement pour redonner de la visibilité à la médiathèque.

Le modèle de médiathèque « évolutif ou spécialisé », théorisé dans la note de 2012<sup>145</sup> sur les médiathèques, tend vers une spécialisation des fonds et « se propose d'opérer des choix dans les secteurs documentaires compte tenu de l'offre française dans les autres bibliothèques locales ». Un tel modèle est avant tout défini dans la perspective d'une économie de moyens. Il met au cœur du projet la définition d'axes thématiques : identifier des axes de spécialisation permet en effet de donner de la visibilité à la médiathèque au sein du paysage local et de formuler une proposition culturelle bien identifiée. La médiathèque de l'IF de Casablanca, par exemple, se définit comme une médiathèque « évolutive ». Le responsable de cette médiathèque n'est cependant pas convaincu du bien fondé de certains axes de spécialisation présents dans son institution. Il existe en effet au sein de cette médiathèque un fonds « Femmes », un fonds « Développement durable » ainsi qu'un fonds d'études post-coloniales, tous bien identifiés. Ces fonds ne bénéficient pas d'un fort taux de consultation car ils ne correspondent pas forcément aux attentes du public. « Il n'est pas facile ni pertinent de lier une politique d'animation culturelle à ces fonds. Le fonds d'études coloniales notamment, a été pensé dans un contexte précis qui n'est plus celui de la médiathèque. Nous pensons développer un fonds à destination des adolescents, afin de développer certaines thématiques, telles que les mangas, qui pourraient éventuellement servir de fondement à un nouveau cycle d'animations, comme des ateliers de dessins de mangas, avec des auteurs locaux. »

#### *Le rôle du réseau dans la définition d'axes thématiques stratégiques*

Afin de déterminer les axes thématiques prioritaires à développer, les médiathèques gagneraient donc à pouvoir recourir à des orientations claires provenant de l'Institut français à Paris. « Nous avons obligation auprès de nos publics étrangers de nous présenter de façon moins désordonnée »<sup>146</sup> affirmait déjà Renée Herbouze en 1995, en plaidant pour la mise en place d'une coordination nationale. Le MAE a pu être force de proposition sur de grands axes thématiques à développer, notamment lorsque le bureau des médiathèques était en activité – nous avons par exemple évoqué les projets de Centres de ressources sur la France contemporaine et de Bibliothèque de l'apprenant, où des propositions de ressources précises étaient faites, de manière collaborative. Le MAE avait alors vocation à fournir une aide concrètes aux postes. « La politique documentaire suivie ne peut donc être séparée de la politique du livre et de l'écrit. La Division de l'écrit et des médiathèques met en place un certain nombre de programmes (PAP, missions Stendhal, etc.) pour aider les postes dans la promotion du livre et de l'écrit. Elle réalise, par ailleurs, différentes productions, avec l'ADPF : des livrets thématiques, des ouvrages de référence ; des expositions documentaires et des

<sup>145</sup>Annexe VI-A.

<sup>146</sup> *La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques...*, 1996, p. 27.

portfolios, en particulier lors des célébrations nationales»<sup>147</sup>, note ainsi Marc Sagaert en 2002. Mais à présent que le secteur des médiathèques dispose de moyens humains limités à l'Institut français de Paris, une telle politique très volontaire est rendue bien plus difficile. « L'Institut français est une influence très éloignée, on reçoit quelques consignes et des offres de formation », estime ainsi un responsable de médiathèque. Dans les pays où plusieurs établissements culturels sont présents, l'un d'entre eux est souvent amené à assumer le rôle de tête de réseau et par conséquent à faire des propositions quant aux thématiques de la politique documentaire, et de la politique d'animation. Cela n'est pas toujours aisé à mettre en place. « Pour le moment, il n'y a pas encore de vraie politique de réseau en termes de médiathèques, il y a pas mal de rotation du personnel français, il faut donc souvent relancer la dynamique », estime un responsable de médiathèque. Un second responsable estime quant à lui que pour parvenir à davantage de cohérence entre les actions de la médiathèque et de son établissement, « il faudrait créer un réseau structuré et à l'écoute de l'ensemble des médiathèques ».

## **B. Éditorialisation des contenus : mettre en place des propositions culturelles thématiques**

### *Les pratiques d'éitorialisation : « la bibliothèque comme média »*

Forger des propositions thématiques à partir des ressources de la bibliothèque peut également être facilité par la diffusion de pratiques d'éitorialisation, telles qu'elles sont déjà en place dans plusieurs bibliothèques françaises. Ce concept d'éitorialisation « recouvre les pratiques de publication et d'accessibilité des contenus sur le web. (...) Toutes les actions destinées à rendre accessible et visible un contenu sur le web relèvent donc de l'éitorialisation »<sup>148</sup>. Un grand nombre de MFE se livrent donc déjà à une éitorialisation de base de leurs contenus, par l'affichage des nouveautés sur le site de l'établissement ou la publication de posts sur une page Facebook dédiée. Une politique d'éitorialisation ne peut cependant se limiter à ces pratiques. Les objectifs sont multiples : il s'agit de réaliser une véritable médiation numérique autour des ressources de la bibliothèque, de rendre visible ces ressources, de donner une cohérence intellectuelle à l'ensemble des actions de la médiathèque, politique documentaire et politique d'animations comprises. Il s'agit donc de structurer une offre en ligne, sur la base de propositions thématiques. D'un point de vue technique, cela représente « un enjeu de structuration des contenus, à la fois par hiérarchisation, rubricage et maillage »<sup>149</sup>. Un exemple type d'éitorialisation de contenus en bibliothèque est le webmagazine Balises, lancé en 2014 par la BPI. Ce webmagazine a pour vocation de proposer « des contenus thématiques sur des sujets d'actualité »<sup>150</sup>, et s'inscrit au cœur du projet d'établissement de la BPI défini en 2010, qui affirme « la volonté de la BPI d'incarner le concept novateur de « la bibliothèque comme média »<sup>151</sup>. Bien entendu, toutes les bibliothèques, et a fortiori les MFE, n'ont pas les moyens requis pour mettre sur pied des projets

<sup>147</sup> SAGAERT, M., 2002, p. 49.

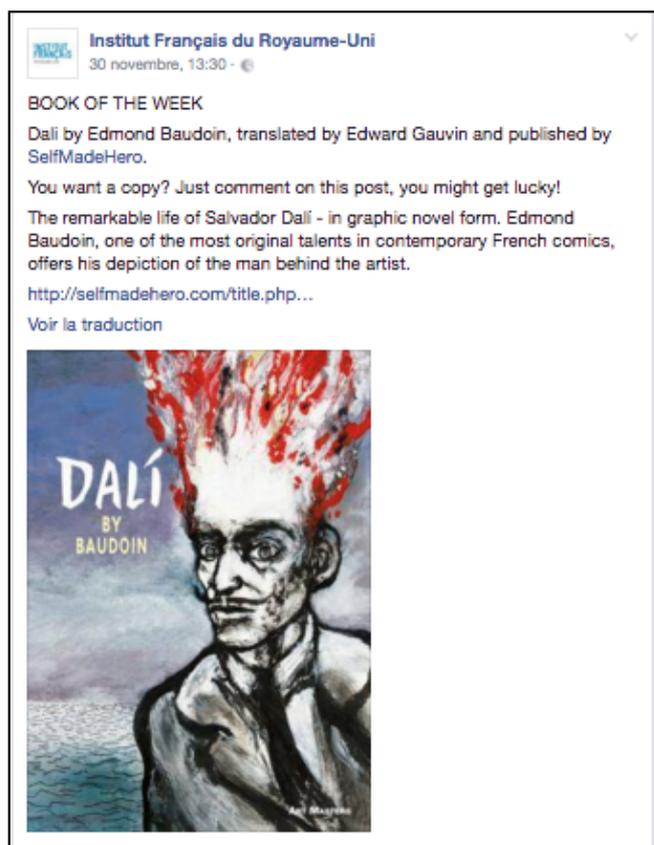
<sup>148</sup> CHAUDIRON, Stéphane, PAGANELLI, Céline, ZREIK, Khaldoun (dir.), *Documents et dispositifs à l'ère post-numérique* (Actes du 18<sup>ème</sup> Colloque International sur le Document Numérique), Paris, Europa, 2016, p.81

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> [http://balises.bpi.fr/sites/Balises/contents/Contenus/culture-numerique/contenus-textuels/edito--bienvenue-sur-balises.html?\\_ga=1.242854786.1289964333.1478081414](http://balises.bpi.fr/sites/Balises/contents/Contenus/culture-numerique/contenus-textuels/edito--bienvenue-sur-balises.html?_ga=1.242854786.1289964333.1478081414) [Consulté le 25/11/2016]

### III – Perspectives : la médiathèque, socle d'une politique d'action culturelle cohérente ?

d'éditorialisation aussi conséquents – ce qui ne relève d'ailleurs pas de leurs missions. De même, l'exemple de Prague que nous donnions plus haut ne peut se concevoir qu'avec un matériel adapté. Mais des pratiques d'éditorialisation a minima peuvent déjà permettre de mieux articuler les événements autour du livre et les ressources de la médiathèque. Ainsi, à Londres, la médiathèque est régulièrement amenée à recevoir des lancements de livres traduits « The Book of the week », organisés par le bureau du livre. Les ressources liées à ces lancements faisaient l'objet de publications et de rubriques sur le blog « Culturethèque » de la médiathèques – désormais, c'est sur le compte Facebook de l'IF que ces publications ont lieu.



**Figure 4. Post Facebook du 30 novembre 2016 de l'Institut Français du Royaume-Uni : « Book of the week »**

De la même manière, la médiathèque de l'AF de Boston publie des « Coups de coeur » sur son site, sous la forme de billets, liés à l'annonce de la programmation culturelle – un billet sur une bande dessinée consacrée à Simone de Beauvoir constitue à la fois la promotion d'une nouveauté, ainsi que l'annonce d'un événement consacré à la philosophe.

<sup>151</sup> <http://www.bpi.fr/la-bibliotheque/missions-et-organisation/projets> [Consulté le 25/11/2016]

Coup de Cœur



**Simone De Beauvoir, Une Jeune Fille Qui Dérange**  
 Sophie ; Grojnowski Carquain  
 Recommended by  
**CHRISTIANNE BEASLEY**  
 " Cette bande dessinée retrace la vie de Simone de Beauvoir, une jeune fille rangée devenue une jeune fille qui dérange. Lisez-la afin de vous préparer pour notre prochain Bouillon de lectures du mois de janvier ! "

✓ Reserve it

Figure 5. « Coup de cœur » de la médiathèque de l'AF de Boston.

Ces exemples d'éditorialisation de ressources sont nombreux au sein des MFE. Ils constituent un premier jalon de médiation cohérente des collections, en lien avec la programmation. Néanmoins, une deuxième étape serait de mener une politique d'éditorialisation plus complète, par du rubricage qui aurait vocation à présenter différentes ressources de divers types, articulées par un thème fédérateur : cela permettrait de remettre au cœur du projet des MFE la nécessité de thématiser davantage les ressources, en s'appuyant éventuellement sur des propositions émanant de l'Institut français. Certaines MFE du réseau se livrent déjà à ce type d'initiatives grâce à la plateforme Culturethèque.

### *Culturethèque, un outil d'éditorialisation ?*

En tant que bibliothèque numérique du réseau, Culturethèque pourrait avoir vocation à constituer un outil privilégié d'éditorialisation des ressources. En effet, si une rubrication des ressources est proposée par l'Institut français, chaque administrateur local peut procéder à sa propre éditorialisation des contenus. Il est donc possible de faire écho sur Culturethèque à la programmation culturelle de l'établissement et de la médiathèque, pour produire une proposition culturelle plus globale. Les exemples à citer sont nombreux. À l'Alliance française de Bogota, des propositions émanent des trois antennes de la ville, et une éditorialisation thématique est réalisée en lien avec le calendrier de la programmation et l'actualité française. Nous avons déjà évoqué le Tour de France, qui fait l'objet d'une rubrique. Les cours de gastronomie de l'Alliance ainsi que les projections cinématographiques sont aussi accompagnées d'une sélection de ressources. Notons que cette bibliothèque numérique fait un peu figure d'exception au sein de la coopération culturelle internationale. Par exemple, le Goethe-Institut ne dispose pas d'une offre numérique comparable : sa bibliothèque numérique Onleihe<sup>152</sup> est élaborée par un consortium de bibliothèques en Allemagne. Le réseau culturel allemand est divisé en région (la France appartient à la région Sud Ouest Europe), et l'offre sera donc la même pour chaque région. « Les bibliothécaires n'ont pas la main dessus, il n'y a donc pas vraiment de possibilité d'éditorialisation

<sup>152</sup> <https://www.goethe.de/ins/fr/fr/kul/ser/onl.html> [Consulté le 18/10/2016]

personnalisée », relate Ulrich Fügener, directeur de la bibliothèque du Goethe-Institut de Lyon<sup>153</sup>.

Néanmoins, un certain nombre d'obstacles se présente pour une telle utilisation de la plateforme. La prise en main demeure relativement lourde et nécessite donc une bonne formation des agents et une équipe importante, afin de pouvoir y consacrer du temps. Or ce dispositif n'est pas envisageable pour tous les types de médiathèques, et cette dimension revient souvent parmi les demandes que font les médiathèques à l'Institut français. « L'un des gros problèmes d'éditorialisation des contenus qui se présente est celui du rubricage. Le but est d'isoler des contenus, de faire des sélections pour rendre les contenus pertinents plus visible, mais cela peut-être difficile dans certains postes, pour certains administrateurs », témoigne Frédéric Jagu, responsable de la médiathèque de l'IF de Londres<sup>154</sup>. « Pour un réseau d'AF, il faut un projet clé en main, facile d'utilisation et qui ne nécessite pas de suivi technique lourd », peut-on ainsi lire dans l'enquête Culturethèque adressée en 2016 aux administrateurs de la plateforme. « Un des agents de la médiathèque fait un peu d'éditorialisation sur Culturethèque et essaie de rattacher des sélections documentaires aux événements, mais c'est un peu limité. Facebook est un relais plus simple d'éditorialisation thématique : par exemple, pour les prix littéraires, on rappelle sur Facebook que le livre est disponible sur Culturethèque », relate Catherine Caudan<sup>155</sup>. Notons par ailleurs que dans certains pays et régions, des problèmes d'accès à Internet peuvent se poser. Nous avons déjà évoqué le cas de la Chine concernant l'accès à Culturethèque. Dans les pays où le débit permet difficilement de se connecter à la plateforme, particulièrement lourde, Culturethèque ne peut jouer ce rôle d'outil. Ainsi, pour le responsable de l'IF de Phnom Penh (Cambodge), Culturethèque « devrait s'inscrire dans le projet de modernisation de l'établissement mais la plateforme est trop lourde (temps de chargement des pages est beaucoup trop long), les ressources changent trop souvent et la dernière version comporte de nombreux bugs qui mettent trop de temps à être corrigés ». Les difficultés techniques empêchent ainsi certains établissements de tirer tout le parti possible d'un tel outil.

## C. La production de contenus, un axe à développer

### *Produire pour prolonger l'action culturelle*

La production de contenus dans les MFE pourrait se concevoir avant tout pour prolonger et pérenniser la politique d'action culturelle. Il s'agit de mener une politique de « traces » qui permette de prouver que « les éléments de l'action culturelle ne sont pas, comme on le croit trop souvent, des événements éphémères sans véritable conséquence : ils ont une vocation naturelle à s'inscrire dans la durée »<sup>156</sup>. Dans les projets de grande ampleur, comme le concours de traduction de poésie lancé par la médiathèque de l'IF de Pékin, la manifestation peut se prolonger par une publication. En ce qui concerne les autres événements de la politique de promotion du livre, tels que les conférences, débats, et lancements de livres, particulièrement fréquents dans les médiathèques du réseau, la mise en place de captations vidéo systématiques pourrait constituer un axe de production de contenus. Un tel dispositif aurait bien sûr vocation à se mettre en place en coordination avec les services de communication de l'établissement, qui souvent disposent déjà d'un matériel de captation. Ainsi, à l'IF de Casablanca, le service de médiation culturelle s'occupe de faire des captations vidéo des événements ayant lieu au

<sup>153</sup> Entretien mené le 04/10/2016.

<sup>154</sup> Entretien mené le 19/04/2016.

<sup>155</sup> Entretien mené le 10/11/2016.

<sup>156</sup> HUCHET, B., « Publications et traces », dans HUCHET, B., PAYEN, E. (dir.), 2008, p. 252.

sein de l'établissement. Ces vidéos sont disponibles sur la chaîne youtube de l'IF<sup>157</sup>. Certaines vidéos ont bénéficié d'un succès conséquent : c'est le cas d'une conférence d'Etienne Klein, « Qu'est-ce au juste que le Big Bang », qui s'est déroulée à l'IF de Casablanca le 19 janvier 2016 et dont la captation vidéo a été visionnée près de 35 000 fois. Cependant, cette chaîne youtube n'est pas très à jour et ne bénéficie pas de publications régulières, ce qui nuit forcément à sa visibilité. D'autres établissements possèdent également une chaîne youtube : c'est le cas de l'IF d'Istanbul et de celui de Londres<sup>158</sup>. Là encore, ces chaînes ne bénéficient pas d'une immense visibilité et d'une réactualisation fréquente. La question qui se pose est également celle de la multiplication des supports de diffusion, qui peut nuire à la bonne transmission de l'information. La production de contenus relève en soi d'une stratégie de communication, mais cette stratégie doit se construire avec cohérence. Les établissements que nous venons de citer disposent donc de relais sur le web via le site de l'établissement, un compte Facebook (et parfois d'autres réseaux sociaux), une chaîne youtube et la plateforme Culturethèque. Cette dernière n'aurait-elle pas les moyens de s'imposer comme plateforme de diffusion à part entière ?

La production de contenus, tout comme le travail d'éditorialisation des ressources n'est bien sûr pas une évolution anodine des bibliothèques. Elle nécessite de maîtriser des compétences bien spécifiques, dans le domaine technique, rédactionnel, ainsi que dans la connaissance du droit de la propriété intellectuelle et du cadre juridique pour la diffusion. Quand cela est possible, les médiathèques ont tout intérêt à mutualiser les aspects techniques, en travaillant par exemple avec le service communication ou avec l'audiovisuel, quand un service dédié est présent dans l'établissement. En ce qui concerne les autres modalités, il pourrait relever de la responsabilité de l'Institut français de créer un guide pratique à destination des agents du réseau. Ce dernier inscrit d'ailleurs dans les axes prioritaires du « Fonds Médiathèques XXI »<sup>159</sup> l'action culturelle et la production de contenus, par le biais de captations et de mises en ligne.

### ***Produire pour mutualiser les ressources***

Certains établissements ajoutent déjà à Culturethèque des ressources qu'ils ont produites. C'est le cas de l'IF de Londres (et de son antenne écossaise), mais également de l'IF de Madrid, d'Athènes ou de celui d'Alger, et plus sporadiquement de l'IF de Lituanie, de Roumanie, de Madagascar, d'Autriche, d'Estonie, d'Egypte ou encore de Slovénie. Il s'agit pour la plupart du temps de conférences filmées ainsi que de quelques livres numériques. L'ajout de ce type de vidéos pourrait permettre de répondre à une demande des usagers concernant Culturethèque. En effet, à la question « qu'aimeriez-vous trouver dans Culturethèque comme type de ressources ? », la proposition « des cours, des conférences en ligne » est la cinquième proposition la plus plébiscitée par les répondants. Pour la tranche d'âge des moins de 35 ans, cette proposition arrive même en troisième position.

Les moyens humains et financiers sont cependant l'un des principaux obstacles à ce type de projet. « On ne fait pas vraiment de captations vidéo des

---

<sup>157</sup> [https://www.youtube.com/channel/UCPox4N\\_EqyQwA-N8R2FXowA](https://www.youtube.com/channel/UCPox4N_EqyQwA-N8R2FXowA) [Consulté le 14/12/2016]

<sup>158</sup> <https://www.youtube.com/user/FrenchInstituteUK/featured> [Consulté le 14/12/2016]

<sup>159</sup> Annexe VI-B.

événements », nous relate Catherine Caudan. « Pourtant, il y a une demande dans ce sens, et des sollicitations sur les réseaux sociaux. Mais nous n'avons pas le matériel adéquat, cela demande du temps de traiter les vidéos en interne, il faudrait faire appel à un prestataire extérieur pour faire ce genre de choses. » Au Maroc, à l'IF de Casablanca, des captations vidéo des événements sont réalisées, mais « il n'est pas envisagé de les mettre sur Culturethèque pour le moment. Cela pose des questions de droits, il faut aussi choisir la zone de diffusion », nous explique le responsable de la médiathèque. « Nous souhaiterions pouvoir produire des contenus pour Culturethèque », affirme quant à lui le responsable de la médiathèque de l'AF de Bogota, « mais la partie technique fait défaut. Ces contenus pourraient devenir des ressources pour tout le réseau, il faudrait développer ce travail avec l'Alliance et l'ambassade, pour proposer des documents vidéos et éventuellement des livres numériques, comme des catalogues d'expositions ».

Cette envie de fournir « des ressources pour tout le réseau » est bien révélatrice de la demande de mutualisation des ressources qui a cours dans le réseau de coopération culturelle. L'objectif serait aussi d'aller vers un dispositif transversal. L'Institut français peut en effet fournir des ressources par le biais de Culturethèque, vers les établissements culturels à l'étranger. Ce fut ainsi le cas lors de l'organisation de la Nuit des idées 2016, qui s'est tenue au Quai d'Orsay le 27 janvier 2016. De cette manifestation parisienne ont été tirées plusieurs captations vidéo qui sont disponibles sur Culturethèque : elles peuvent donc être réemployées par les postes et fournir des orientations thématiques. En retour, les contenus produits par les MFE et les centres culturels peuvent fournir à l'Institut français matière à l'organisation d'événements en France. Ils permettraient indéniablement de dessiner un panorama de la promotion du livre dans le réseau et favoriseraient les échanges culturels.

Mettre en place une sélection de ressources raisonnée au sein du réseau constitue également une perspective d'avenir. Cette sélection devra se faire selon des thématiques précises. Certains établissements se sont déjà livrés à ce genre de sélection (ainsi l'IF d'Estonie sélectionne des exercices de grammaire française librement accessibles sur le web). La section « Apprendre » de Culturethèque pourrait avoir vocation à accueillir ce type de ressources libres sélectionnées par les médiathèques. Ainsi, selon le responsable de la médiathèque de l'AF de Bogota, l'une des priorités de la médiathèque est de travailler en synergie avec le service pédagogique. Un projet qui gagnerait selon lui à être développé serait la mise en place d'une bibliothèque de l'apprenant numérique sur Culturethèque, en partenariat avec les professeurs de l'AF. Un tel projet existe déjà dans certains établissements, mais à l'échelle d'une interface pays, et non pour tout le réseau. Cela pourrait permettre de donner plus de visibilité à ce concept de Bibliothèque de l'apprenant, notamment pour les médiathèques dont le fonds physique est assez réduit pour cette collection. Nous retrouvons des demandes du même type dans l'enquête Culturethèque réalisée en 2016 par l'Institut français auprès des administrateurs de la plateforme. Selon certains, Culturethèque « manque de ressources facilement identifiables par les apprenants ». Cette constitution d'une bibliothèque de l'apprenant numérique pourrait passer par l'intégration de ressources externes et davantage de sélection de contenus libres.

#### *Produire pour conserver la mémoire d'un réseau*

La production de contenus permet également de maintenir vive la mémoire d'un réseau d'une complexité telle que celui des MFE. « Il est essentiel de mettre en place une politique des traces, une politique de conservation des contenus et des formes qui

viendront à leur tour enrichir le fonds de la bibliothèque »<sup>160</sup>. Or la politique des traces n'est pas forcément le point fort de la diplomatie culturelle qui relève souvent du temps de la programmation, de l'événement, de l'immédiat. L'histoire mouvementée du pilotage du réseau n'a pas arrangé les choses : rappelons le destin qu'a connu la plateforme mise en place pour la Bibliothèque de l'apprenant, dont les contenus ont disparu, par l'absence d'une bonne transition.

Concevoir la bibliothèque comme une véritable « proposition culturelle » au sein de la politique du poste permet de faire une promotion efficace et bien identifiée de la culture française. Il s'agit avant tout d'un enjeu de communication : de plus en plus souvent, les établissements culturels se doivent de promouvoir la marque « France », à travers des thèmes bien identifiés. Cerner de grandes thématiques d'attractivité du livre français, qui permettent d'articuler ressources de la médiathèque et offre d'animations est une priorité qu'il n'est pas toujours facile de mettre en œuvre. La valorisation des ressources selon ces thématiques et l'éditorialisation de contenus sur le web peut permettre de penser la médiathèque comme « média » à part entière. Les MFE doivent donc suivre une évolution à l'œuvre dans les bibliothèques publiques françaises, tout en conservant la singularité qui est la leur. Afin d'articuler au mieux politique documentaire et politique d'action culturelle, il est souvent nécessaire de disposer d'orientations claires venant de l'Institut français, notamment pour les médiathèques dont les équipes sont réduites. Fournir des outils, comme par exemple la plateforme Culturethèque, n'est pas suffisant si ces outils ne sont pas accompagnés d'une conceptualisation des missions du réseau, qui se traduit par la mise en place de projets fédérateurs.

---

<sup>160</sup> PAYEN, E., « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », dans HUCHET, B., PAYEN, E. (dir.), 2008, p. 37.

## CONCLUSION

---

Le réseau des établissements culturels français à l'étranger est riche de son histoire et de ses ressources humaines. Au sein de ces institutions, les médiathèques mènent une promotion active du livre, en donnant accès à des ressources diverses et en organisant des animations culturelles. Elles participent également à des événements de plus grande ampleur, à l'échelle de l'établissement ou du réseau.

Si le réseau des MFE demeure l'un des plus importants réseaux de coopération culturelle au monde, il a néanmoins souffert des transformations du pilotage central et d'une réduction notable des moyens humains. Les difficultés rencontrées par les établissements culturels à l'étranger mettent particulièrement en danger les bibliothèques, qui ne constituent pas toujours l'élément le plus « spectaculaire » ou le plus « vendeur » du dispositif de diplomatie culturelle. Les MFE présentent par ailleurs des profils et des moyens d'action extrêmement divers : il est difficile de comparer les médiathèques des IF de Prague, Londres, Madrid ou Pékin, porteuses de projets innovants de grande ampleur, à de petites médiathèques d'Alliances aux équipes souvent réduites.

Il ne relevait pas de cette étude de formuler des préconisations concrètes sur la politique d'action culturelle menée par les MFE. Néanmoins, nous espérons avoir pu livrer un portrait de la situation actuelle de ces établissements et dresser un jalon dans leur histoire souvent mouvementée. Conserver la mémoire des évolutions du réseau est nécessaire afin d'envisager ses futures transformations. Il s'agissait par ailleurs de rappeler que les MFE peuvent constituer un véritable socle de la politique de promotion du livre à l'étranger, ce qui peut prendre des formes diverses. Tout d'abord, le thème choisi doit pouvoir permettre d'articuler des ressources de natures variées. De plus, les sujets retenus doivent être définis en fonction des axes choisis par le poste et des publics cibles identifiés. Cette « thématisation » peut permettre d'articuler la politique documentaire de la médiathèque et la politique d'action culturelle de l'établissement. Il s'agit donc de déterminer ces axes thématiques bien en amont de la mise en place du calendrier de la programmation culturelle. Ce type de démarche a pour objectif de recentrer les ressources documentaires et les services des médiathèques au sein de la politique de promotion du livre menée par l'établissement, et de les placer à la confluence de toute l'action qui y est menée.

Certaines médiathèques, notamment celles qui ne disposent que d'une équipe très réduite, gagneraient à pouvoir disposer de solutions clef en main pour mettre en œuvre ce genre de dispositif. L'Institut français a bien pris acte de la nécessité d'un pilotage fort du réseau des MFE et inscrit dans son dernier appel à projet<sup>161</sup> la « consolidation de l'information à destination des médiathèques avec, notamment, un vademecum, des recommandations pour l'acquisition d'ouvrages, de jeux vidéo et autres ressources en lien avec l'actualité des publications et sorties en France, et la diffusion d'informations mettant en avant les nouveautés et pratiques modélisantes dans le réseau et, au-delà, dans l'écosystème des bibliothèques françaises. » L'une des missions de l'Institut français pourrait également être de poursuivre le travail de typologies des médiathèques, en l'orientant davantage vers les publics. Il s'agirait dès lors de proposer de grands axes thématiques qui correspondent à la fois à un type de médiathèques et à un

---

<sup>161</sup>Annexe VI-B.

type de publics cible. La poursuite et la multiplication des partenariats avec des bibliothèques françaises, telles que la BPI, permet également de procéder à une sélection raisonnée et collaborative de ressources autour de thèmes identifiés au préalable. Grâce aux nouveaux outils numériques que se sont appropriés les MFE, éditorialisation et production de contenus sont deux axes qui peuvent permettre d'élaborer des propositions thématiques. Il s'agit ici de maintenir une offre tout aussi riche que celle développée par les bibliothèques du territoire français, tout en s'adaptant aux spécificités des MFE. Ainsi, dans les pays où l'accès à Internet est moins évident, les efforts devront être concentrés sur la médiation thématique des collections physiques et sur l'investissement de l'espace de la médiathèque. Tous ces éléments évoqués peuvent permettre aux MFE de s'inscrire dans une offre culturelle globale et de procéder à une politique cohérente de promotion du livre à l'étranger.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Cette bibliographie sélective présente les ressources qui ont nourri notre réflexion au cours de l'élaboration de cette étude. Tous les liens ont été vérifiés au 20 décembre 2016.

## I - Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger

### Monographies et articles

AGUSTI, Luis, « Les réseaux des bibliothèques a l'étranger: les modèles français et espagnol. Networks of libraries across countries: French and Spanish models », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 5, t. 47, 2002, p.55-61.

AUBIN DE LA MESSUZIÈRE, Yves (dir.), *Guide pour un centre de ressources sur la France*, Les Bibliothèques de France à l'étranger, Dossier n° 4, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 1994.

AUBLIN, Laurent (dir.), *Le centre de ressources sur la France en six histoires et dix leçons*, Les Bibliothèques de France à l'étranger, Dossier n° 9, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 1997.

BATS, Raphaëlle, *La communication d'une médiathèque française en Chine: illustration de la spécificité de ces médiathèques*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2007.

BLACK, Kéda, *Le livre au Cambodge: les orientations de la politique de coopération française*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2001.

BONILLA DE LA PLATA, Christopher, *Les médiathèques françaises à l'étranger: quel modèle?*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire de Master en sciences de l'information et des bibliothèques), 2013.

*La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques : actes du séminaire tenu à Sèvres, Centre international d'études pédagogiques, 8-9 mars 1995*, Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996.

COSTECÈQUE, Christine, *Concevoir un service de référence en ligne des médiathèques françaises du réseau britannique: enjeux informationnels et territoriaux*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2005.

DAUGER, Aurore, « New Trends in European Children's Libraries: Telling the Tale. A report on a seminar organised by Eurolis held at the Institut Francais, London on 28 November, 2011 », *Focus on International Library and Information Work*, n° 1, t. 43, 2012, p.13-14.

DESCLAUX, Vanessa, *La diffusion du Livre français et francophone en Allemagne: la coopération entre le Bureau du Livre et le réseau des médiathèques françaises*,

Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2004.

DESJARDINS, Jérémie, *Un fonds en langue locale dans une bibliothèque française à l'étranger: objectifs, contenus et enjeux*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2001.

DOMIS, Florence, *Culturethèque, éditorialiser et diffuser une médiathèque numérique pour l'Institut français du Japon et son réseau*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire de Master en sciences de l'information et des bibliothèques), 2013.

DURAND, Alain, LELONG, Nathalie, *La Bibliothèque de l'Apprenant : un outil d'accompagnement à l'apprentissage du français*. Disponible en ligne: [http://www.ifp-lisboa.com/tl\\_files/pdf\\_doc/mediatheque/Article\\_BA\\_-\\_version\\_pdf](http://www.ifp-lisboa.com/tl_files/pdf_doc/mediatheque/Article_BA_-_version_pdf).

EME, Laurence, « Les médiathèques françaises dans l'Europe des 27 », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2008.

GARBE, Jean, *Mémothèque: memento pratique à l'usage du personnel des médiathèques-centres d'information*, Les Médiathèques françaises à l'étranger, Dossier n°14, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 2002.

GIANNONI, Renee, WIDERHOFER, Margot, APERT, Yann, « La bibliothèque de L'Institut Français de Vienne. The library of the Institut Francais de Vienne », *Mitteilungen der Vereinigung Osterreichischer Bibliothekare*, n° 2/3, t. 43, 1990.

GRANDET, Odile., « La rénovation d'une bibliothèque française à Londres. The renovation of a French library in London », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 4, t. 45, 2000, p.11-16.

NAUD, Mariette, *L'avenir des médiathèques françaises à l'étranger est-il numérique ?*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2009.

SAGAERT, Marc, « La médiathèque de l'Institut français de Barcelone. The media centre of the French Institute of Barcelona », *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n° Second Quarter, t. 171, 1996, p.63-66.

\_\_\_\_\_, « La Mediateca de l'Institut Frances de Barcelona: biblioteca? si: animacio? tambe. The multimedia library of the Institut Francais in Barcelona: library? yes? animation? too », *Item*, n° 21, 1998, p.209-219.

\_\_\_\_\_, « Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2002.

SIMON, Claire, *Quelle politique documentaire en histoire pour la médiathèque - centre d'information de la Casa de Francia (Ambassade de France à Mexico) ?*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2004.

VACQUÉ, Tiphaine, *La politique documentaire 2007-2010 des médiathèques des Instituts et Alliances françaises du Maroc*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2007.

## Rapports et enquêtes institutionnels

« Coopération décentralisée, livre et lecture », rapport réalisé pour la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) et la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) par Culture et Développement. Disponible en ligne : <http://www.culture-developpement.asso.fr/livre-lecture-et-cooperation-decentralisee/>

« Enquête Médiathèques 2015 », Enquête menée dans le réseau des médiathèques françaises à l'étranger par l'Institut français.

« Enquête sur les usages des administrateurs de Culturethèque », Enquête menée par le cabinet Kynos pour l'Institut Français, 5 février 2016.

« Enquête sur les usages des adhérents de Culturethèque », Enquête menée par le cabinet Kynos pour l'Institut Français, 5 février 2016.

« Perspectives d'évolution des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger », Note stratégique sur le réseau des médiathèques, Institut Français, 2012.

« Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », Rapport d'information n° 428 (2007-2008) de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2008. Disponible en ligne : <https://www.senat.fr/rap/r07-428/r07-4280.html>

Questionnaire 2014. Réseau des médiathèques françaises à l'étranger, Enquête menée par le cabinet Kynos pour l'Institut français.

Rapport Data 2015, Fondation Alliance Française. Disponible en ligne : <http://www.fondation-alliancefr.org/?p=24452>

Rapport d'activité 2015 de l'Institut français. Disponible en ligne : <http://www.institutfrancais.com/sites/default/files/if-rapport-activite-2015-bd.pdf>

*Répertoire (Données 1999)*, dir. Jean Garbe, Les Médiathèques françaises à l'étranger, Dossier n° 15, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 2001.

*Répertoire (Données 2004)*, dir. Marie-Christine Saragosse, Les Médiathèques françaises à l'étranger, Dossier n°16. Paris: Ministère des Affaires Étrangères, 2007.

## Sites internet et ressources en ligne

La promotion du livre français à l'étranger sur le site du Ministère des Affaires Étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/les-domaines-d-action-de-la-diplomatie-culturelle/article/livre-et-ecrit>

Plateforme Culturethèque :

<http://www.culturetheque.com/exploitation/default/accueil-ermes.aspx>

Plateforme IFLivre, destinée aux professionnels du livre du réseau culturel français à l'étranger : <http://iflivre.institutfrancais.com/fr>

Site Internet archivé de CulturesFrance : <http://web.archive.org/web/20090309095816/http://www.culturesfrance.com/>

Site Internet de l'Institut français de Paris : <http://www.institutfrancais.com/fr>

Site Internet de la Fondation Alliance Française : <http://www.fondation-alliancefr.org/>

## II - Politique de diplomatie culturelle et coopération internationale

BALOUS, Suzanne, GENEVOIX Maurice, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.

BATS, Raphaëlle (dir.), *Mener un projet international: bibliothèques françaises et coopération internationale*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2011, (La boîte à outils, n° 24).

BERGUIN, Francis, FORTIER, Jean-Claude, *Le fonctionnaire expatrié: une construction méconnue l'action culturelle extérieure de la France et ses personnels*, L'Harmattan, 1999.

DINCLAUX, Marie, VOSGIN, Jean-Pierre, *Partenariats et bibliothèques: domaines culturel et international*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, (Lecteurs Bibliothèques Usages nouveaux, n° 4).

DULPHY, Anne, FRANK, Robert, MATARD-BONUCCI Marie-Anne, ORY, Pascal (dir.), *Les relations culturelles internationales au XXe siècle: de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P. Lang, 2010.

DUPUY, Claire, *Les politiques culturelles de la France contemporaine et leur mise en œuvre à l'étranger*, Rapport de recherche bibliographique DESS, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2002.

GAUQUELIN, Blaise, STROOBANTS, Jean-Pierre, SEMO, Marc, « Les instituts français en voie de destitution » , *Le Monde*, 25 mai 2016. Disponible en ligne : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/05/25/les-instituts-francais-a-l-etranger-en-voie-de-disparition\\_4925822\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/05/25/les-instituts-francais-a-l-etranger-en-voie-de-disparition_4925822_3224.html)

HAIZE, Daniel, *L'action culturelle et de coopération de la France à l'étranger: un réseau, des hommes*, l'Harmattan, 2012.

LOMBARD, Alain, *Politique culturelle internationale: le modèle français face à la mondialisation*, Arles, Actes sud, 2003.

RAYMOND, Jean-François de, *L'action culturelle extérieure de la France*, Paris, La Documentation française, 2000.

ROCHE, François, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, Ministère des affaires étrangères ADPF : la Documentation française, 1995.

SANZ, Pascal (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2008.

### III - L'action culturelle en bibliothèque

BELVÈZE, Damien, *L'animation en bibliothèque en France et au Québec*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2004.

BESSIÈRE, Jérôme, PAYEN, Emmanuèle, *Exposer la littérature*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2015, (Collection Bibliothèques).

CABANNES, Viviane, POULAIN, Martine, *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris, France, Éd. du Cercle de la Librairie, 1998.

CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *La médiation culturelle*, Paris, Armand Colin, 2013.

CÔME, Delphine, *La médiation culturelle en bibliothèque aujourd'hui: légitimité, missions et perspectives*, Villeurbanne, Enssib (Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques), 2004.

DOURY-BONNET, Juliette. « L'action culturelle en bibliothèque » .*Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 1, 2006, p.96-97. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0096-004>

HUCHET, Bernard, PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2008, (Collection Bibliothèques).

LEJEUNE, Albane, « L'action culturelle en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 2008. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0106-001>

RABOT, Cécile, *La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque: essai*, Villeurbanne, Presses de Enssib, 2015, (Papiers).



## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

ANNEXE 1 – ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES RESPONSABLES DE MÉDIATHÈQUES.....	80
ANNEXE II – ENQUÊTE « ÉTABLISSEMENTS ».....	101
ANNEXE III – ENTRETIENS PROFESSIONNELS RÉALISÉS.....	102
ANNEXE IV - STATISTIQUES ISSUES DES ENQUÊTES 2014 ET 2015 DE L'INSTITUT FRANÇAIS.....	103
ANNEXE V – STATISTIQUES TIRÉES DE L'ENQUÊTE 2015 DE LA FONDATION ALLIANCE FRANÇAISE.....	110
ANNEXE VI - DOCUMENTS INTERNES DU PÔLE LIVRE ET MÉDIATHÈQUES DE L'INSTITUT FRANÇAIS.....	111

## ANNEXE 1 – ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES RESPONSABLES DE MÉDIATHÈQUES

### A. QUESTIONNAIRE EN LIGNE ADRESSÉ AUX RESPONSABLES DE MÉDIATHÈQUES

Ce questionnaire, réalisé avec Google Forms, s'adressait aux responsables de médiathèques. Il fut envoyé à un échantillon de 160 médiathèques, entre juillet et octobre 2016 – deux relances furent envoyées aux institutions.

L'échantillon fut établi dans un souci de représentativité, et était constitué à 45% de médiathèques d'Alliances et à 55% d'Institut français – en effet, s'il y a davantage de médiathèques d'Alliances, les MFE les plus importantes du réseau se trouvent globalement au sein des Instituts français. Nous avons de fait tenté de varier au possible les situations géographiques et d'interroger tant de très petites médiathèques (le plus souvent présente au sein d'AF) que les plus grands établissements du réseau (tant parmi les IF que les AF). Au terme de l'enquête, cinquante-sept médiathèques ont répondu à ce questionnaire, ce qui constitue un taux de réponse plutôt satisfaisant au regard du panel établi (plus d'un tiers). La liste des répondants est fournie en **Annexe I-B**.

Les statistiques tirées de ce questionnaire ne peuvent cependant prétendre décrire la situation globale du réseau des MFE. En effet, l'échantillon des répondants n'est pas représentatif de l'ensemble du réseau. Si la diversité géographique des répondants (que nous présentons sous la forme d'une carte en **Annexe I-C**) fut plutôt bonne, nous avons obtenu 62,5% de réponses émanant de médiathèques d'Instituts, pour seulement 37,5% de réponses provenant d'Alliances. Bien plus, nous avons conscience que les établissements nous ayant répondu sont pour majorité de grandes médiathèques, dotées de moyens et d'une programmation qui ne représentent pas l'ensemble du réseau. Les résultats de ce questionnaire seront donc surtout exploités selon une méthode qualitative et non quantitative, et pour illustrer des situations particulières. Les graphiques présentés en **Annexe I-D** ont pour objectif de fournir une visualisation globale de l'identité de nos répondants et des animations culturelles menées dans leurs institutions.

## Mémoire d'étude Enssib - La promotion du livre français à l'étranger dans le réseau des médiathèques françaises

Conservatrice stagiaire à l'Enssib, je réalise actuellement un mémoire d'étude portant sur la promotion du livre dans le réseau des médiathèques françaises à l'étranger. Ce questionnaire a pour objectif la collecte d'informations concernant la politique d'animation culturelle menée autour du livre dans ce réseau de médiathèques. Cette enquête me permettra de mieux connaître le réseau et de dresser un panorama des projets menés par les médiathèques.

L'enquête qui suit dure 15 à 30 minutes environ. Elle est surtout composée de questions à choix multiples - cependant, des zones de commentaire en texte libre vous permettent, si vous le souhaitez, de décrire plus en détail chacune de vos initiatives ou projets. Aucune des questions n'est obligatoire (sauf les deux premières), vous pouvez donc tout à fait me renvoyer un questionnaire incomplet.

Je vous remercie de votre participation, qui me sera très précieuse pour mener à bien mon mémoire.

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante : [alice.laforet@enssib.fr](mailto:alice.laforet@enssib.fr)

\*Obligatoire

1. Votre nom \*

.....

2. L'intitulé de votre poste \*

.....

### Identification de la bibliothèque

3. Pays :

.....

4. Ville :

.....

5. Adresse de la médiathèque :

.....

6. Type d'institution accueillant la médiathèque :

*Une seule réponse possible.*

- Institut Français  
 Alliance Française  
 Autre : .....

7. Avez-vous eu connaissance de la note de 2012 "Perspective des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger" ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui    *Passez à la question 8.*  
 Non    *Passez à la question 9.*

*Passez à la question 9.*

## La note de 2012 "Perspective des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger"

8. Si oui, votre médiathèque vous semble-t-elle correspondre à l'une des typologies proposées ?

*Une seule réponse possible.*

- Évolutive  
 Généraliste  
 Hors les murs  
 Aucune de ces trois typologies

## Les collections et leur médiation

9. Nombre de documents total :

.....

10. La bibliothèque dispose-t-elle de collections spécialisées ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non

## 11. Si oui, lesquelles :

*Plusieurs réponses possibles.*

- Bibliothèque de l'apprenant
- Centre de ressource sur la France contemporaine
- Fonds en langue locale
- Fonds jeunesse
- Fonds de bandes dessinées
- Fonds de CD / DVD
- Antenne Campus France
- Autre : .....

## 12. La médiathèque a-t-elle pour projet de mettre en place ou de développer certains de ces secteurs thématiques ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

## 13. Si oui, détaillez :

.....

.....

.....

.....

## 14. Pour quel type de collection le taux de rotation est-il le meilleur ?

.....

## 15. Quels sont les moyens mis en oeuvre pour mettre en valeur les collections de la bibliothèque (sur place et en ligne) ?

*Plusieurs réponses possibles.*

- Tables thématiques
- Mise en avant des nouveautés sur place
- Mise en avant des nouveautés en ligne (type "Mur des nouveautés")
- Critiques en ligne
- Dossiers documentaires thématiques
- Blogs
- Autre : .....

16. La médiathèque procède-t-elle à une médiation thématique de ses collections en lien avec :

*Plusieurs réponses possibles.*

- Sa propre programmation d'évènements
- La programmation de l'établissement (Institut Français ou Alliance Française)
- La programmation culturelle de l'ambassade
- L'actualité française
- L'actualité locale
- Aucune de ces cinq propositions

17. Si vous souhaitez apporter des précisions sur les collections et leur médiation, ou donner des exemples de projets menés en la matière, merci de les noter ici :

.....

.....

.....

.....

.....

18. La médiathèque dispose-t-elle de la plateforme Culturethèque ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui    *Passez à la question 19.*
- Non    *Passez à la question 22.*

## La médiathèque dispose de la plateforme Culturethèque

19. Si oui, quelles sont les principales rubriques et catégories mises en avant ?

.....

.....

.....

.....

.....

20. La médiathèque propose-t-elle une offre numérique autre que Culturethèque ? (Si oui, détaillez)

.....

.....

.....

.....

.....

21. Comment Culturethèque s'inscrit-elle dans l'offre numérique de l'établissement ?

-----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----

Passez à la question 24.

### La bibliothèque ne dispose pas de la plateforme Culturethèque

22. Si non, envisagez-vous de mettre en place la plateforme Culturethèque dans un avenir proche ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non

23. La médiathèque propose-t-elle une offre numérique autre que Culturethèque ? (Si oui, détaillez)

-----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----

### Promotion du livre et action culturelle à la médiathèque

24. La bibliothèque organise-t-elle ou accueille-t-elle des événements et animations à fréquence régulière (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, etc.) ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non    *Passez à la question 28.*

Passez à la question 28.

### Promotion du livre et action culturelle à la médiathèque

**25. Si oui, de quel type ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Heure du conte
- Autre animation jeunesse
- Accueil de groupes, visites
- Cercles de lecteurs
- Cycles de conférences, débats, colloques
- Projections, ciné-club
- Ateliers (écriture, création artistique, etc.)
- Festival
- Sessions de formation des usagers
- Expositions
- Lancements de livres
- Autre : .....

**26. La médiathèque dispose-t-elle :**

*Plusieurs réponses possibles.*

- D'un espace d'exposition dédié
- D'un espace de rencontres dédié (salle, auditorium)
- Ne dispose pas d'espace propre dédié à l'action culturelle

**27. Si la médiathèque ne dispose pas d'espace propre dédié à l'action culturelle, où se déroule sa programmation ?**

.....

.....

.....

.....

.....

## Promotion du livre et action culturelle à la médiathèque

**28. Au cours des cinq dernières années, la médiathèque a-t-elle participé à des projets ponctuels en partenariat avec des événements français ou locaux, dans le domaine de la promotion du livre ?**

*Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

29. Si oui, de quel type ?

*Plusieurs réponses possibles.*

- Festival thématique
- Salons du livre, foires du livre
- Tournées d'écrivains
- Colloques universitaires, conférences
- Saisons culturelles
- Évènements culturels type Printemps des Poètes, Semaine de la Francophonie, Nuit des idées
- Autre : .....

30. La médiathèque développe-t-elle des partenariats locaux, dans le cadre de la promotion du livre ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

31. Si oui, avec quel type de partenaires ?

*Plusieurs réponses possibles.*

- Librairies
- Autres bibliothèques
- Universités, institutions de recherche
- Édition
- Structures associatives
- Autre : .....

32. Votre médiathèque a-t-elle bénéficié du fonds d'Alembert pour l'organisation d'évènements ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

33. Si oui, détaillez :

.....

.....

.....

.....

.....

34. Si vous souhaitez apporter des précisions sur l'action culturelle à la médiathèque, ou donner des exemples de projets menés en la matière, merci de les noter ici :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## La place de la médiathèque dans la politique de coopération culturelle

35. Les activités culturelles de la médiathèque pour la promotion du livre sont-elles réalisées avec d'autres services de l'établissement (Institut Français ou Alliance Française) et/ou du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non

36. Si oui, lesquels ?

*Plusieurs réponses possibles.*

- Bureau du livre / Débat d'idées  
 Cours de langue / Coopération linguistique  
 Coopération universitaire / Campus France  
 Audiovisuel  
 Coopération artistique (musique, arts de la scène, arts visuels, etc.)  
 Autre : .....

37. Il y a-t-il un bureau du livre ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non *Passez à la question 41.*

*Passez à la question 41.*

## La place de la médiathèque dans la politique de coopération culturelle : le bureau du livre

38. Si oui, la personne en charge de la médiathèque est-elle également en charge du bureau du livre ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non

39. La médiathèque est-elle fréquemment associée aux événements organisés par le bureau du livre ? (Si oui, détaillez)

.....  
 .....  
 .....  
 .....

40. L'établissement (Institut Français ou Alliance Française) est-il à l'initiative d'événements autour de la promotion du livre en dehors de ceux proposés par le bureau du livre ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non

## La place de la médiathèque dans la politique de coopération culturelle

41. Globalement, lors des manifestations culturelles initiées par l'établissement (institut français ou alliance française) ou l'ambassade, la médiathèque est-elle associée :

*Une seule réponse possible.*

- Très fréquemment  
 Occasionnellement  
 Jamais ou très rarement

42. Si vous souhaitez apporter des précisions sur la place de la médiathèque dans la politique de diplomatie culturelle, merci de les noter ici :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

## Bilans et perspectives

43. Selon vous, la politique d'action culturelle menée en matière de promotion du livre par la médiathèque est :

*Plusieurs réponses possibles.*

- Insuffisante  
 Suffisante  
 Amenée à se développer au cours des prochaines années

44. Selon vous, l'intégration de la médiathèque à la politique globale de diplomatie culturelle du poste est :

*Plusieurs réponses possibles.*

- Insuffisante
- Suffisante
- Amenée à se développer au cours des prochaines années

45. Pensez-vous que les animations culturelles menées par la médiathèque et/ou les services de l'établissement ou de l'ambassade permettent de promouvoir les collections de la médiathèque ?

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

46. Selon vous, quel type de projets pourrait permettre une plus grande cohérence des actions de la médiathèque et des actions de l'établissement et/ou du Service de Coopération et d'Action Culturelle ?

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

47. Selon vous, quel est le but principal d'une politique d'action culturelle dans une médiathèque française à l'étranger ?

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

## Fin du questionnaire

48. Si vous souhaitez apporter des précisions sur une ou plusieurs de vos réponses, ou si vous avez des remarques sur ce questionnaire ou sur cette étude dans son ensemble, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir les noter ici :

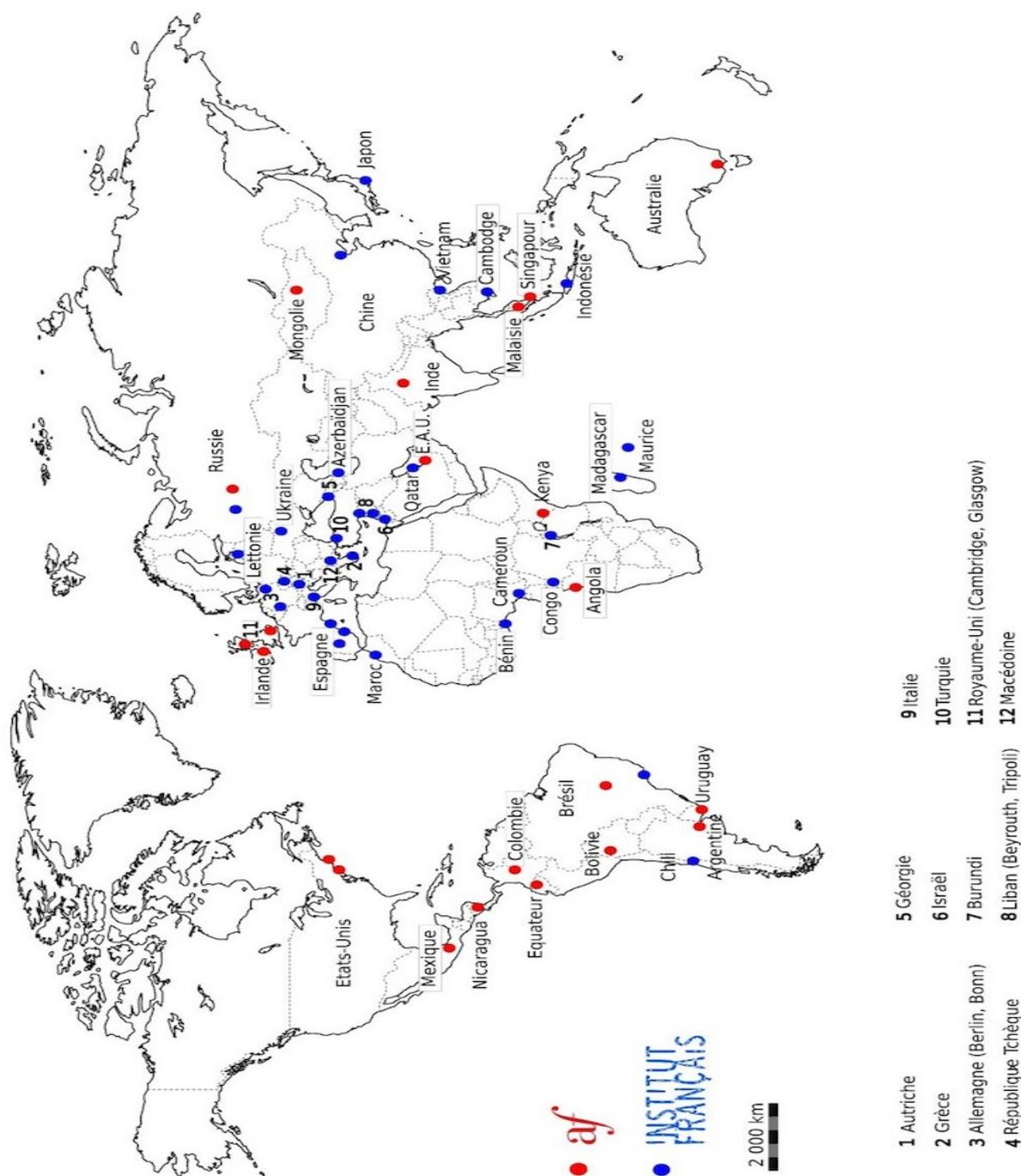
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

**B. LISTE DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE**

<b>Pays</b>	<b>Ville</b>	<b>Institution</b>
Allemagne	Berlin	Institut français
Allemagne	Bonn	Institut français
Angola	Luanda	Alliance française
Argentine	Buenos Aires	Alliance française
Australie	Melbourne	Alliance française
Autriche	Vienne	Institut français
Azerbaïdjan	Bakou	Institut français
Bénin	Cotonou	Institut français
Bolivie	La Paz	Alliance française
Brésil	Brasilia	Alliance française
Brésil	Rio de Janeiro	Institut français
Burundi	Bujumbura	Institut français
Cambodge	Phnom Penh	Institut français
Cameroun	Yaoundé	Institut français
Chili	Santiago	Institut français
Chine	Pékin	Institut français
Colombie	Bogota	Alliance française
Congo	Brazzaville	Institut français
Emirats Arabes Unis	Abou Dabi	Alliance française
Equateur	Quito	Alliance française
Espagne	Barcelone	Institut français
Espagne	Madrid	Institut français
Espagne	Valence	Institut français
Etats-Unis	Boston	Alliance française
Etats-Unis	New York	Alliance française
Géorgie	Tbillissi	Institut français
Grèce	Athènes	Institut français
Inde	New Dehli	Alliance française
Indonésie	Bandung	Institut français
Indonésie	Jakarta	Institut français
Irlande	Dublin	Alliance française
Israël	Tel Aviv	Institut français
Italie	Milan	Institut français
Japon	Tokyo	Institut français
Kenya	Nairobi	Alliance française
Lettonie	Riga	Institut français
Liban	Beyrouth	Institut français
Liban	Tripoli	Institut français
Macédoine	Skopje	Institut français
Madagascar	Tananarive	Institut français
Malaisie	Kuala Lumpur	Alliance française
Maroc	Casablanca	Institut français
Maurice	Rose Hill	Institut français

Mexique	Puebla	Alliance française
Mongolie	Oulan Bator	Alliance française
Nicaragua	Managua	Alliance française
Qatar	Doha	Institut français
République tchèque	Prague	Institut français
Royaume-Uni	Cambridge	Alliance française
Royaume-Uni	Glasgow	Alliance française
Russie	Moscou	Institut français
Russie	Nijni-Novgorod	Alliance française
Singapour		Alliance française
Turquie	Istanbul	Institut français
Ukraine	Kiev	Institut français
Uruguay	Montevideo	Alliance française
Vietnam	Hanoï	Institut français

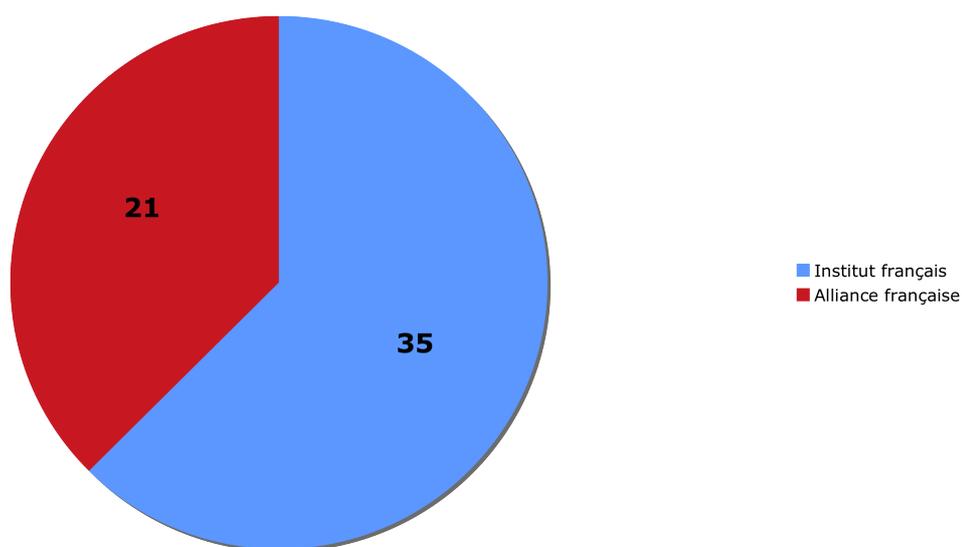
### C. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE « MÉDIATHÈQUES »



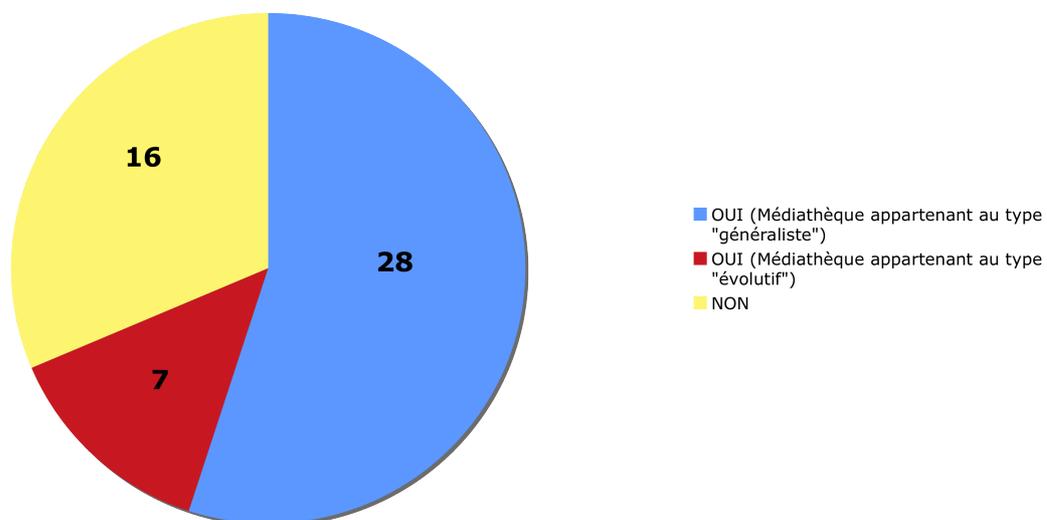
## D. DONNÉES DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

### 1. Le profil des répondants

Type d'institution accueillant la médiathèque  
(56 réponses)

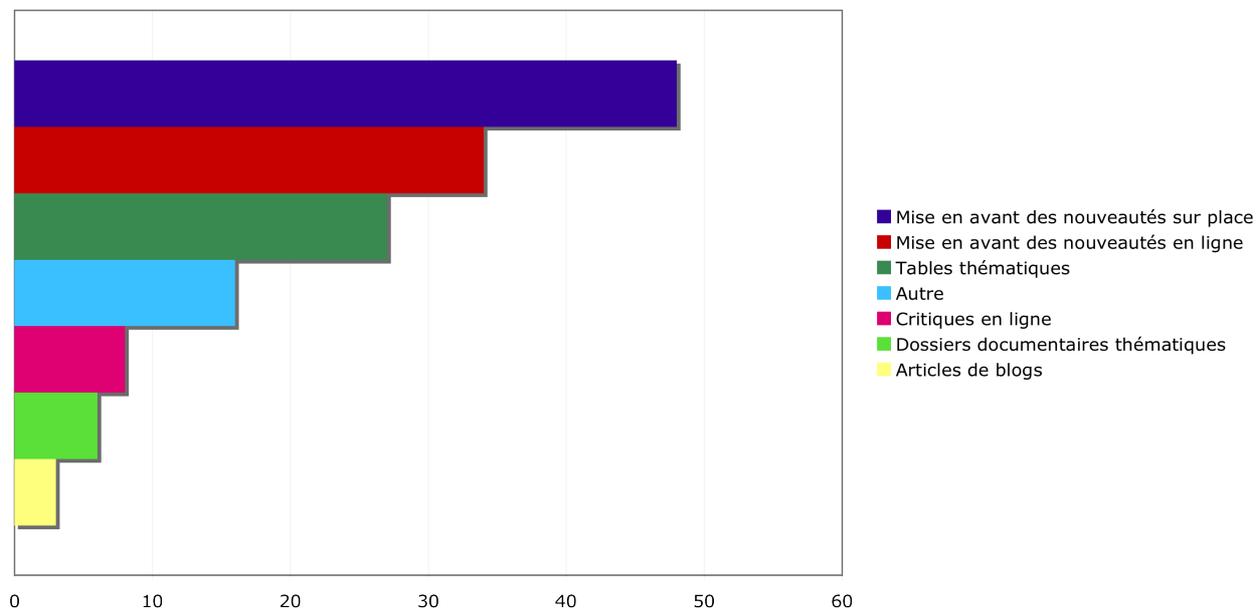


Avez-vous eu connaissance de la note de 2012 "Perspective des médiathèques  
du réseau culturel français à l'étranger" ?  
(51 réponses)

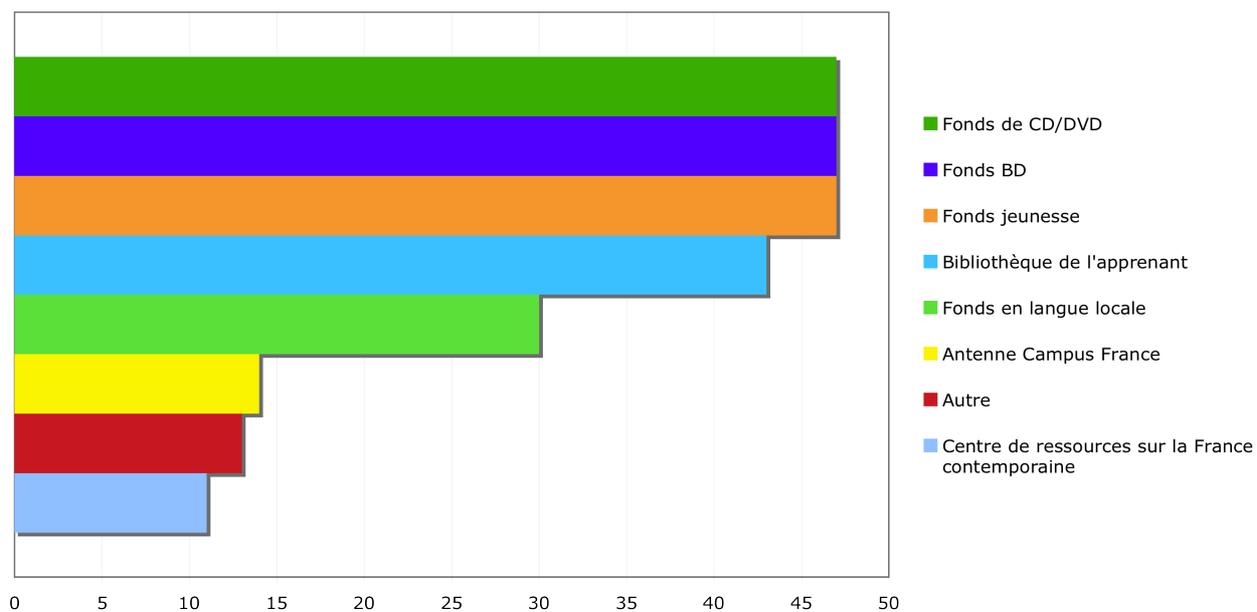


## 2. Les collections des médiathèques

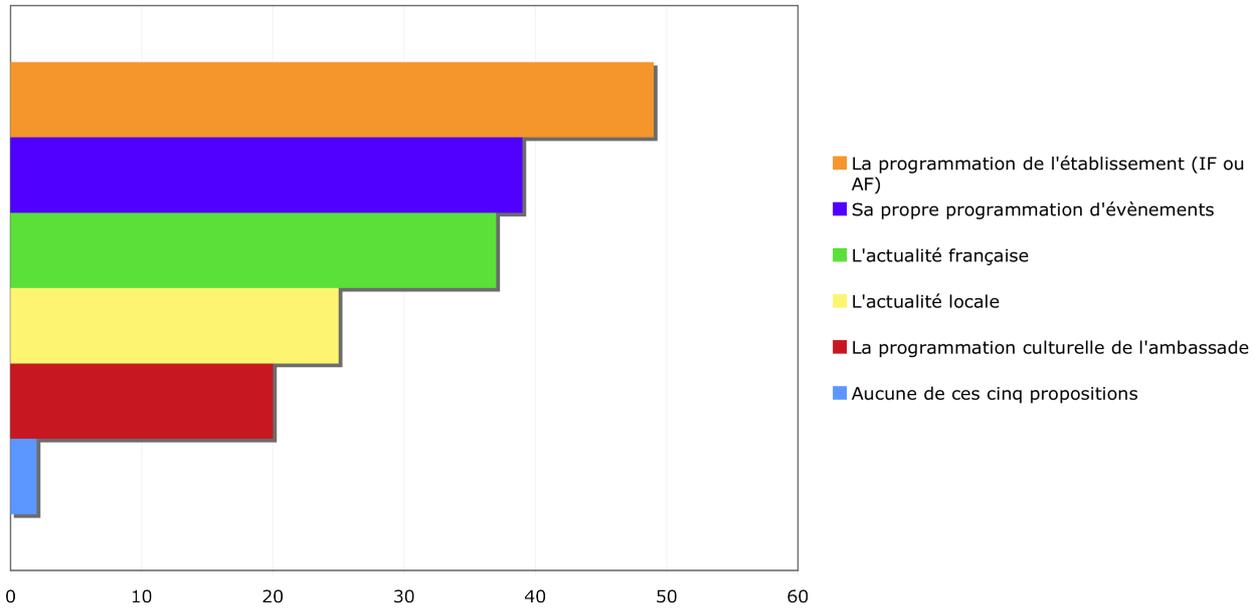
La mise en valeur des collections  
(50 réponses)



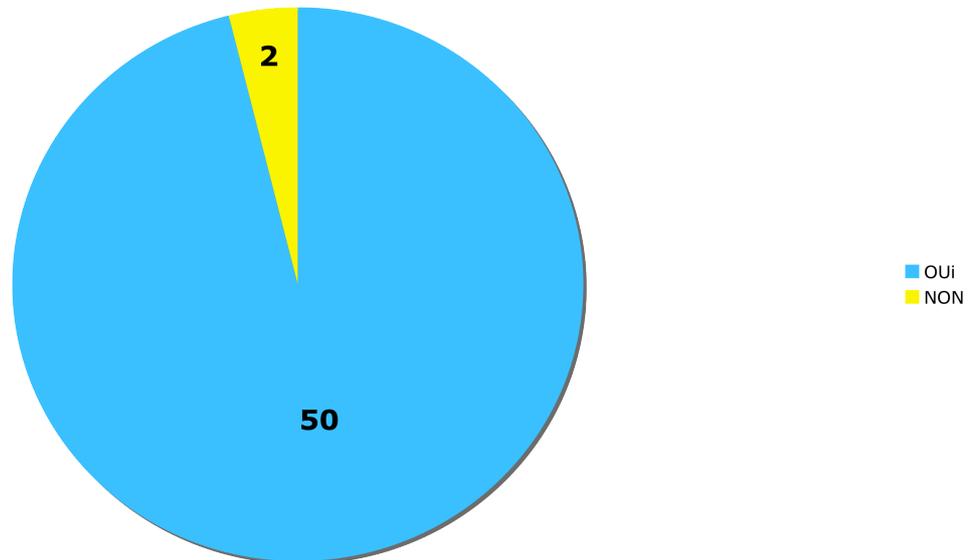
Typologie des collections  
(50 réponses)



**La médiathèque procède à une médiation thématique de ses collections en lien avec :**  
**(55 réponses)**

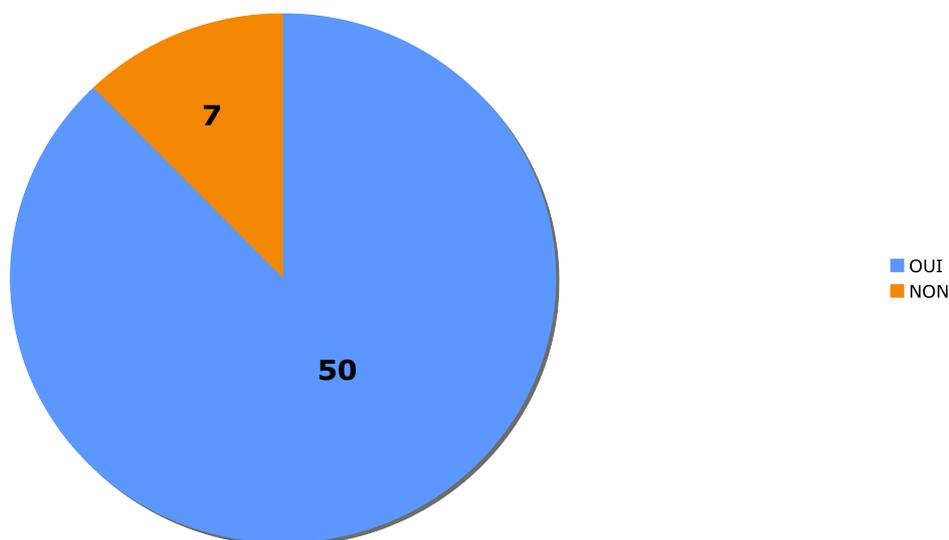


**La médiathèque dispose-t-elle de la plateforme Culturethèque ?**  
**(52 réponses)**

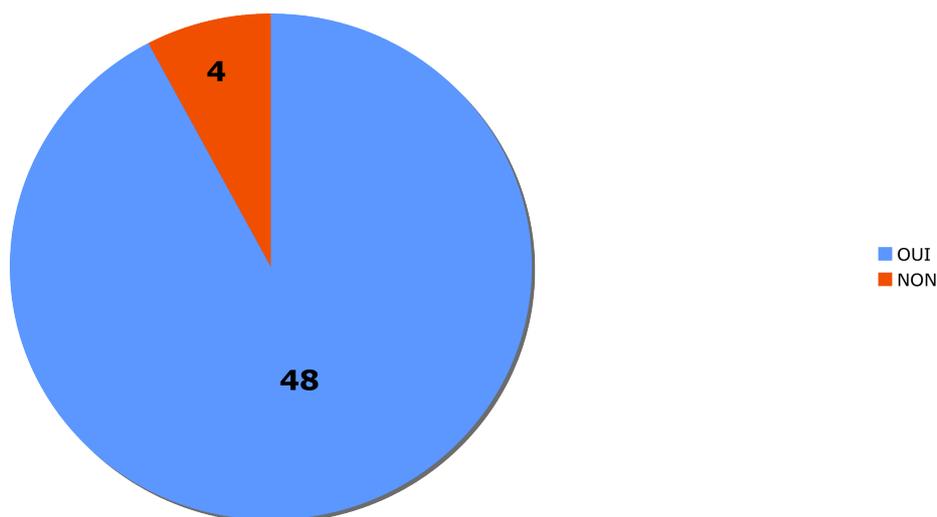


### 3. Les animations culturelles

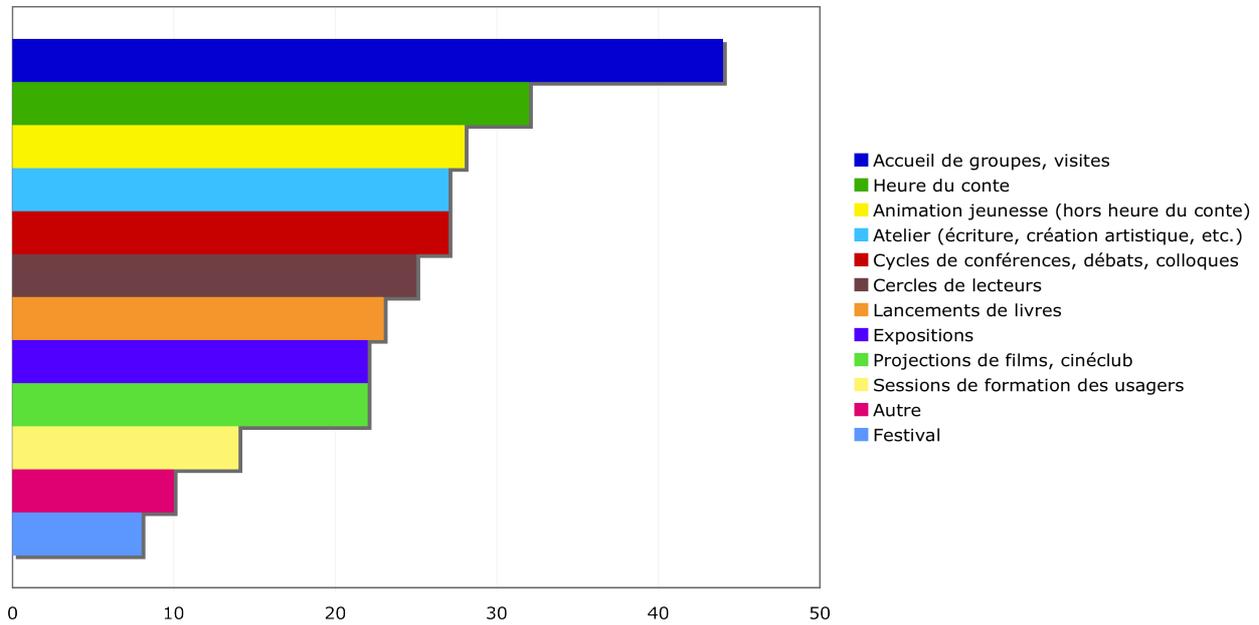
**La bibliothèque organise-t-elle ou accueille-t-elle des événements et animations à fréquence régulière (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, etc.) ?**  
(57 réponses)



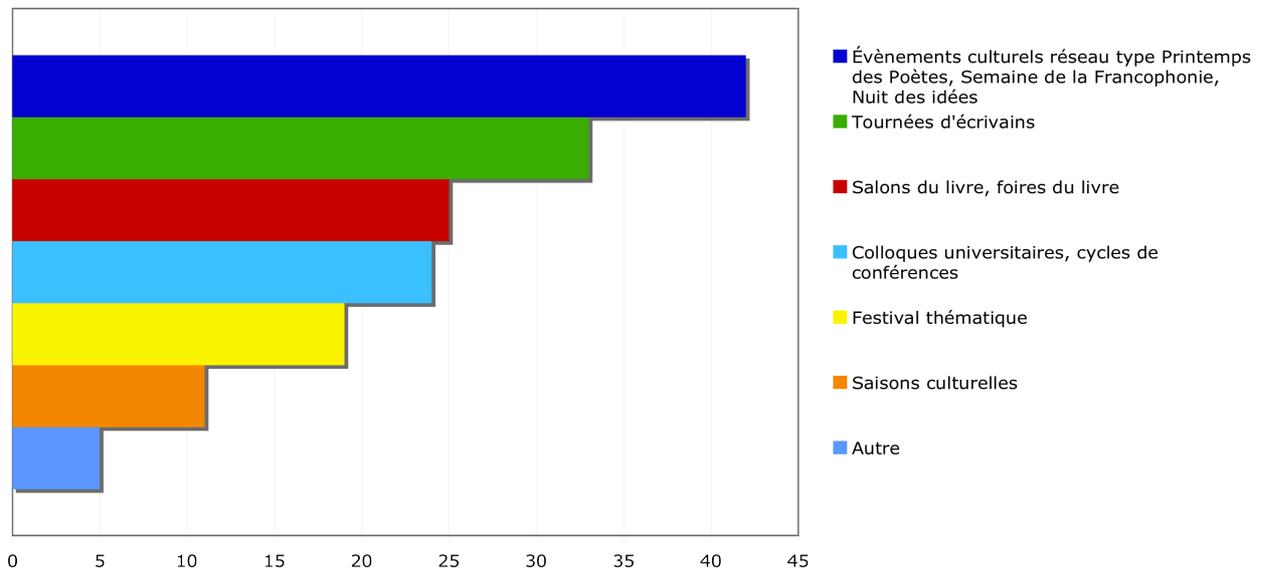
**Au cours des cinq dernières années, la médiathèque a-t-elle participé à des projets ponctuels en partenariat avec des événements français ou locaux, dans le domaine de la promotion du livre ?**  
(52 réponses)



**Quelles sont les animations organisées par la médiathèque ?  
(50 réponses)**

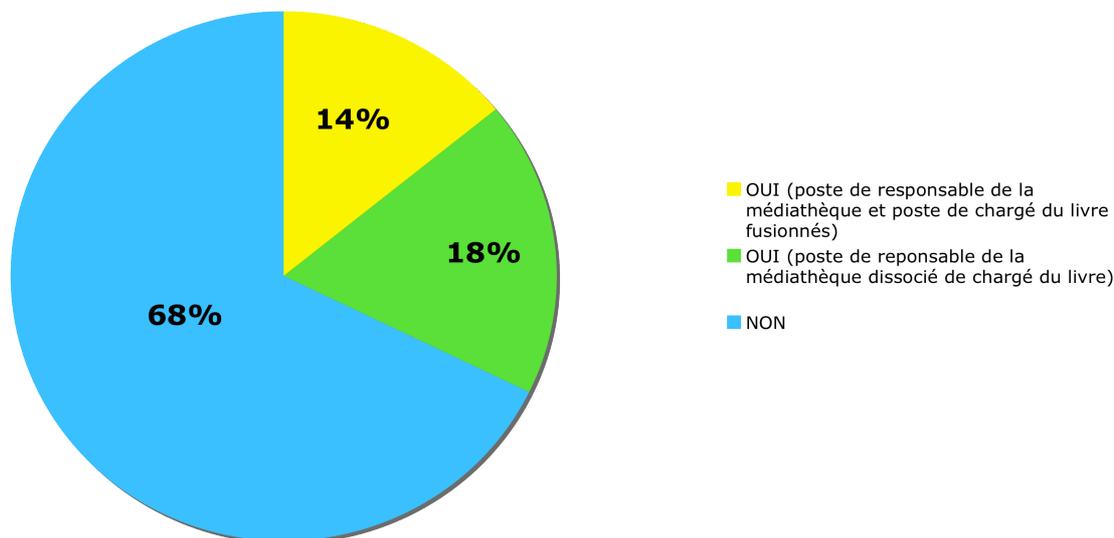


**À quels événements de l'établissement, du réseau ou extérieurs la médiathèque a-t-elle pris part ?  
(52 réponses)**

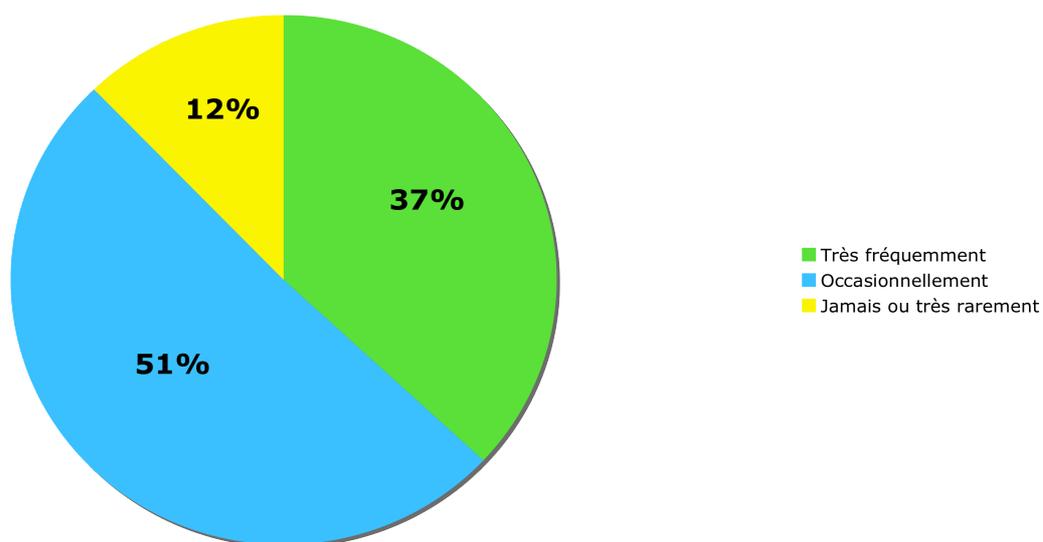


#### 4. La médiathèque au sein de son établissement

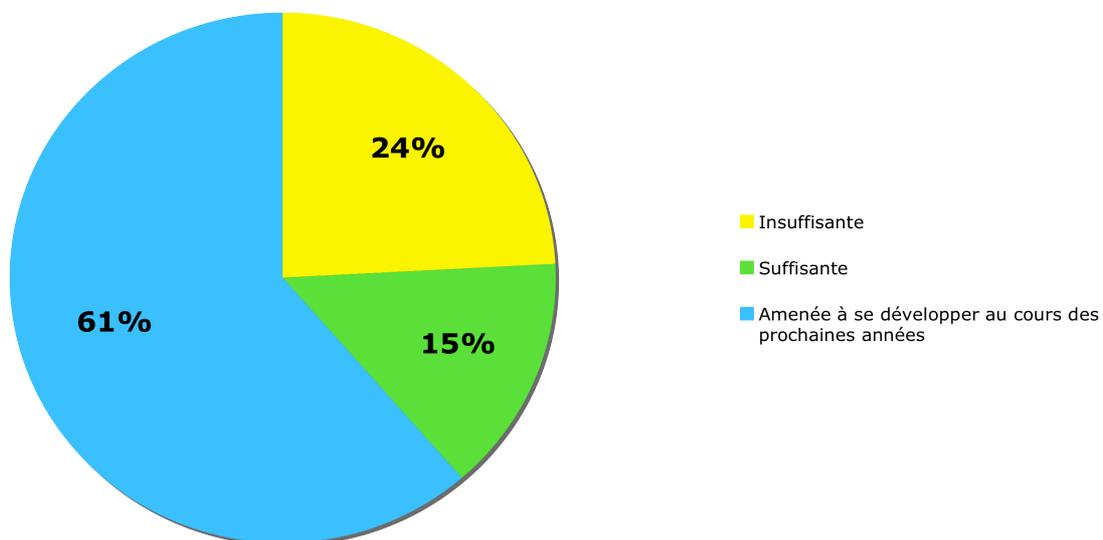
**Il y a-t-il un bureau du livre au sein du poste ? Si oui, le chargé du livre est-il aussi responsable de la médiathèque ?**  
(56 réponses)



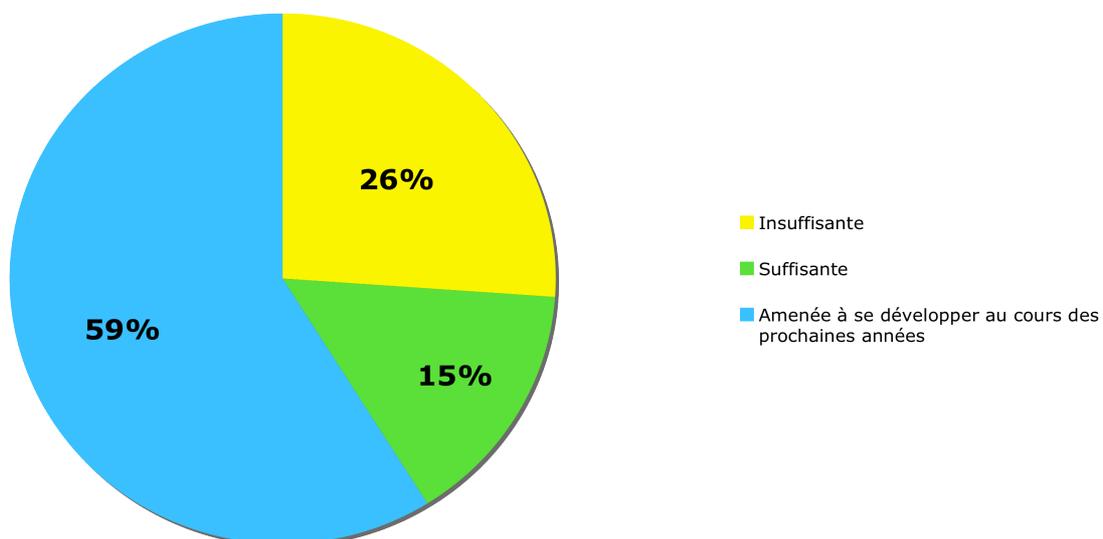
**Globalement, lors des manifestations culturelles initiées par l'établissement (Institut français ou Alliance française) ou l'ambassade, la médiathèque est-elle associée :**  
(57 réponses)



**Selon vous, la politique d'action culturelle menée en matière de promotion du livre par la médiathèque est :**  
(57 réponses)



**Selon vous, l'intégration de la médiathèque à la politique globale de diplomatie culturelle du poste est :**  
(57 réponses)



## ANNEXE II – ENQUÊTE « ÉTABLISSEMENTS »

### A. QUESTIONNAIRE ADRESSÉ À DES AGENTS EN CHARGE DE LA COOPÉRATION CULTURELLE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS/SCAC

Ce deuxième questionnaire, réalisé avec Google Forms, avait pour objectif de dépasser le seul cadre des médiathèques, et d'interroger d'autres professionnels en charge de la coopération culturelle autour du livre sein des ambassades, des AF et des IF : COCAC, directeurs d'établissements, attachés culturels, responsables de bureaux du livre ou chargés du livre (quand ceux-ci ne sont pas aussi en charge de la médiathèque.)

Ce questionnaire fut envoyé à soixante-cinq professionnels. Cette enquête ayant été lancée après le début de notre enquête « médiathèque », nous avons dressé notre panel en accord avec le panel du premier questionnaire, afin de pouvoir dresser des comparaisons. Le choix avait été fait de conserver des questions assez proches de celles du premier questionnaire, afin d'interroger la vision qu'ont ces professionnels de la médiathèque et de la politique du livre. Il s'agissait donc d'une version abrégée du premier questionnaire, dont la partie consacrée spécifiquement aux collections des médiathèques avait été supprimée. Nous renvoyons donc à notre questionnaire « médiathèques » (Annexe I-A).

Malgré deux relances, effectuées entre septembre et novembre 2016, seules sept réponses furent récoltées, ce qui constitue environ 10% de répondants. Les résultats de ce questionnaire ne sont donc guère exploitables et ne sont pas fournis en annexe. Il y est néanmoins fait référence ponctuellement au cours de l'étude, afin d'illustrer certains exemples précis.

### B. RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE « ÉTABLISSEMENT »

Établissement	Intitulé du poste du répondant
Institut français de Londres (Royaume-Uni)	Responsable du bureau du livre
Alliance française de Denpasar (Indonésie)	Directrice de l'Alliance française
Institut français de Zagreb (Croatie)	Attachée culturelle
Alliance française de Dublin (Irlande)	Attachée de coopération pour le français
Institut français de Pékin (Chine)	Attachée culturelle pour le Secteur livre et débat d'idées
Institut français d'Athènes (Grèce)	Chargée du livre
Institut français de Séoul (Corée du Sud)	Chargée de mission livre et débat d'idées

### ANNEXE III – ENTRETIENS PROFESSIONNELS RÉALISÉS

**Frédéric Jagu**, responsable de la médiathèque de l’Institut français de Londres. Entretien mené le 19/04/2016.

**Charlotte Fouchet**, directrice déléguée et attachée culturelle à l’Institut français de Prague de 2011 à 2015. Entretien mené le 21/04/2016.

**Mauricio Roa**, responsable de la médiathèque de l’Alliance française de Bogota, Colombie (antenne Chico). Entretien mené le 22/07/2016.

**Ulrich Fügner**, directeur de la bibliothèque du Goethe-Institut de Lyon. Entretien mené le 04/10/2016.

**Émilie Bettega**, responsable de la médiathèque de l’Institut français de Pékin. Entretien téléphonique mené le 20/10/2016.

**Kari Desservettaz**, responsable de la médiathèque de l’Institut français de Casablanca. Entretien téléphonique mené le 5/11/2016.

**Catherine Caudan**, responsable de la médiathèque de l’Institut français de Maurice. Entretien téléphonique mené le 10/11/2016.

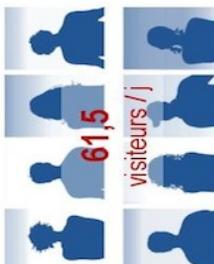
**Laurence Eme**, chef du bureau des médiathèques (Ministère des Affaires Étrangères) de 2006 à 2008. Entretien mené le 6/12/2016.

## ANNEXE IV - STATISTIQUES ISSUES DES ENQUÊTES 2014 ET 2015 DE L'INSTITUT FRANÇAIS

### A. Le profil des médiathèques

L'INSTITUT FRANÇAIS

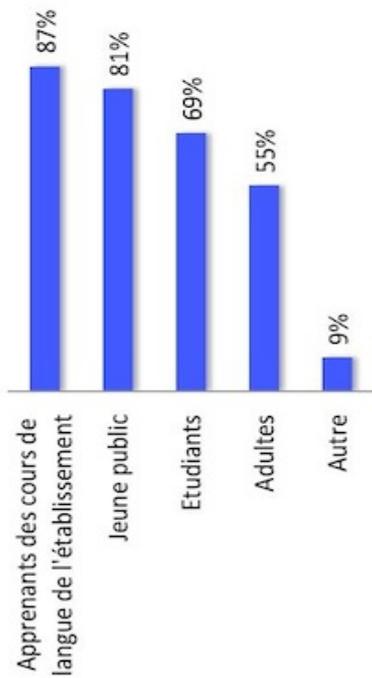
La médiathèque moyenne



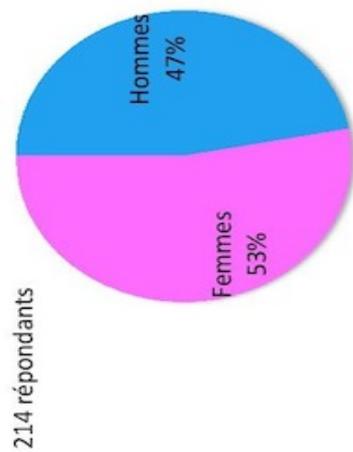
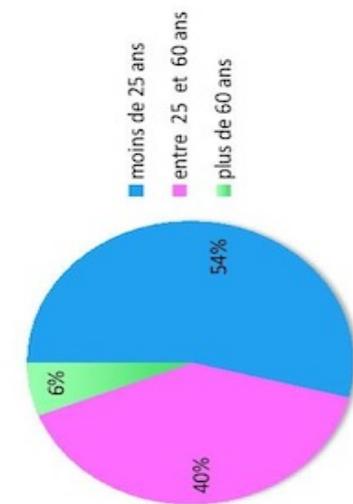
# Publics cibles

264 répondants

	Nombre
Apprenants des cours de langue de l'établissement	229
Jeune public	213
Etudiants	183
Adultes	145
Autre	25



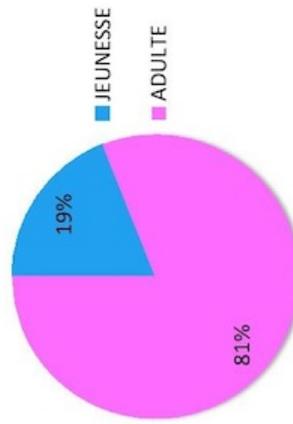
# Nombre et type d'inscrits



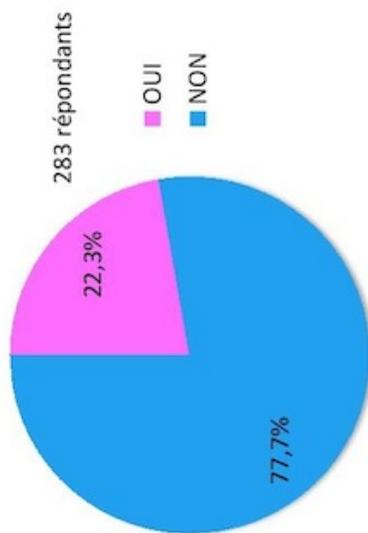
# Nombre de documents

	Nombre total de documents (hors périodiques)
MINIMUM	100
MAXIMUM	69 648
MOYENNE	12 260
TOTAL RÉPONDANTS	273

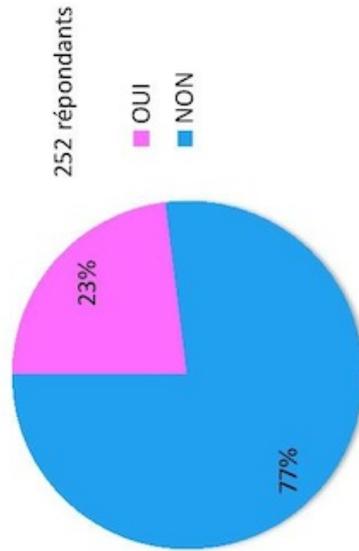
	Nombre total de documents adultes	Nombre total de documents jeunesse
MAXIMUM	54 328	15 661
MOYENNE	10 022	2 432
TOTAL RÉPONDANTS	244	242



# Bureau du livre



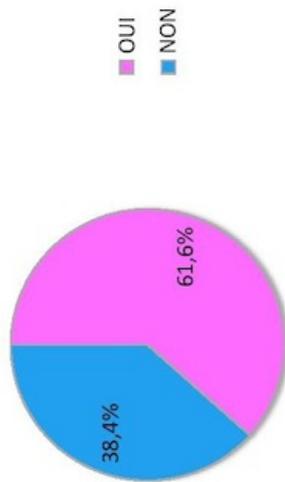
Présence d'un bureau du livre



Sans bureau du livre, rôle effectué par la médiathèque

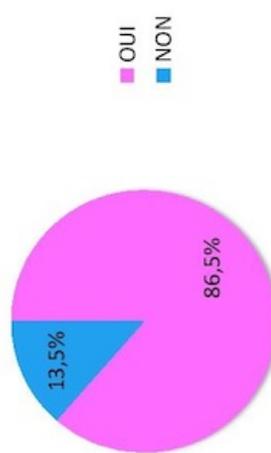
## La médiathèque a-t-elle un projet de service ?

	Nombre
OUI	178
NON	111
TOTAL RÉPONDANTS	289



## Le projet d'établissement fait-il référence à la médiathèque ?

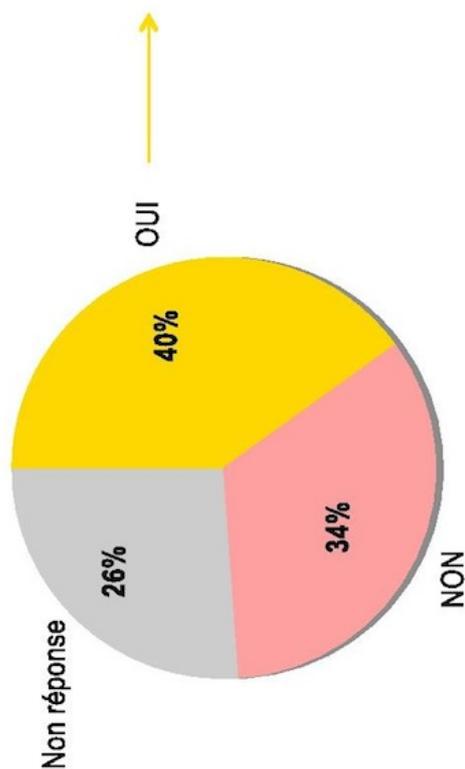
	Nombre
OUI	249
NON	39
TOTAL RÉPONDANTS	288



# L'Espace d'exposition ou de rencontre

La médiathèque dispose-t-elle d'un espace d'exposition ou de rencontre ?

	Effectifs
OUI	93
NON	78
Non réponse	60
Total	231



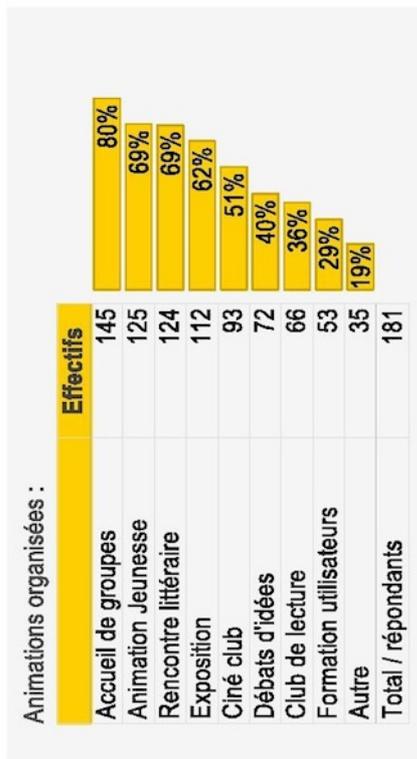
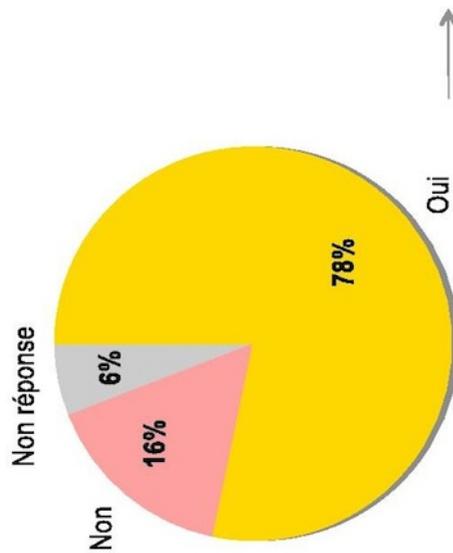
Surface de l'espace d'exposition	Effectifs
Moyenne	56 m <sup>2</sup>
Ecart-type	52 m <sup>2</sup>
Minimum	0 m <sup>2</sup>
Maximum	250 m <sup>2</sup>
Somme	4 452,37 m <sup>2</sup>

## C. La politique d'animation

# Les animations

La bibliothèque organise-t-elle des animations ?

	Effectifs
Oui	181
Non	37
Non réponse	13
<b>Total</b>	<b>231</b>

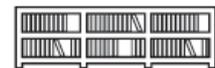


# ANNEXE V – STATISTIQUES TIRÉES DE L'ENQUÊTE 2015 DE LA FONDATION ALLIANCE FRANÇAISE

## Activités culturelles

RAPPORT DATA 2015 

**19%**  
DES ALLIANCES  
ONT PARTICIPÉ  
AU CONCOURS  
PHOTO ANNUEL  
DE LA FONDATION



**460**  
MÉDIATHÈQUES  
RÉALISANT...  
91% DE RÉPONSES

**...1,5 million**  
DE PRÊTS ANNUELS  
AUPRÈS DE...  
50% DE RÉPONSES

**...1,95 million**  
D'USAGERS  
49% DE RÉPONSES

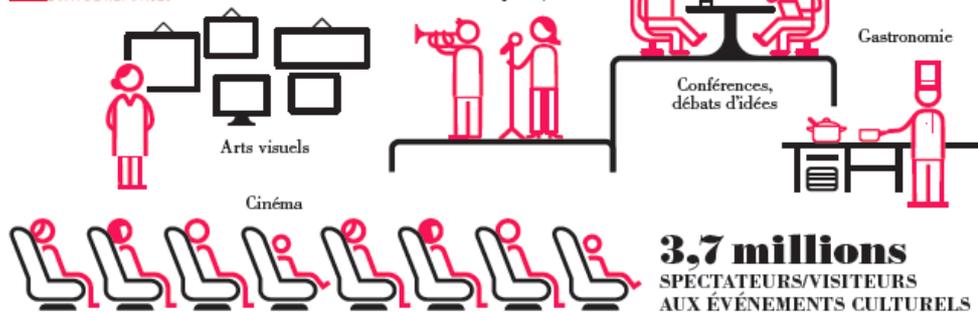
TOP 10 DES PAYS  
EN NOMBRE DE  
PRÊTS ANNUELS  
EN MÉDIATHÈQUE

**+ de 22 000**

ÉVÈNEMENTS CULTURELS  
ORGANISÉS EN 2015

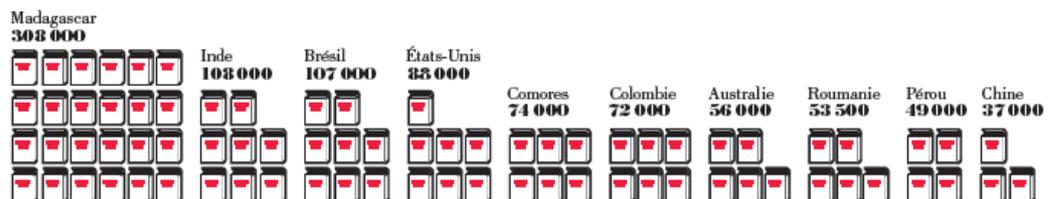
SOIT  
**60** PAR JOUR

87% DE RÉPONSES



**3,7 millions**  
SPECTATEURS/VISITEURS  
AUX ÉVÈNEMENTS CULTURELS

85% DE RÉPONSES



## ANNEXE VI - DOCUMENTS INTERNES DU PÔLE LIVRE ET MÉDIATHÈQUES DE L'INSTITUT FRANÇAIS

### A. NOTE « PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU CULTUREL FRANÇAIS À L'ÉTRANGER » DE 2012

#### « Perspectives d'évolution des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger ».

Les médiathèques sont un des piliers de notre dispositif culturel à l'étranger. Elles constituent à la fois des lieux d'apprentissage d'une langue et d'une culture, des lieux de rencontres et de débats, des lieux de présence d'une offre documentaire française. Elles occupent une place stratégique dans la programmation des établissements, bien que variable selon les pays. Éléments clés de notre dispositif d'action culturelle, elles doivent cependant s'adapter à plusieurs défis :

- la dématérialisation des échanges culturels et le développement très rapide des nouveaux produits numériques qui induisent de nouvelles politiques documentaires et d'offres vers le public ;
- la réforme en cours dans les postes ;
- l'évolution de certains bureaux du livre et des postes de bibliothécaires vers des bureaux du livre et des médiathèques dont la synergie des activités est à renforcer entre le débat d'idées, la promotion des savoirs, les animations et la promotion du livre ;
- les contraintes budgétaires des postes.

#### 1. Le réseau des médiathèques : missions, fonctionnement, situation

##### Rappel des missions

Dans des contextes très divers d'implantations, de publics et de moyens, les médiathèques françaises à l'étranger ont pour mission de :

- contribuer avec tous les acteurs du réseau de coopération et d'action culturelle au rayonnement de la langue et de la culture françaises à l'étranger ;
- relayer au cœur des établissements français, comme hors les murs via des partenariats avec des institutions locales, la politique du Département et de l'Institut français de promotion des savoirs ;
- mettre en œuvre des actions et des programmes de coopération avec des établissements locaux afin de rendre cohérente une offre documentaire française ;
- constituer des collections spécialisées qui répondent aux besoins des publics (Bibliothèque de l'apprenant, fonds en langue locale, fonds jeunesse, fonds numérique...).

##### Une situation favorable en termes de fréquentation

Les efforts sont soutenus pour augmenter les fréquentations. Sur les 271.000 inscrits des 187 médiathèques du réseau qui ont répondu au questionnaire 2010 (fréquentation de 3 % de plus qu'en 2009), 84% sont des ressortissants locaux. Les demandes sont croissantes dans le cadre du PAM (Plan d'aide aux médiathèques – 190 demandes en 2012). Néanmoins, les politiques menées dans les postes prouvent la prise de conscience de marges de progression possibles pour le développement des ressources (notamment à travers le numérique) et des publics visés.

##### Situation financière des médiathèques dans les établissements à autonomie financière

Les médiathèques occupent une part importante dans le budget de nos EAF. De réels efforts ont été déployés par les médiathèques pour générer des recettes (inscriptions, locations de salles, animations...) qui demeurent toutefois limitées et ne sauraient couvrir les charges que leur fonctionnement nécessite. **La question n'est donc pas de rendre nos médiathèques nécessairement rentables mais de définir et d'assumer l'impact que l'on souhaite obtenir via le budget qu'un établissement consacre à sa médiathèque.** Le choix du format de la médiathèque doit donc faire partie de la stratégie du COCAC/directeur au même titre que les autres outils de coopération.

## 2. Pistes de réflexion et évolutions souhaitables

Trois pistes à ce jour sont proposées :

### Définir des priorités et des publics en fonction du contexte :

Il s'agit de dégager la valeur ajoutée des médiathèques dans le contexte local. Plus le paysage culturel local est dense, plus nos médiathèques ont intérêt à s'inscrire dans le cadre de partenariats et proposer dans leurs locaux ce que l'on ne peut trouver ailleurs.

Chaque projet s'attachera ainsi à définir son public cible en fonction de son contexte (apprenants, étudiants, jeunes, élites, généraliste, etc). La déclinaison d'axes prioritaires et, le cas échéant, la reconfiguration de certains lieux peuvent être des axes stratégiques retenus.

### Moderniser l'image de nos médiathèques

La modernisation de l'image de nos médiathèques s'incarne par des réaménagements des espaces pour replacer nos médiathèques au cœur de nos établissements sous forme de lieux ouverts, dynamiques et attractifs et par des collections nouvelles et pertinentes, dont entre autres la mise en place de la **médiathèque numérique (modèle « Culturethèque »)**.

### Articuler l'évolution des dispositifs et les PAM (Plan d'Aide aux médiathèques)

Les PAM pourront être utilisés pour permettre les évolutions nécessaires ou souhaitées par les postes selon la typologie retenue. Cette articulation essentielle permettra à l'Institut français d'accompagner les postes dans leur reconfiguration.

## 3. Typologie proposée

La typologie proposée a pour objectif d'inscrire dans un cadre précis les axes de développement des médiathèques. Si elle ne constitue pas en soi un cadre de référence obligatoire, elle a néanmoins pour objectif de guider les postes dans leurs réflexions en leur offrant la possibilité d'opter pour l'un ou l'autre des modèles proposés.

Trois modèles ont été établis :

- Le modèle hors les murs est un modèle nécessaire lorsque le budget d'acquisition est réduit et que le nombre d'agents n'est plus suffisant pour assurer le fonctionnement normal de l'outil : l'essentiel du fonds peut alors être délocalisé, une ou deux collections spécialisées peuvent éventuellement être maintenues (Bibliothèque de l'apprenant) et Culturethèque est diffusée auprès des institutions locales (NB : le maintien d'une ou deux collections et la mise en œuvre d'une bibliothèque numérique nécessite un minimum d'accompagnement professionnel en termes d'acquisition et de communication).
- Le modèle généraliste est un modèle à préserver et à développer car il participe du rayonnement et de l'influence du réseau : il trouve une place légitime et cohérente au sein du paysage documentaire local marqué par une diversité des offres documentaires. Ce modèle est justifié lorsque la demande et l'exigence des publics restent fortes.
- Le modèle évolutif ou spécialisé, se propose d'opérer des choix dans les secteurs documentaires compte tenu de l'offre française dans les autres bibliothèques locales : il s'adapte au contexte local, développe des partenariats afin d'alléger ses coûts de structure. Les secteurs qui seront conservés « in situ » sont à déterminer par le poste en fonction du contexte local et des axes prioritaires de la coopération.

#### 4. Mise en place et calendrier proposé

La typologie détaillée est proposée en pièce jointe. Le choix par les postes d'un format pourra se faire en dialogue avec le Département (CFR et SPR) et l'Institut français. Des missions d'accompagnement pourront avoir lieu et des crédits de restructuration pourraient accompagner les éventuelles réductions d'effectifs. Les choix des postes de s'inscrire dans cette typologie pourront être étudiés dans le cadre de l'appel à projet du Plan d'appui aux médiathèques 2013.

Typologie	Modèle Hors les murs	Modèle généraliste	Modèle évolutif
<b>Partenariat</b>	- <b>transfert du fonds vers des établissements partenaires en prévision de création ou d'enrichissement de collections françaises</b>	- <b>médiathèques avec un fort rayonnement ou une forte visibilité</b>	- <b>la médiathèque développe des partenariats avec les institutions locales</b> qui assurent une offre documentaire française, type <i>Espace France</i> ou <i>French Corner</i>
<b>Fonds documentaire</b>	- fonds initial éventuellement accompagné d'acquisitions récentes pour proposer une offre pertinente en fonction de la structure d'accueil - mise en place de Culturethèque (nécessite l'inscription des utilisateurs dans une bibliothèque du réseau culturel français dans le pays).	- <b>fonds généraliste, en adéquation avec les attentes du public</b> - budget d'acquisition cohérent - mise en place de Culturethèque notamment pour toucher les publics distants	<b>Format minimal pouvant être articulé autour des secteurs suivants :</b> - <b>espace numérique,</b> - <b>espace presse,</b> - <b>espace jeunesse,</b> - <b>bibliothèque de l'apprenant,</b> <b>à élargir à d'autres secteurs selon les enjeux prioritaires.</b> - mise en place de Culturethèque notamment pour toucher les publics distants
<b>Moyens</b>	- <b>don, expertise ou mise à disposition, désherbage, acquisitions ciblées</b> - médiation par les outils numériques - accompagnement, enrichissement et valorisation des fonds français dans des bibliothèques partenaires - implantation de Culturethèque chez les partenaires (l'éditorialisation, l'acquisition de contenus et la valorisation de Culturethèque nécessite des moyens humains) - Suppression ou redéploiement des postes précédemment affectés à la médiathèque	- maintien d'effectifs cohérents pour gérer, animer, créer de l'événementiel - maintien d'un agent expatrié ou formation spécifique d'un agent à la direction d'une médiathèque ; - médiation des outils numériques - mise en place renforcée de formations	- <b>don ou mise à disposition d'une partie du fonds - réaménagement / modernisation des espaces</b> - maintien d'effectifs cohérents pour promouvoir les collections et assurer la médiation des outils numériques - redéfinition d'une politique d'animation - ciblage du budget d'acquisition en fonction des choix opérés - suppression ou redéploiement éventuel de certains postes précédemment affectés à la médiathèque

## B. APPEL À PROJET FONDS MÉDIATHÈQUES XXI 2017



DEPARTEMENT LANGUE FRANÇAISE, LIVRE ET SAVOIRS

Pôle Livre et Médiathèques

### Evolution du dispositif d'intervention de l'Institut français en faveur des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger

#### Résumé

Dans la continuité d'une réflexion engagée en 2012 (cf. TD 2012 10729), l'Institut français modifie ses modalités d'intervention auprès des médiathèques du réseau.

L'objectif principal de cette évolution consiste à soutenir l'effort d'intégration des médiathèques dans la politique globale de programmation des postes. La transformation du Plan d'aide aux médiathèques (PAM) en « Fonds médiathèques XXI », ainsi que le développement de projets et programmes transversaux destinés aux médiathèques du réseau, répondent à cet objectif.

#### 1- Contexte

En France et ailleurs dans le monde, les médiathèques font l'objet d'une attention renouvelée. Certains parlent de bibliothèques « troisième lieu » pour caractériser une évolution marquée par la **coexistence du papier et de l'écran**, une **ouverture à de nouvelles pratiques collectives** et une **dynamique plaçant l'utilisateur au cœur des projets**. Outre la consultation et l'emprunt, les bibliothèques s'ouvrent à la parole et à l'expérience, au croisement de la créativité, de la formation et des loisirs. Loin de prôner l'idée du « tout numérique », les « tiers lieux » proposent une complémentarité entre ressources dématérialisées et ressources physiques.

Lieu de vie, lieu d'échange, mais aussi lieu de modernité dédié à la découverte : la médiathèque du XXI<sup>e</sup> siècle est à la fois une chambre d'écho des innovations socio-culturelles qui modifient aujourd'hui en profondeur le cadre citoyen (*médiation*) et un espace où se croisent les disciplines, les savoirs et les curiosités (*transversalité*).

Le défi posé aux médiathèques du réseau culturel français à l'étranger s'inscrit précisément dans cette dynamique. Tout en conservant une vocation éducative (appui capital aux cours de français), il s'agit de **renouveler les modes opératoires en faisant la part belle à l'innovation ainsi qu'à la mise en valeur de l'attractivité de la France** (tourisme, mobilité étudiante, etc.). Des expériences probantes sont menées en ce sens dans différents postes.

## 2- Du Plan d'aide aux médiathèques (PAM) au Fonds médiathèques XXI

Afin d'accompagner cette évolution, le **Fonds médiathèques XXI** prendra le relais du PAM en 2017 suivant le mode opératoire des appels à projet. C'est bien la dynamique de projet qui sera privilégiée afin de (re)placer les médiathèques au cœur de la programmation des postes. Les dépenses de fonctionnement courant ne seront plus éligibles qu'à hauteur de 30% du soutien accordé.

### Priorités thématiques :

- **l'enseignement du français** : poursuite, en étroite concertation avec les services éducatifs et linguistiques, du renouvellement des bibliothèques de l'apprenant et de l'acquisition de ressources numériques éducatives ; développement d'un volet innovation (espaces d'autoformation, par exemple) afin de positionner la médiathèque comme un lieu de référence dans le domaine du numérique éducatif ;
- **l'offre jeunesse** : mise en avant de la production éditoriale française (l'une des plus reconnues au monde dans le secteur de la jeunesse) ; constitution de ludothèques, d'offres complémentaires à l'apprentissage en français précoce par exemple ;
- **l'évolution vers des « tiers lieux » porteurs d'innovation** : programmation de formes collaboratives de débats et de projets impliquant la participation des usagers (hackathons, barcamps, ateliers de philosophie pour les enfants, etc), de formes de création transversales (associant littérature, écriture, lecture, arts vivants, arts visuels, débat d'idées, etc.) ; développement d'offres numériques (Culturethèque comme collection à part entière et ressource pédagogique ; offres innovantes axées sur les nouveaux usages).

### Axes de dépenses prioritaires :

- la **médiation** : actions, outils, interventions extérieures permettant de mettre en valeur les collections et de favoriser l'intermédiation entre les ressources et le public ;
- la **formation du personnel** : actions de formation de courte durée directement liées à la mise en œuvre des projets ;
- l'**expertise** : accompagnement de l'évolution de certains dispositifs ; il s'agira d'accoler les missions d'experts à des projets tangibles de développement ou de programmation portés par les médiathèques et impliquant le poste dans sa globalité ;
- l'**action culturelle** et la **production de contenus** : initiatives permettant de dynamiser et valoriser les médiathèques par le croisement de disciplines ; exploitation des projets à des fins de diffusion (captations, mises en ligne, etc.).

### Critères d'éligibilité :

- présenter un projet de service et/ou un plan stratégique à moyen terme pour la médiathèque, positionnant celle-ci au cœur de l'action de l'établissement ;

- consacrer à la médiathèque des moyens financiers et humains suffisants pour assurer son attractivité ;
- mettre en avant les interactions du projet avec d'autres activités portées par le poste (programmation artistique, cours de français, etc.) ;

Les projets « réseau », dans les postes disposant de plusieurs implantations (IF/AF), seront privilégiés.

L'utilisation et le développement de la plateforme Culturethèque feront l'objet d'une attention particulière.

**Procédure :**

L'appel à projet est lancé en juillet 2016 et restera ouvert sur la plateforme IFProg **jusqu'au 4 novembre 2016**. La commission de sélection des projets et la communication des résultats auront lieu à la fin du mois de novembre.

**Le soutien de l'Institut français pourra porter jusqu'à 50 % du budget global du projet.**

**Le dépôt de projets est limité à 3 par pays.**

**3/ Un nouveau mode d'accompagnement des postes**

En appui du Fonds médiathèques XXI, l'Institut français développera deux axes visant à mieux accompagner les postes :

- **mise en place de projets transversaux** illustrant l'évolution des médiathèques vers des centres à vocation multiple. Il s'agira, par exemple, de décliner le programme « Bibliothèques vivantes » qui intègre des propositions artistiques participatives et innovantes autour de performances à la fois littéraires, sonores, poétiques et numériques. Des événements centrés sur les cultures numériques seront aussi proposés dans différents formats. Ainsi, l'exposition « French touch de la webcréation » sera prochainement proposée aux médiathèques ;
- **consolidation de l'information à destination des médiathèques** avec, notamment, un vademecum, des recommandations pour l'acquisition d'ouvrages, de jeux vidéo et autres ressources en lien avec l'actualité des publications et sorties en France, et la diffusion d'informations mettant en avant les nouveautés et pratiques modélisantes dans le réseau et, au-delà, dans l'écosystème des bibliothèques françaises.

Ces propositions feront l'objet d'une communication à l'automne.

L'Institut français se tient d'ores et déjà à la disposition des postes pour toute précision et pour échanger sur la nature des projets susceptibles d'attirer l'attention de l'Institut français.

Contact :

Violaine Roy, chargée de mission Médiathèques

[Violaine.roy@institutfrancais.com](mailto:Violaine.roy@institutfrancais.com)

# INDEX

Algérie (Alger) : 68	Israël (Tel Aviv) : 57, 58
Allemagne (Berlin) : 36	Italie (Florence) : 13
Allemagne (Munich) : 22	Japon (Tokyo) : 22, 39
Angola (Luanda) : 38	Liban (Beyrouth) : 58, 59
Australie (Melbourne) : 38	Lituanie (Vilnius) : 68
Autriche (Vienne) : 36	Madagascar (Tananarive) : 68
Brésil (Rio de Janeiro) : 42, 58, 62	Maroc (Casablanca) : 22, 36, 38, 39, 42, 43
Cambodge (Phnom Penh) : 17, 67	Maroc (Rabat) : 43, 58
Cameroun (Yaoundé) : 56	Maurice (Rose-Hill) : 39, 44, 48-50
Chili (Santiago) : 17, 44	Pays-Bas (Amsterdam) : 9, 10
Chine (Pékin) : 17, 36, 44, 46-48, 58, 67	République tchèque (Prague) : 14, 37, 42, 44
Colombie (Bogota) : 44-46, 62	Royaume-Uni (Londres) : 13, 22, 24, 36, 37, 53, 54, 58, 51, 65, 67, 68
Corée du Sud (Séoul) : 56, 58	Russie (Moscou) : 53, 58
Croatie (Zagreb) : 53	Turquie (Istanbul) : 68
Égypte (Le Caire) : 22	
Émirats Arabes Unis (Abou Dhabi) : 55	
Espagne (Madrid) : 19, 22, 36, 37, 58, 68	
États-Unis (Boston) : 65, 66	
Géorgie (Tbilissi) : 17, 58	
Grèce (Athènes) : 42, 68	
Irlande (Dublin) : 54, 62	



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

<b>Figure 1. La promotion du livre français à l'étranger.....</b>	<b>27</b>
<b>Figure 2. Support de communication pour une session de formation Culturethèque autour de la littérature jeunesse à l'AF de Bogota.....</b>	<b>46</b>
<b>Figure 3. Annonce de la deuxième édition de l'événement "L'IFM se livre".....</b>	<b>49</b>
<b>Figure 4. Post Facebook du 30 novembre 2016 de l'Institut français du Royaume-Uni : « Book of the week ».....</b>	<b>65</b>
<b>Figure 5. « Coup de cœur » de la médiathèque de l'AF de Boston.....</b>	<b>66</b>



# TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>I – LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : HISTOIRE ET ORGANISATION.....</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre 1 : Histoire d'un réseau multiforme.....</b>	<b>13</b>
<i>A. L'identité des établissements culturels français à l'étranger.....</i>	<i>13</i>
Les Instituts français : de la tradition universitaire à des missions élargies	13
L'enseignement du français, au cœur de la création des Alliances françaises	14
<i>B. Un réseau en quête de structuration et de modernisation.....</i>	<i>16</i>
Le pilotage des différents acteurs : un enjeu.....	16
Le pilotage des MFE : bureau des médiathèques et plan d'aide aux	17
médiathèques.....	17
Un besoin de modernisation.....	19
Une typologie de médiathèques.....	20
<b>Chapitre 2 : De la Bibliothèque de l'apprenant à Culturethèque : les grandes orientations d'un réseau.....</b>	<b>21</b>
<i>A. De grandes impulsions stratégiques.....</i>	<i>21</i>
Les médiathèques, « centres de ressources sur la France contemporaine ».	21
La Bibliothèque de l'apprenant.....	22
<i>B. Des ambitions numériques : Culturethèque.....</i>	<i>23</i>
Aux origines de Culturethèque.....	24
Heurs et malheurs d'une bibliothèque numérique.....	25
<b>Chapitre 3 : La promotion du livre : des acteurs divers.....</b>	<b>26</b>
<i>A. La promotion du livre, un vaste domaine d'action.....</i>	<i>26</i>
<i>B. Une pluralité d'acteurs.....</i>	<i>27</i>
<i>C. La promotion du livre et les missions des médiathèques.....</i>	<i>29</i>
<b>II – LES POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE DANS LES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>31</b>
Préambule : Méthodologie d'enquête.....	31
<b>Chapitre 1 : Pourquoi animer dans une médiathèque française à l'étranger ? Les enjeux de la politique d'action culturelle.....</b>	<b>32</b>
<i>A. Animer en bibliothèque : quelques rappels théoriques.....</i>	<i>32</i>
<i>B. Les MFE, des bibliothèques bien spécifiques.....</i>	<i>34</i>
<b>Chapitre 2 : Comment animer dans une médiathèque française à l'étranger ? Des moyens d'action inégaux.....</b>	<b>35</b>
<i>A. La « médiathèque type » : état des lieux.....</i>	<i>35</i>
<i>B. Les ressources humaines : des équipes de tailles variées et des agents aux profils divers.....</i>	<i>35</i>
<i>C. Des contraintes matérielles.....</i>	<i>37</i>
L'enjeu de l'espace.....	37
Le budget des médiathèques.....	38
<b>Chapitre 3 : La médiation des collections : un premier champ d'action.....</b>	<b>39</b>
<i>A. L'état des collections dans le réseau.....</i>	<i>39</i>
Les ressources physiques et les grands axes documentaires du réseau.....	39
L'offre numérique dans les médiathèques : le développement de	40
Culturethèque.....	40
<i>B. Quelle médiation pour les collections des MFE ?.....</i>	<i>40</i>

<b>Chapitre 4 : Quelles animations dans les médiathèques françaises à l'étranger ? Typologie des événements organisés dans le réseau.....</b>	<b>41</b>
<i>A. Des animations régulières.....</i>	41
<i>B. La participation à des événements impulsés par l'établissement ou par le réseau.....</i>	42
<i>C. La coopération avec des institutions extérieures et les événements hors les murs.....</i>	43
<i>D. Études de cas : Maurice, Chine et Colombie.....</i>	44
L'Alliance française de Bogota.....	44
L'Institut français de Pékin.....	46
L'Institut français de Maurice.....	48
<b>III – PERSPECTIVES : LA MÉDIATHÈQUE, SOCLE D'UNE POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE COHÉRENTE ?.....</b>	<b>51</b>
<b>Chapitre 1 : Vers une meilleure insertion dans la politique de l'établissement ?.....</b>	<b>51</b>
<i>A. Le positionnement de la médiathèque : du discours théorique au regard des professionnels.....</i>	51
<i>B. Réinscrire la médiathèque au centre du dispositif.....</i>	53
Investir l'espace de la médiathèque.....	53
« La médiathèque, c'est du quotidien ».....	54
Un projet de service pour la médiathèque ?.....	54
<i>C. Multiplier les projets transversaux.....</i>	55
Un besoin de transversalité.....	55
La mise en place du calendrier culturel : la médiathèque, force de proposition ?.....	56
<b>Chapitre 2 : Médiathèques et bureaux du livre : quelles conséquences sur la politique d'action culturelle ?.....</b>	<b>57</b>
<i>A. Travailler en synergie, un enjeu.....</i>	57
<i>B. La conséquence des « postes mixtes ».....</i>	58
<b>Chapitre 3 : Les ressources de la bibliothèque, socle d'une politique cohérente de promotion du livre.....</b>	<b>60</b>
<i>A. Vers davantage de cohérence entre ressources et animations : une nécessaire thématisation.....</i>	60
Les ressources de la médiathèque, en amont des animations culturelles...60	
Définir de grands axes thématiques .....	61
Le rôle du réseau dans la définition d'axes thématiques stratégiques.....63	
<i>B. Éditorialisation des contenus : mettre en place des propositions culturelles thématiques.....</i>	64
Les pratiques d'éitorialisation : « la bibliothèque comme média ».....64	
Culturethèque, un outil d'éitorialisation ?.....66	
<i>C. La production de contenus, un axe à développer.....</i>	67
Produire pour prolonger l'action culturelle.....67	
Produire pour mutualiser les ressources.....68	
Produire pour conserver la mémoire d'un réseau.....69	
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>71</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>79</b>
<b>INDEX.....</b>	<b>117</b>

<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>119</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>121</b>